FEDERATION DES STRUCTURES HYDRAULIQUES 13

SCHEMA DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORT DE LA PHASE 1.1.1 (TRANCHE FERME)

ANALYSE TERRITORIALE DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES STRUCTURES HYDRAULIQUES BUCCO-RHODANIENNES : ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET METHODOLOGIE DES SCENARIOS D'EVOLUTION

Août 2024

SOMMAIRE

Sommaire 2

Table des illustrations 3

Table des annexes 6

Liste des sigles 7

1 CONTEXTE, Objectifs et PHASAGE de l'étude 8

1.1 Contexte 8

1.2 Objectifs 9

1.3 Phasage 10

2 ORGANISATION TERRITORIALE DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE ET SCENARIOS DE RESTRUCTURATION 11

2.1 Périmètre de l'étude, organisation des données et méthodologie 11

2.1.1 Périmètre de l'étude 11

2.1.2 Données prises en compte dans l'étude 12

2.1.3 Construction de la base de données sous Access 12

2.1.4 Base de travail cartographique sous QGIS 14

2.1.5 Conclusion sur la méthodologie de travail prévue au marché 16

2.2 Analyse territoriale de l'organisation administrative des structures hydrauliques bucco-rhodaniennes 17

2.2.1 Présentation générale des ASP 17

2.2.2 Questionnaire aux ASP 20

2.2.3 Le salariat dans les ASP 24

2.2.4 Analyse financière 27

2.2.5 Analyse multicritères 34

2.2.6 Dynamiques collectives existantes 44

2.2.7 Rencontre des partenaires institutionnels et/ou financiers 51

2.2.8 Organisation et bilan des 2 premiers ateliers de concertation avec les ASP 58

2.2.9 Constats croisés découlant des entretiens et de la concertation....62

2.2.10 Solutions et pistes clés d'évolution soumises au vote lors des ateliers n°2....68

2.3 Proposition d'une methodologie d'elaboration des scénarios de réorganisation....75

2.3.1 Préambule....75

2.3.2 Apports de l'état des lieux....75

2.3.3 Scénarios de restructuration administrative et institutionnelle....77

2.3.4 Scenarios de création de pôles de compétence d'appui aux investissements....83

2.3.5 Conclusion : quels usages de ces scénarios envisager dans le cadre de la démarche de concertation accompagnant l'étude ?....88

Annexes....89

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Exemple de formulaire dans Access (permettant la saisie des données collectées par les questionnaires aux ASP)....13

Figure 2 - Constitution de la table principale de la Base de données ACCESS (liste des 117 ASP) et champs identifiants faisant la liaison avec les autres tables de données....14

Figure 3 - Liste des structures sans périmètre dans la BD HYDRA....15

Figure 4 - Carte de la répartition des ASP par secteurs d'étude....17

Figure 5 - Carte des ASP représentées selon leur objet....18

Figure 6 - Carte des ASP selon leur forme juridique....19

Figure 7 - Réponses au questionnaire sur les rapprochements en cours....21

Figure 8 - Réponses au questionnaire sur les souhaits de rapprochements....22

Figure 9 - Réponses au questionnaire sur les besoins et projets d'investissements....23

Figure 10 - Estimation du nombre de personnel des ASP des Bouches du Rhône....25

Figure 11 - Carte des ASP du département en fonction de leur nombre de salariés....26

Figure 12 - Indicateurs financiers étudiés et critères de notation....28

Figure 13 - Carte des résultats de l'analyse de la santé financière des ASP....29

Figure 14 – Indicateurs moyens cumulés pour le Département....30

Figure 15 - Répartition du rôle moyen total 2020-2022 des ASP par objet et secteurs d'étude....31

Figure 16 - Répartition du fonds de roulement total de 2022 des ASP par objet et secteurs d'étude....31

Figure 17 - Répartition de l'évolution des impayés entre 2019 et 2022 par objet et secteurs d'étude 32
Figure 18 - Répartition de la dette au 31/12/2022 par objet et secteurs d'étude 32
Figure 19 - Répartition des investissements (moyenne 2018-2022) par objet et secteurs d'étude 33
Figure 20 - Répartition des ASP en fonction de leur objet et du rôle moyen à l'hectare 34
Figure 21 - Evolution du coût à l'hectare avec la surface du périmètre 35
Figure 22 - Evolution du rôle moyen par hectare avec la surface du périmètre en fonction de la santé financière 36
Figure 23 - Tendances d'évolution du montant du rôle à l'hectare en fonction de la santé financière pour 53 ASA d'irrigation.....37
Figure 24 - Evolution du nombre de salariés en fonction du rôle moyen/ha et de la santé financière 38
Figure 25 - Répartition des ASP en fonction du rôle/km et de l'objet.....39
Figure 26 - Evolution du coût au km avec la taille du réseau de canaux 40
Figure 27 - Evolution du rôle moyen par km en fonction de la santé financière (tous objets confondus) 41
Figure 28 - Evolution du rôle moyen par km en fonction de la santé financière pour 50 ASA d'irrigation 42
Figure 29 - Tendance d'évolution du nombre de personnel des ASP en fonction du rôle moyen par kilomètre 43
Figure 30 - Carte de la gestion administrative mutualisée 46
Figure 31 - Carte des pôles de gestion administrative déléguée et des ASP rattachées 47
Figure 32 - Carte de la gestion administrative directe et du personnel des ASP 47
Figure 33 - Carte des mutualisations "techniques" existantes entre ASP 48
Figure 34 - Carte de la gestion mutualisée des droits d'eau et ouvrages communs.....49
Figure 35 – Rappel des 5 secteurs retenus pour l'étude et l'organisation des ateliers.....58
Figure 36 - Propositions de votes colorés lors de l'atelier n°1 59
Figure 37 - Evolution de la participation aux ateliers de concertation avec les ASP.....60
Figure 38 - Constats croisés pour la thématique "Gestion administrative".....62
Figure 39 - Constats croisés pour la thématique "Investissements et modernisation des ouvrages ».....64
Figure 40 - Constats croisés pour la thématique "relations et partenariats avec les autres acteurs" 65
Figure 41 - Constats croisés pour la thématique "Gestion technique des ouvrages et service aux adhérents » 66
Figure 42 - Solutions proposées en matière de gestion administrative 68
Figure 43 - Résultats des votes sur la thématique "Gestion administrative" 69
Figure 44 - Solutions proposées en matière d'investissements et modernisation des ouvrages 70
Figure 45 - Résultats des votes sur la thématique « investissements » 71
Figure 46 - Solutions proposées en matière de relations et partenariats avec les autres acteurs 72

Figure 47 - Résultats des votes sur la thématique « relations et partenariats »....72
Figure 48 - Solutions proposées en matière de gestion technique....73
Figure 49 - Résultats des votes sur la thématique "Gestion technique"....74
Figure 50 - Différentes solutions de gestion administrative à disposition ASP....77
Figure 51 - Carte actuelle de la mutualisation de la gestion administrative....78
Figure 52 - Principes des différents scénarios de regroupement de la gestion administrative....81
Figure 53 - Solutions existantes actuelles pour les ASP en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage....83

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 - Liste des données bibliographiques 90
Annexe 2 - Liste des 117 ASP retenues pour l'étude (avec leurs 3 champs « identifiants »)....91
Annexe 3 - Carte des ASP par secteurs 93
Annexe 4 - Carte des ASP par objet 94
Annexe 5 - Carte des ASP selon leur forme juridique....95
Annexe 6 - Exemple de questionnaire recto-verso prérempli avant envoi aux ASP 96
Annexe 7 - Carte des ASP du département des Bouches du Rhône en fonction de l'estimation de leur nombre de salariés 98
Annexe 8 - Données financières des ASP disponibles dans la BDD pour la période 2014-2022....99
Annexe 9 - Carte des résultats de l'analyse de la santé financière des ASP 101
Annexe 10 - Détails des résultats de l'analyse financière des ASP....102
Annexe 11 - Carte de la gestion administrative mutualisée 104
Annexe 12 - Carte des pôles de gestion administrative déléguée et des ASP rattachées 105
Annexe 13 - Carte de la gestion administrative directe et du personnel des ASP 106
Annexe 14 - Carte des mutualisations "techniques" existantes entre ASP....107
Annexe 15 - Carte de la gestion mutualisée des droits d'eau et ouvrages communs....108
Annexe 16 - Comptes-rendus des premiers ateliers de concertation (mars 2024)....109
Annexe 17 - Comptes-rendus des deuxièmes ateliers de concertation (mai 2024)....110
Annexe 18 – Ebauche des missions et ETP d'un pôle technique départemental d'AMO....111

LISTE DES SIGLES

AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage

AS : Association Syndicale

ASA : Association Syndicale Autorisée

ASCO : Association Syndicale Constituée d'Office

ASL : Association Syndicale Libre

ASP : Association Syndicale de Propriétaires (terme générique regroupant les différents types d'associations syndicales : ASA, ASCO, ASL,…)

BDD ou BD : Base de données

DDTM : Direction Départementale du Territoire et de la Mer

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

EPAGE : Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux

EPTB : Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

ETP : Equivalent Temps Plein

GEMAPI : Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

MOD : Maître d'Ouvrage Déléguée

MOU : Maître d'Ouvrage

OFL : Observatoires des Finances Locales

PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau

SD : Schéma Directeur

SICAS : Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales

SIVVB : Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la vallée des Baux

SMGAS : Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles

1 CONTEXTE, OBJECTIFS ET PHASAGE DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE

Les Canaux des Bouches du Rhône, leur situation et leur pérennité préoccupent les acteurs publics depuis plusieurs siècles comme en témoigne la place qui leur est réservé dans l'inventaire du préfet De Villeneuve de 1826 ou dans Le Rapport sur les Irrigations dans le département des Bouches du Rhône de J-A. BARRAL en 1875.

Et pour cause, le département des Bouches du Rhône présente une situation hydrologique et en termes d'agriculture irriguée très particulière. Hormis le Rhône et la Durance qui constituent ses limites ouest et nord, le réseau hydrographique est très peu développé. Le développement de l'agriculture, en climat méditerranéen a nécessité le développement d'infrastructures hydrauliques conséquentes. La surface irrigable est de l'ordre de 100 000 ha, plaçant les Bouches du Rhône largement en tête dans la région PACA. L'important poids économique de l'agriculture dans le département est directement lié aux périmètres irrigués, qui contribuent également fortement aux paysages et au tourisme.

D'autre part, l'aménagement de la Camargue insulaire et des terres situées à l'est et au nord a été autorisé par la construction d'ouvrages de drainage. Les ouvrages d'irrigation gravitaire constituent également fréquemment une solution d'assainissement pluvial dans des périmètres qui se sont urbanisés.

On peut distinguer différents territoires au sein du département qui présentent toutefois des situations très contrastées :

• La Camargue présente de très grandes ASA. Les objets d'irrigation et d'assainissement sont d'égale importance, le fonctionnement hydraulique de ce secteur nécessitant l'entrée d'eau dans le système de canaux pour irriguer et lutter contre les remontées salines, et des pompages au Rhône pour évacuer les précipitations voire les eaux de crues du Rhône en cas de brèche dans une digue. L'enjeu principal sur ce secteur est probablement le maintien des ouvrages en état de fonctionnement et leur renouvellement. Les contraintes d'accès à la ressource en eau du Rhône sont très limitées, et plus liées à la remontée du biseau salé qu'à des restrictions règlementaires.

• Le sud-est du département présente une situation très différente puisque les cours d'eau ont des régimes méditerranéens marqués, potentiellement atténués par l'exutoire des stations d'épuration. L'accès à l'eau y est conditionné au bon état des cours d'eau et présente donc des contraintes règlementaires conséquentes, imposant aux ASA de réaliser des économies d'eau et de définir des modalités de fonctionnement en période de restriction.

• Le centre et le nord du département (secteurs Crau, Alpines septentrionales/Chateaurenard, et Val de Durance), sont irrigués à partir du système Durance, dont la complexité doit impérativement être prise en compte. En effet, la plupart des ASA et arrosages communaux de ce secteur sont alimentés par le barrage de Serre-Ponçon, après passage dans le canal EDF, puis le canal de Craponne, les canaux des alpines

septentrionales et le canal de Châteaurenard entre autres. La réserve agricole de Serre-Ponçon permet de relativement sécuriser l'alimentation en eau mais les défis posés par le changement climatique imposent de réaliser des économies d'eau et de définir les modalités de fonctionnement en période de restriction. Toutefois, pour ce qui est des économies d'eau, celles réalisés par une ASA ne peuvent avoir un impact sur la réserve agricole qu'à certaines conditions cumulatives (l'économie réalisée sur un périmètre doit remonter toute la chaine amont). Cela peut être démobilisateur, en particulier pour ceux dont la dotation est réduite à priori. Les moyens pour y parvenir varieront aussi, en particulier en fonction de l'occupation du sol et des types de cultures irriguées, celles du val de Durance se prêtant par exemple mieux à une mise sous pression de système gravitaire que le système fourrager de la Crau où les pistes en matière de régulation des canaux seront à rechercher.

Le Nord-ouest du département est essentiellement irrigué à partir de forages individuels dans la nappe du Rhône et comporte peu de structures d'irrigation collective, certaines ASA ayant été dissoutes et leurs réseaux repris par la SICAS. En revanche, de nombreuses ASA/ASCO d'assainissement y jouent un rôle important dans la gestion des eaux de ruissellement.

1.2 OBJECTIFS

Le cahier des charges du Schéma Directeur Départemental de l'hydraulique agricole des Bouches du Rhône a fixé les grands objectifs de l'étude :

« Proposer une stratégie d'adaptation de l'hydraulique agricole bucco-rhodanien à plusieurs aléas que sont le changement climatique, les contraintes administratives et financières, l'évolution de la démographie des irrigants et de leurs pratiques culturales. »

Pour cela, l'étude doit s'articuler autour de 4 grandes thématiques :

- **La restructuration territoriale des ASP**, pour permettre leur montée en compétence en termes techniques et d'ingénierie financière. La nouvelle organisation devra se faire en cohérence avec l'organisation hydraulique des secteurs étudiés ; et garantir la représentativité de chaque structure actuellement existante.
- **Une « étude-action » prospective des investissements** nécessaires à l'adaptation au changement climatique et ses aléas. Le diagnostic et les scénarios comprendront la diversité des opérations à mener (sécurisation des berges, régulation, stockage, nouveaux besoins …). Seront également réalisés une analyse et des propositions d'organisation de l'usage de l'eau permettant de réduire au minimum les pertes et d'ajuster les prélèvements aux besoins grâce à un pilotage de précision et l'utilisation des nouvelles technologies.
- **La conception d'un nouveau modèle économique** pour les gestionnaires de canaux, tenant compte du multi-usage des ouvrages et sa reconnaissance : définition du multi-usage (impact sur les milieux humides, alimentation des nappes, biodiversité, pluvial) et nécessité de pérenniser ces aménités et de les faire reconnaître notamment en termes de participation financière au maintien des ouvrages et de l'équilibre créé.

- **De nouvelles alternatives de financement,** réfléchir à un outil financier permettant d'amortir à très longue durée et proposer un nouvel outil de financement public hors régime des aides d'Etat.

1.3 PHASAGE

La réalisation de l'étude du Schéma Directeur a été découpée en deux phases successives :

- **Phase 1 (tranche ferme)** : Analyse de l'organisation territoriale de l'hydraulique agricole et proposition de scénarios de restructuration et de montée en compétence des ASP, diagnostic technique des ouvrages, chiffrage et planification des travaux en vue de l'adaptation des structures hydrauliques, notamment face au changement climatique, modalités de mise en œuvre financière avec l'analyse de l'éligibilité aux aides publiques.
- **Phase 2 (tranche optionnelle)** : Mise en perspective des économies d'eau potentielles et modalités de rétribution financière pour les services annexes rendus.

Le présent document constitue le **rapport partiel de la phase 1.1 de l'étude** (en l'état d'avancement à fin août 2024).

2 ORGANISATION TERRITORIALE DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE ET SCENARIOS DE RESTRUCTURATION

2.1 PERIMETRE DE L'ETUDE, ORGANISATION DES DONNEES ET METHODOLOGIE

2.1.1 PERIMETRE DE L'ETUDE

Le maître d'ouvrage a précisé la nécessité pour l'étude de Schéma Directeur d'une approche territoriale et géographique du département, et que les actions qui en découleront, doivent répondre à une exigence de cohérence territoriale et de bonne compréhension du fonctionnement des sous-bassins versants.

Pour cela, la décision a été prise de répartir les ASP d'irrigation et d'assainissement en 5 secteurs géographiques, selon le découpage suivant (issus du synoptique des dotations de 1993) :

- **Camargue, bassin versant rhodanien** ;

- **Alpines Septentrionales – Chateaurenard :** du partiteur de Lamanon puis Branches de Saint Gabriel et de Tarascon jusqu'au Rhône à Bonpas, à l'Anguillon et au Vigueirat ;

- **Crau :** de l'Union Boisgelin Craponne puis branches d'Arles, d'Istres, Congrès et Alpines et Vallée des Baux ;

- **Val de Durance** : de Peyrolles en Provence puis les prises OGC Tronc Commun jusqu'à Mallemort hors UBC et enfin le système du pays salonnais ;

- **Cours d'Eau** : Arc, Huveaune et Touloubre.

De plus, le cahier des charges de l'étude précisait que « *Le périmètre d'étude s'étend sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône et plus précisément sur les périmètres des associations syndicales de propriétaires ou des communes disposant d'arrosages communaux. Les surfaces irriguées relevant de la compétence de la Société du Canal de Provence, de la Société des Eaux de Marseille Métropole ou tout autre concessionnaire sont exclues du périmètre de la présente étude.* »

A partir de cela, la liste des ASP faisant partie de l'étude a pu être définie. Cette liste a fait l'objet d'une réunion entre le maître d'ouvrage, la DDTM13 et le groupement de bureaux d'étude au démarrage de la phase 1, afin d'être arrêtée définitivement.

La connaissance de terrain des structures par la Fédération et la DDTM a pu être exploitée pour déterminer s'il était pertinent de retenir dans la liste certaines ASP : notamment les structures disparues ou en voie d'être dissoutes n'ont pas été retenues dans la liste.

La liste arrêtée des ASP faisant partie de l'étude comporte au total **117 structures**, réparties dans les 5 secteurs définis ci-avant. Cette liste est donnée en **Annexe 2**.

2.1.2 DONNEES PRISES EN COMPTE DANS L'ETUDE

L'ensemble des données et rapports divers collectés au démarrage de l'étude ont été classés dans un tableau par catégorie, date et en fonction leur pertinence pour l'étude.

Ces données représentent une « banque d'informations » importante qui est la base bibliographique du SD. Néanmoins, compte tenu du planning contraint de l'étude, il est à noter qu'elles ont été exploitées de façon différenciée et variable en fonction du déroulement et des besoins de l'étude à ses différentes étapes.

Il est également à noter que certaines données devaient être utilisées avec prudence compte tenu de leur ancienneté. C'est notamment le cas pour les données de la BDHYDRA et de certains schémas directeurs.

Le groupement d'étude a privilégié chaque fois que possible l'exploitation de données collectées sur le terrain et/ou certaines données limitées mais fiables, ayant fait l'objet de vérifications et mises à jour par les structures concernées.

2.1.3 CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES SOUS ACCESS

La construction d'une base de données dans le logiciel ACCESS avait pour but :

- De collecter, homogénéiser et structurer les données, qu'il s'agisse de celles reprises de base de données ou d'études existantes ou de celles collectées pendant l'étude et à différents niveaux (entretiens, questionnaires, résultats d'analyse financière,…) ;
- De mettre en lien l'ensemble des données, provenant de différentes sources, afin de pouvoir ensuite les exploiter sous forme de requêtes, et d'exporter celles-ci vers des tableurs pour analyse (tableaux croisés dynamiques) ou vers le logiciel de cartographie Qgis pour des analyses spatiales et des cartes du territoire ;
- De créer une bonne accessibilité et lisibilité des données, via une présentation sous forme de formulaires ou d'états, facilitant la consultation et la saisie d'une part, la communication aux partenaires et aux ASP (sous forme de questionnaire notamment) et enfin la restitution de ces données dans les rapports.

La figure suivante montre un exemple de formulaire de saisie des données collectées via les questionnaires envoyés aux ASP.

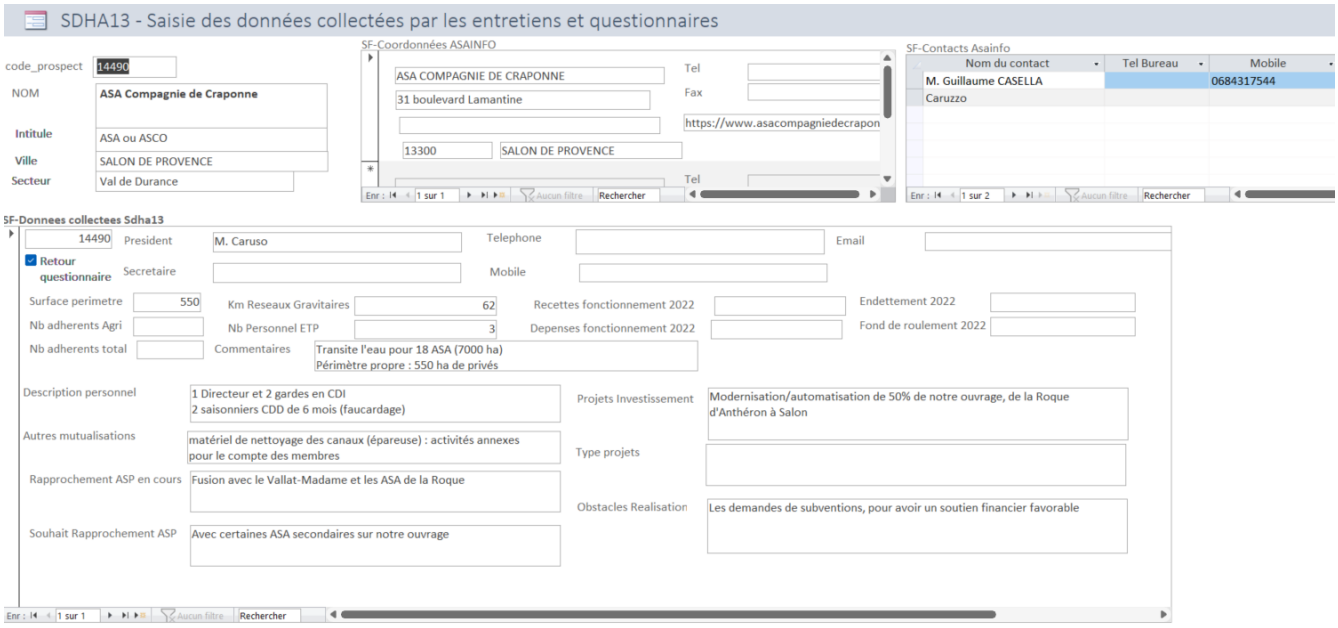

Figure 1 - Exemple de formulaire dans Access (permettant la saisie des données collectées par les questionnaires aux ASP)

La première table créée dans la base de données (BDD) Access était la liste des 117 ASP retenues pour l'étude, avec pour chaque structure **3 champs « identifiants »** qui permettaient ensuite de faire les liens relationnels avec les autres tables de données (existantes ou collectées durant l'étude) :

- **N° SIREN** : quand il existait le n° SIREN de la structure a été renseigné dans ce champ ; pour les structures n'ayant pas de n° SIREN (7 au total) un numéro entre 0 et 6 a été arbitrairement donné ; le n° SIREN permettait de faire le lien notamment avec les données financières des structures ;
- **Clef Hydra (ou Code ASA)** : ce champ contient l'identifiant unique donné aux ASP dans la BD Hydra (code à 8 caractères) qui permet de faire ensuite le lien avec les données cartographiques utilisées dans l'étude ; si la structure n'était pas référencée dans la BD Hydra (3 au total) on lui a donné un code créé à partir de son nom (par exemple « ACC » pour l'ASA Compagnie de Craponne) ;
- **Code Prospect** : ce code est issu de la base de données de ASAinfo, et a permis d'exploiter les données présentes dans cette base, qui ont été complétées pour les besoins de l'étude : contacts et coordonnées des structures, liens entre structures (appartenance à des groupements ou mutualisations entre ASP),…

Ainsi cette première table a servi de « table pivot » dans la BDD pour mettre en lien les différents types de données relatives aux ASP, permettant d'exploiter les différentes sources sans avoir à faire une nouvelle saisie ou réorganisation de ces données.

La figure suivante illustre l'organisation de la BDD Access centrée sur cette table.

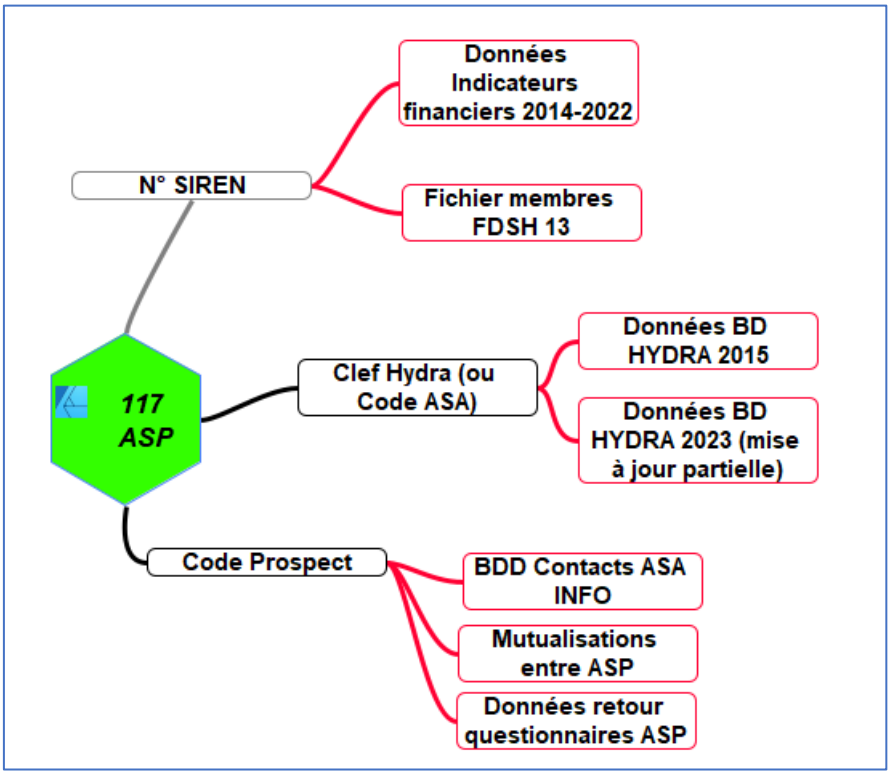

Figure 2 - Constitution de la table principale de la Base de données ACCESS (liste des 117 ASP) et champs identifiants faisant la liaison avec les autres tables de données

2.1.4 BASE DE TRAVAIL CARTOGRAPHIQUE SOUS QGIS

Un projet QGIS a été créé au démarrage de l'étude pour rassembler toutes les données cartographiques sur les ASP et dans le but de pouvoir réaliser un certain nombre d'analyses spatiales et de cartes.

Partant de la BD Hydra 2015, les ASP des Bouches du Rhône ont été sélectionnées afin d'en extraire une couche Shape de base intitulée **« Gestionnaires SDHA13 »** représentant les périmètres des structures syndicales sous forme d'objet polygones, avec les données tabulaires associées.

Pour certaines ASP on ne disposait pas de la représentation du périmètre dans la BD HYDRA. On a alors choisi de représenter les structures de deux façons :

- Soit sous la forme d'un périmètre reconstitué à partir de l'union des périmètres des ASP membres de la structure ;
- Soit sous la forme d'un point dont la position était déterminée, soit de façon automatique sous Qgis par le calcul du centroïde du périmètre (issu de la fusion des périmètres des membres), soit si notamment on ne disposait d'aucun périmètre, par le lieu du siège de la structure.

Par la suite, en fonction des besoins de représentation cartographique et pour la « lisibilité » des cartes, on a pu choisir de représenter les ASP soit par leur périmètre, soit sous la forme d'un seul point, notamment

lorsque le périmètre était très grand à représenter et recouvrait beaucoup d'autres ASP (par ex. pour le cas du SICAS).

Le tableau suivant précise la liste des structures n'ayant pas de périmètre dans la BD HYDRA et les solutions retenues pour les représenter tout de même dans la cartographie QGIS. On remarque que la plupart des ASP n'ayant pas de représentation de leur périmètre dans la BD Hydra, ont quand même un identifiant dans la base (champ intitulé « Clef hydra » ou « Code ASA » selon les tables).

NOM	clef_Hydra	Solutions pour représenter l'ASP dans Qgis
Oeuvre Générale des Quatre Communes	A1301802	Union des périmètres des ASP membres ou représentation par un point
Union du canal commun Boisgelin Craponne	A1310301	Union des périmètres des ASP membres ou représentation par un point
Oeuvre Générale de Craponne	A1310302	Union des périmètres des ASP membres ou représentation par un point
Oeuvre Générale des Alpines	A1310304	Union des périmètres des ASP membres ou représentation par un point
Union du Vigueirat Central	A1310801	Union des périmètres des ASP membres ou représentation par un point
ASA Compagnie de Craponne	pas de clé hydra	Union des périmètres des ASP membres ou représentation par un point
ASA du canal du Congrés des Alpines et du Canalet	A1310303	Union des périmètres des ASP membres ou représentation par un point
Syndicat Intercommunal des Alpines Septentrionales (SICAS)	A1310001	Union des périmètres des communes membres ou représentation par un point
Compagnie des Alpines d'Istres et d'Entressen	A1304701	Représentation par un point
Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Anguillon	A1310006	Représentation par un point
ASL des arrosants de la Cabane	A1310313	Représentation par un point
ASL Irrigation de Tourtoulen	pas de clé hydra	Représentation par un point
ASL d'irrigation d'Albaron	pas de clé hydra	Représentation par un point

Figure 3 - Liste des structures sans périmètre dans la BD HYDRA

Certains organismes (5 au total) n'étant pas dans la liste des 117 ASP retenues ont également dû être représentés dans QGIS parce qu'il s'agissait soit de structures dont certaines ASP étaient membres (FDSH13, SMGAS) soit de structures ayant des liens particuliers avec certaines des ASP (SIVVB, Communauté d'agglomération Terre de Provence, mairie de Sénas).

De la même façon que pour les ASP, ces organismes ont pu être représentés dans la cartographie QGIS, en fonction du type de cartes, soit par leur « périmètre », issu de la fusion des périmètres de leurs membres, soit par un point localisé au siège de la structure.

Ainsi une couche a été créée dans Qgis intitulée **« Gestionnaires SDHA13 avec groupements »** pour représenter l'ensemble des structures, c'est-à-dire les 117 ASP et les 5 organismes supplémentaires, notamment en vue de l'analyse des liens de mutualisation existant entre elles.

Enfin pour la lisibilité de certaines cartes, on a pu être amené à représenter certains des organismes, ayant un rôle de « pôle » de mutualisation, par leur centroïde décalé en dehors des limites du département. Une couche **« Centroïdes gestionnaires SDHA13 XY décalés »** a ainsi été générée dans QGIS pour réaliser ce type de représentations.

Les données sous QGIS ont ainsi pu être utilisées pour la conception de cartes pour les besoins de l'étude et pour des présentations lors des réunions. Pour être représentées, les données issues de la BDD Access ou de fichiers Excel ont été importées dans QGIS sous forme de tables attributaires et des jointures ont été réalisées avec les couches SHAPE des gestionnaires en prenant comme champ de jointure un des trois champs identifiants de la « table pivot » (Clef Hydra, n° SIREN ou Code Prospect).

2.1.5 CONCLUSION SUR LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL PREVUE AU MARCHE

Le volet premier et majeur de l'étude (phase 1) consistait à envisager la **restructuration administrative et territoriale des ASP**, sous-tendue par une volonté de les voir monter en compétences en termes d'ingénierie technique et financière. Si la cohérence hydraulique et les enjeux auxquels sont soumis ces structures représentaient des facteurs essentiels à prendre en compte, la connaissance du « contexte » dans le cadre duquel elles évoluent n'était pas non plus à négliger. L'appropriation des recommandations organisationnelles et opérationnelles par les gestionnaires des structures concernées constituait un autre des principaux défis que l'étude devait relever.

Ainsi il avait été décidé qu'elle s'accompagnerait d'une **démarche approfondie de concertation**, afin de rendre possible cette appropriation, loin des approches visant la simple acceptation de propositions préétablies. Dans ce cadre, l'offre du groupement prévoyait de réaliser cette concertation sous forme d'ateliers de travail impliquant les gestionnaires, à l'échelle d'unités territoriales cohérentes d'un point de vue hydrologique (5 secteurs retenus) et en 3 temps successifs qui se sont déroulés pendant la phase 1 de l'étude, permettant à chaque gestionnaire participant de nourrir la démarche et de s'en approprier progressivement les enseignements.

Aussi la première partie de la 1ère phase de l'étude a-t-elle consisté à **mener de front les deux types de travaux** : d'une part la collecte, l'organisation et l'analyse des données sur les ASP, et d'autre part les entretiens avec les partenaires « institutionnels » et la conduite de la concertation sous forme d'ateliers avec les ASP. Avec la particularité que cet « état des lieux », et les scénarios de restructuration qui en découleraient, devaient être réalisés dès les premiers mois de l'étude, en raison d'une volonté des partenaires d'aboutir vite à des propositions, et donc en amont du volet technique proprement dit de l'étude portant sur le diagnostic des ouvrages, les aménagements à réaliser et la planification et priorisation des investissements (2ème partie de la phase 1).

Cette contrainte de temps a été à l'origine de certaines difficultés dans l'application de la méthodologie et en termes de résultats, du fait que les scénarios de restructuration institutionnelle des ASP, pour être précisément délimités et « dimensionnés », devaient nécessairement s'appuyer sur le diagnostic et l'évaluation des besoins de renouvellement et modernisation des ouvrages eux-mêmes.

2.2 ANALYSE TERRITORIALE DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES STRUCTURES HYDRAULIQUES BUCCO-RHODANIENNES

2.2.1 PRESENTATION GENERALE DES ASP

Le premier travail d'analyse des données a consisté à représenter la diversité des structures et leur répartition sur le territoire.

2.2.1.1 ASP par secteurs d'étude

Tout d'abord, on a cherché à représenter les ASP à travers leur répartition au sein des 5 secteurs retenus pour l'étude qui correspondaient, comme expliqué en introduction, à la fois à une sectorisation géographique mais aussi à un découpage selon l'origine de l'eau transitant dans les ouvrages des syndicats de propriétaires.

La figure suivante présente la carte générale des ASP du département réparties en 5 secteurs. Les aplats de couleur correspondent aux périmètres des ASP, celles dont le périmètre n'est pas disponible étant représentées par un point de couleur.

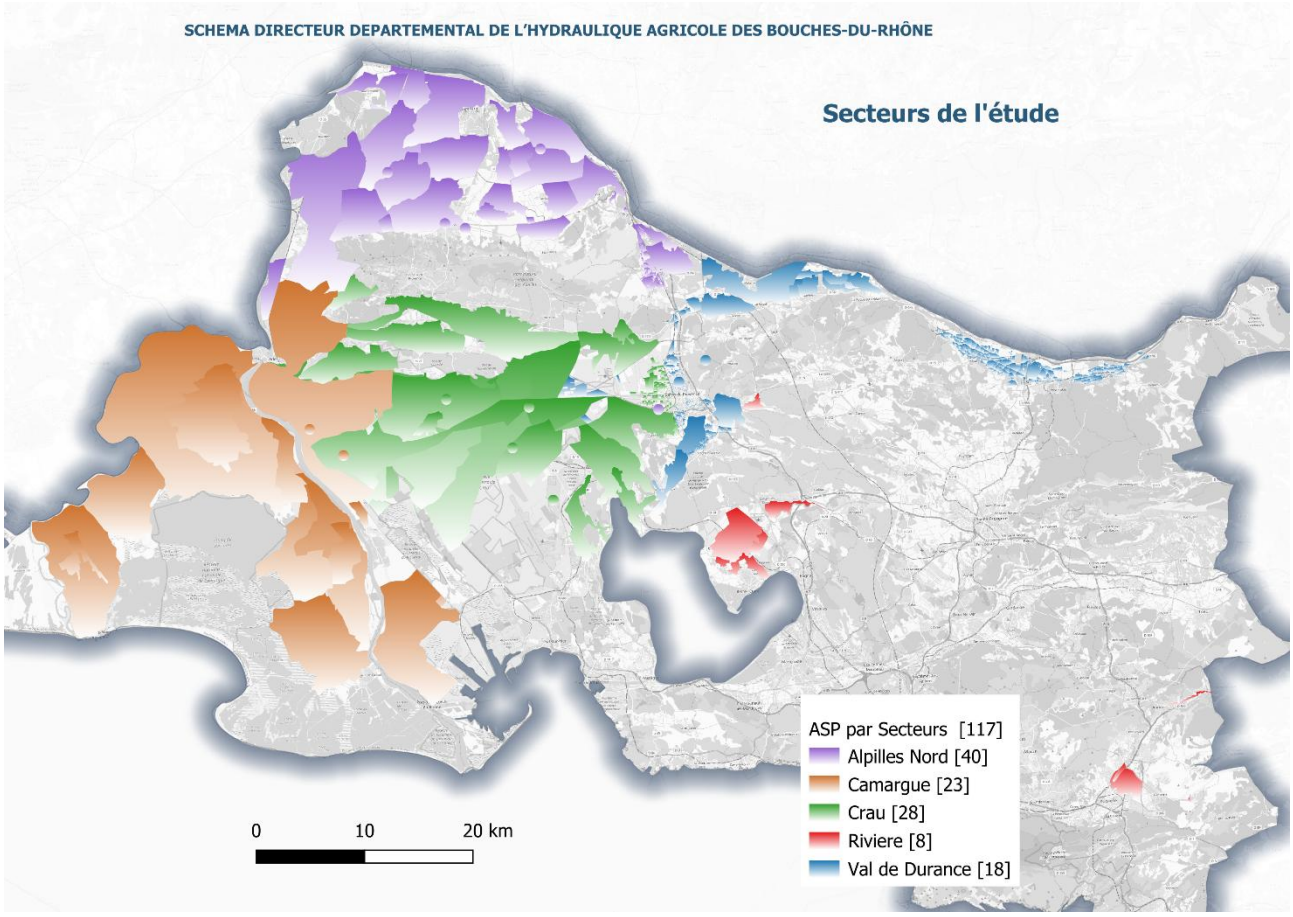

Figure 4 - Carte de la répartition des ASP par secteurs d'étude

La carte au format A3 est en **Annexe 3**.

La répartition des 117 ASP de l'étude par secteurs d'études est donc la suivante :

- Alpilles Nord : 40 ASP
- Camargue : 23 ASP
- Crau : 28 ASP
- Rivières : 8 ASP
- Val de Durance : 18 ASP

La répartition est assez homogène selon les différents secteurs (proche de la moyenne de 23 ASP par secteur) sauf pour les secteurs « Val de Durance » et « Rivières » qui s'éloignent à la hausse ou à la baisse de cette moyenne. Malgré cette sur et sous-représentation des deux derniers secteurs, la répartition par secteurs initialement prévue a été maintenue pour la suite de l'étude : en effet le secteur Alpilles de par ses caractéristiques pouvait difficilement être subdivisé en 2 parties ou raccroché à d'autres secteurs, et de même les ASA sur petits cours d'eau avaient des caractéristiques communes (notamment la disponibilité de la ressource en eau) telles qu'il était difficile de les associer à un autre secteur. De plus, même s'il était prévu que de la concertation soit organisée à l'échelle de chaque secteur, il était admis que les solutions qui en découleraient devraient bien évidemment pouvoir s'affranchir de cette sectorisation.

2.2.1.2 ASP par objet

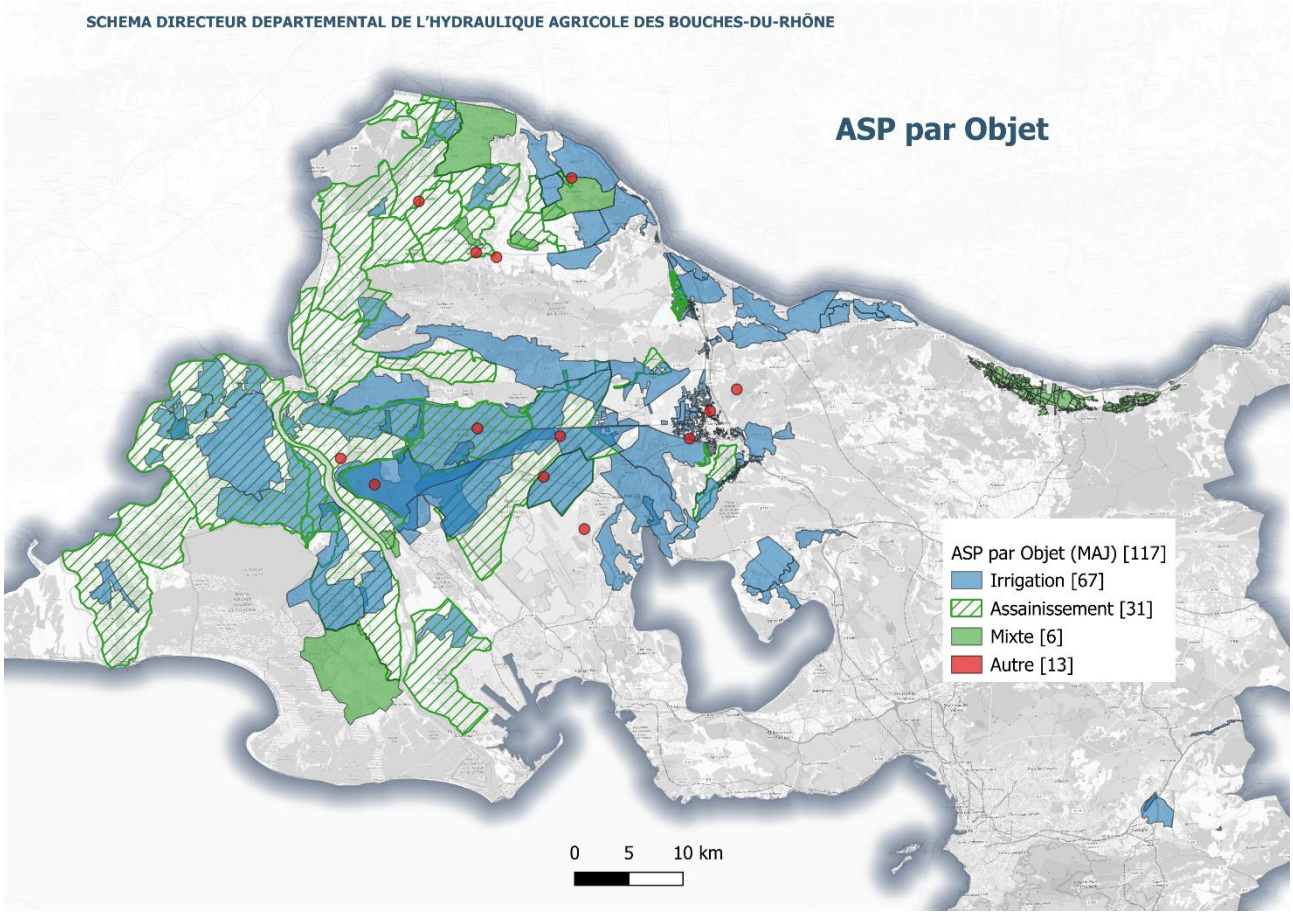

Figure 5 - Carte des ASP représentées selon leur objet

La carte au format A3 est en **Annexe 4**.

La représentation des structures par leur objet (irrigation, assainissement ou mixte) montre une assez forte disparité du territoire. Dans le Nord et l'Est du département les périmètres des ASP qui irriguent sont relativement bien disjoints de ceux des ASP qui drainent alors qu'en Camargue et en Crau les deux types d'objet se superposent en termes de périmètres (aplat bleu sur hachuré vert) avec des structures qui restent néanmoins centrées sur un objet unique irrigation ou assainissement. Les structures avec un objet « irrigation » seul sont majoritaires (2/3 des ASP contre 1/3 pour les ASP de drainage). Les structures mixtes restent en petit nombre sur le département (6%) même si elles peuvent correspondre à des ASP importantes (canal de Peyrolles notamment).

Les structures représentées par un point rouge sont celles dont l'objet n'est pas connu ou référencé dans la BD Hydra ; en majorité ce sont les structures qui sont des regroupements d'ASA (Union, Œuvre,…) ou qui ont des statuts particuliers (syndicat, structure privée,…).

2.2.1.3 Formes juridiques des ASP

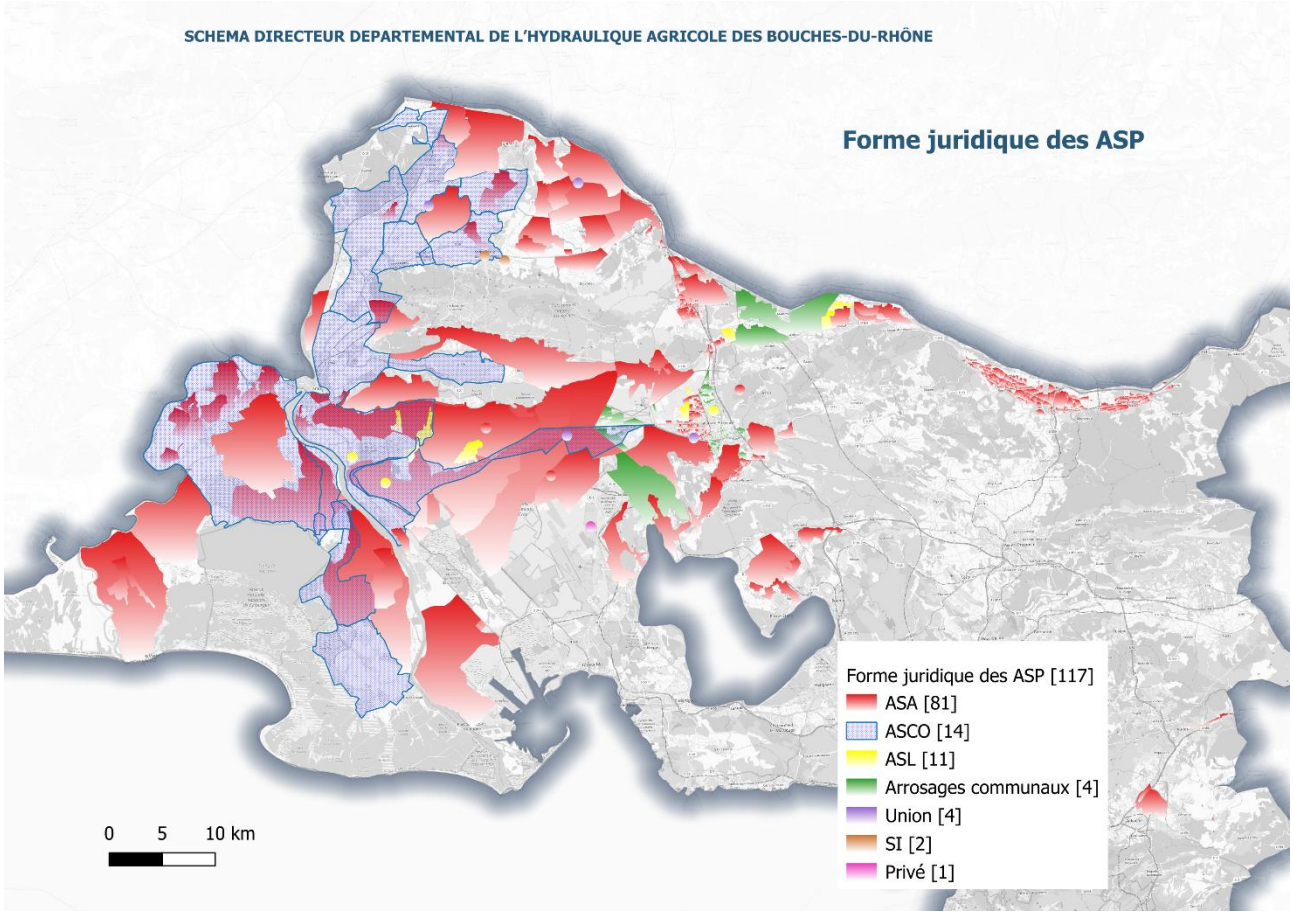

Figure 6 - Carte des ASP selon leur forme juridique

La carte au format A3 est en **Annexe 5.**

La représentation des ASP en fonction de leur forme juridique met en évidence la prédominance du type ASA (70% des structures). Les autres types représentés sont des ASCO correspondant aux syndicats d'assainissement (12%) et les ASL (10%). Les structures qui gèrent l'irrigation en régie communale sont au nombre de 4. On compte ensuite 4 Unions d'ASA, 2 syndicats intercommunaux (le SICAS et le syndicat de l'Anguillon) et une structure de type privé (Compagnie des Alpines d'Istres et d'Entressen).

2.2.2 QUESTIONNAIRE AUX ASP

A l'occasion du premier atelier avec les ASP en mars 2024, un questionnaire leur a été remis à l'issue des réunions, en leur demandant de le compléter et le renvoyer à la FDSH 13. L'objectif était de ne pas envoyer le questionnaire trop tôt, c'est-à-dire avant le premier atelier, car le risque aurait été que certaines ASP y répondent en pensant qu'elles pouvaient ainsi s'affranchir de participer à l'atelier. Pour les ASP non participantes au premier atelier, le questionnaire leur a été envoyé ensuite par mail ou courrier.

Ce questionnaire comportait une partie préremplie, avec un certain nombre de données que les ASP étaient invitées à corriger et compléter : noms et coordonnées du président, de la secrétaire, du directeur,… nombre de salariés, surface du périmètre, linéaire des canaux principaux, nombre d'adhérents, données financières de base (recettes et dépenses de fonctionnement, fond de roulement, impayés…), …

Les autres parties du questionnaire comportaient des cadres à remplir sur les thématiques suivantes : appartenance à des groupements, personnel et mutualisations existantes entre structures, autres types de mutualisations (matériels, locaux,…), rapprochements en cours avec d'autres ASP ou souhaits de rapprochement pour le futur, besoins en termes d'investissements identifiés ou projets portés par la structure, obstacles éventuels à la réalisation des travaux.

Un exemple de questionnaire, pré-complété avant envoi, est donné en **Annexe 6**.

2.2.2.1 Réponses au questionnaire

Au total on a enregistré une réponse au questionnaire pour **72 ASP sur les 117**, soit un taux de retour de **61%** mais il faut préciser qu'une certaine hétérogénéité de la teneur des réponses au questionnaire a été constatée :

- D'une part, pour la plupart des ASP membres du SMGAS, c'est le syndicat mixte qui s'est chargé de compléter les questionnaires mais uniquement pour la première partie (données « administratives » et financières principalement) et il a ensuite demandé aux ASP de compléter les autres parties, sur les mutualisations et rapprochements en cours ou souhaités, et sur leurs projets d'investissements. Pour une majorité, les compléments au questionnaire attendus n'ont pas été fournis par les ASP membres du SMGAS, qui ont peut-être considéré que la réponse au questionnaire par le syndicat suffisait.
- D'autre part, les réponses aux questionnaires de certaines ASP étaient très succinctes, par exemple elles consistaient parfois uniquement à modifier le nom du président, ou un numéro de téléphone, et le reste du questionnaire n'était pas complété.

On peut considérer que l'absence de réponse ou les réponses incomplètes au questionnaire donnent un certain nombre d'indications quant à l'adhésion des ASP à la démarche de concertation et de schéma directeur, avec plusieurs explications possibles : manque d'intérêt voire défiance vis-à-vis de la démarche, manque de temps des gestionnaires absorbés par la gestion quotidienne, non compréhension des enjeux de l'étude et de ce qui leur est demandé pour s'y impliquer, difficulté à se projeter, délégation de la participation à l'étude à une structure « supra », etc…

Il faut donc rester prudent dans l'interprétation des résultats des questionnaires, en considérant qu'une absence de réponse sur une thématique donnée ne signifie pas une absence d'enjeu dans ce domaine pour l'ASP concernée : par exemple, si la partie « investissements projetés » du questionnaire n'était pas complétée, on n'en conclura évidemment pas que l'ASP n'a aucun besoin en matière de renouvellement ou modernisation de ses ouvrages. C'est aussi pour cette raison que dans les réponses aux questionnaires, on a différencié les cas de réponse explicite « Non » à certaines questions des cas où aucune réponse n'était donnée, qu'on a donc différencié en indiquant « Pas de réponse ».

2.2.2.2 Analyse des résultats

Concernant les apports du questionnaire en termes de connaissance du salariat des ASP et des différentes formes de mutualisations existantes entre structures, ces thématiques ne sont pas traitées ici et font l'objet de parties distinctes dans la suite du rapport (cf. 2.2.3 et 0).

Concernant les rapprochements existants entre ASP, les résultats sont indiqués dans le graphique suivant.

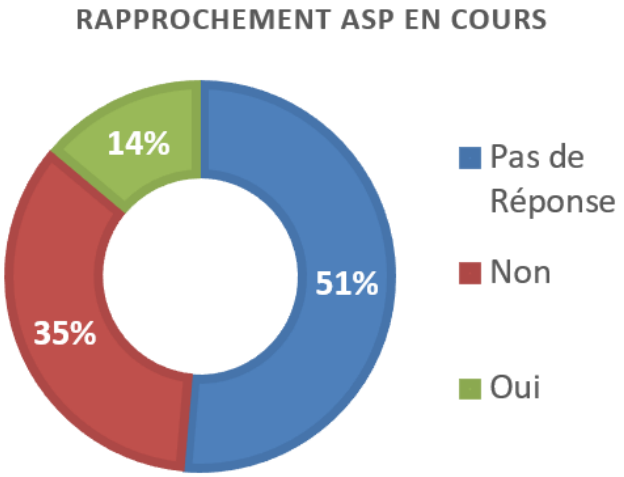

Figure 7 - Réponses au questionnaire sur les rapprochements en cours

Sur l'ensemble des ASP, certaines dynamiques de rapprochement avec pour objectif à terme de possibles fusions sont d'ores et déjà identifiées pour 14% d'entre elles, il s'agit principalement :

- Du Schéma Directeur en cours de l'OG4C et de ses ASA membres, qui devrait déboucher sur un renforcement de la mutualisation et possiblement à terme pourrait conduire à la fusion entre certaines ASA ;

- Du projet de fusion entre les ASA de Rageyrol de Vergières, des Arrosants de la Crau, et de la Haute-Crau, processus engagé depuis plusieurs années et fusion prévue à l'horizon 2025.

La question « ouverte » était ensuite posée aux ASP d'indiquer leur souhait de rapprochement avec d'autres structures, avec le résultat indiqué sur le graphique suivant.

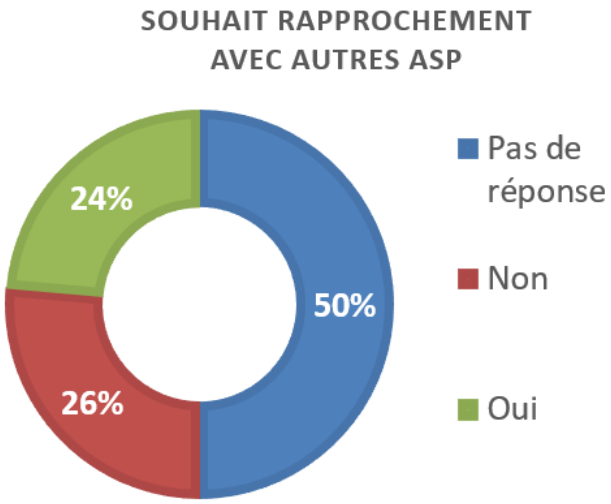

Figure 8 - Réponses au questionnaire sur les souhaits de rapprochements

Un quart des ASP se sont déclarées ouvertes à l'idée de rapprochement avec leurs homologues. Dans les réponses, les souhaits ou idées de rapprochement pouvaient rester très généraux ou être plus ciblés :

- « Ouvert à toutes demandes »… « Pourquoi pas »… « tout peut s'étudier »…
- Intérêts du rapprochement : géographique techniques (sonde, martellières,...), administratif (mise en commun des montages de dossiers de subventions). Pôle comptabilité
- Motivations : bonne entente et même façon de fonctionner
- Rapprochements ciblés : avec les ASA de Sénas, ou ASA de Chateaurenard, ou ASA de la Chapelette, ou ASA Cie Craponne, etc…

En matière d'investissements, 32% des ASP ont déclaré avoir des besoins et projets déjà identifiés ou engagés sur leurs ouvrages. Il y avait là aussi une variabilité dans le contenu des réponses, les grands types étant les suivants :

- Schéma Directeur, étude globale pour le ressuyage et la vidange, aménagement paysager
- Meilleur entretien du réseau par des travaux plus réguliers
- Confortement et renouvellement d'ouvrages, cuvelage pour économie d'eau, réparation des berges endommagées, confortement chemins…
- Restructuration des canaux pour limiter les risques inondables
- Mise en place d'appareils de mesure : pose de sondes, mesure des débits
- Système de télégestion des infrastructures, comptes en télérelève
- Modernisation, régulation et sécurisation de l'alimentation : modernisation infrastructures gravitaires, projet basse pression, création réseau sous-pression (zone agricole/zone urbaine)

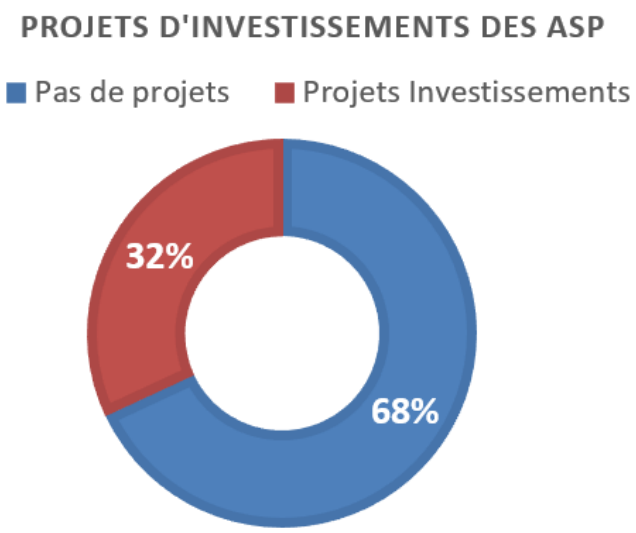

Figure 9 - Réponses au questionnaire sur les besoins et projets d'investissements

Dans une même proportion (28%) les ASP ayant des projets d'investissements ont répondu qu'elles rencontraient des obstacles à la mise en œuvre effective des projets avec, à l'unanimité des réponses, des difficultés d'ordre financier :

- Manque de subventions, de trésorerie
- Obstacles budgétaires, problème de financement, recherche de subventions
- Dépôt de dossiers FEADER, délai de perception des subventions
- Nécessité de présenter le projet à divers organismes de financement
- Etudes coûteuses, qui ignorent les enjeux
- Coût des travaux, des crédits, de l'énergie, de l'eau, crise viticole, …

Il y avait aussi des contraintes plus « techniques » citées dans les causes pouvant expliquer que les ASP ne réalisent pas ou diffèrent leurs projets :

- Interrogation sur la faisabilité/rentabilité/amortissement/coût
- Difficulté pour trouver une assistance technique
- Difficultés liées aux contraintes environnementales,…

Les résultats exhaustifs des réponses aux questionnaires font l'objet d'un document séparé du présent rapport. En effet, les données préremplies dans le questionnaire initial ont été corrigées et complétées par les réponses au questionnaire et réinsérées dans le cadre de questionnaires qui sont ainsi « actualisés », l'ensemble étant trop volumineux pour être joint aux annexes du présent rapport (234 pages au total).

2.2.3 LE SALARIAT DANS LES ASP

2.2.3.1 Méthode d'évaluation

L'analyse du salariat dans les ASP avait pour but de connaître leur degré de « professionnalisation », afin de définir ensuite les points forts, les carences et les évolutions possibles en la matière au niveau de chaque territoire dans le cadre des scénarios de restructuration. Une remarque qui a été faite par les ASP lors des premières présentations de ces résultats était qu'ils omettaient toute la part non visible de cette professionnalisation, représentée par le bénévolat assuré par les gestionnaires des structures.

En effet, le parti pris était ici de récupérer une information, aussi objective que possible et quantifiable, sur la professionnalisation des ASP et pour cela de l'estimer par le biais du nombre de postes salariés exprimé en Equivalent Temps Plein (ETP). Cette donnée avait l'avantage de pouvoir être soit directement récupérée auprès des ASP, via le nombre de salariés à temps plein ou partiel, soit calculée à partir des charges de personnel. Estimer les ETP réalisés par le travail bénévole des gestionnaires aurait été beaucoup plus difficile, du fait que ce temps de travail est par nature non comptabilisé. L'estimation de la part de bénévolat dans le fonctionnement des structures, même s'il sortait du cadre de cette étude, n'en reste pas moins un enjeu important pour les projections futures.

La méthode retenue pour estimer un nombre d'ETP salarié au sein de chaque structure était de prendre les données suivantes dont on disposait, par ordre de priorité :

- soit on disposait du nombre réel de salariés, plus ou moins précis, indiqué dans les réponses aux questionnaires, ou récupéré lors d'entretiens avec des personnes ressources, et on le traduisait en ETP (par exemple pour 1 garde à temps plein et 1 secrétaire à temps partiel on prenait 1,5 ETP) ;
- soit lorsqu'on disposait des données financières, on calculait le nombre de salariés à partir des charges de personnel (CHAPERSO, moyenne 2018-2022). Pour le calcul on a considéré qu'un ETP chargé équivalait à 45 000 €/an, estimation moyenne qui tente de refléter la diversité des emplois, qualifications et niveaux de rémunération au sein de ASP. Si le résultat était inférieur à 1/3 d'ETP on indiquait « 0 » c'est-à-dire « Pas de personnel » ;
- soit, faute de mieux, on prenait la donnée sur le nombre de salariés enregistrée dans la BD Hydra (donnée de 2015) ;
- *in fine* les 12 ASP dont on avait aucune des 3 données précédentes étaient classées dans la catégorie « Pas de personnel » ; on a pu faire cette approximation car s'agissant pour la plupart de petites structures, on pouvait sans trop de risque en déduire qu'elles ne disposaient d'aucun personnel salarié.

2.2.3.2 Résultats

La figure suivante montre le résultat de l'évaluation de la « masse salariale » des ASP à l'échelle du département.

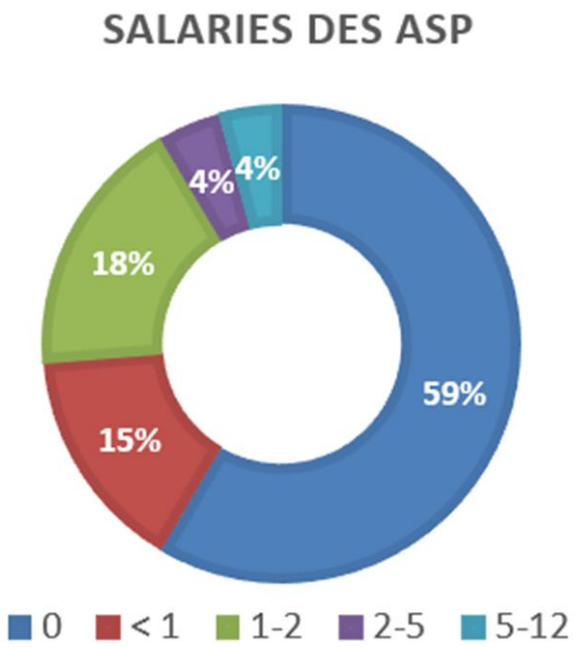

Figure 10 - Estimation du nombre de personnel des ASP des Bouches du Rhône

On constate une situation contrastée dans le département, en effet :

- 59% des structures n'ont pas de salarié et leur fonctionnement repose donc entièrement sur le bénévolat et des prestataires ;
- 15% des ASP ont 1 ETP ou moins (salariés à mi-temps, voire à 1/3 temps) ;
- Seulement 18% des ASP ont entre 1 et 2 salariés en ETP ;
- Une petite minorité ont plus de 2 et jusqu'à 12 ETP, soit 8% du total.

Au total, cette approche conduit à estimer que les ASP du département emploient **un peu moins d'une centaine de salariés** (94 ETP).

La figure de la page suivante est une autre façon d'illustrer ces résultats : elle présente la carte du département avec les ASP représentées en fonction de leur nombre de salariés. La taille et la couleur des points est fonction du nombre de salariés.

Cette carte est également reproduite en **Annexe 7** au format A3.

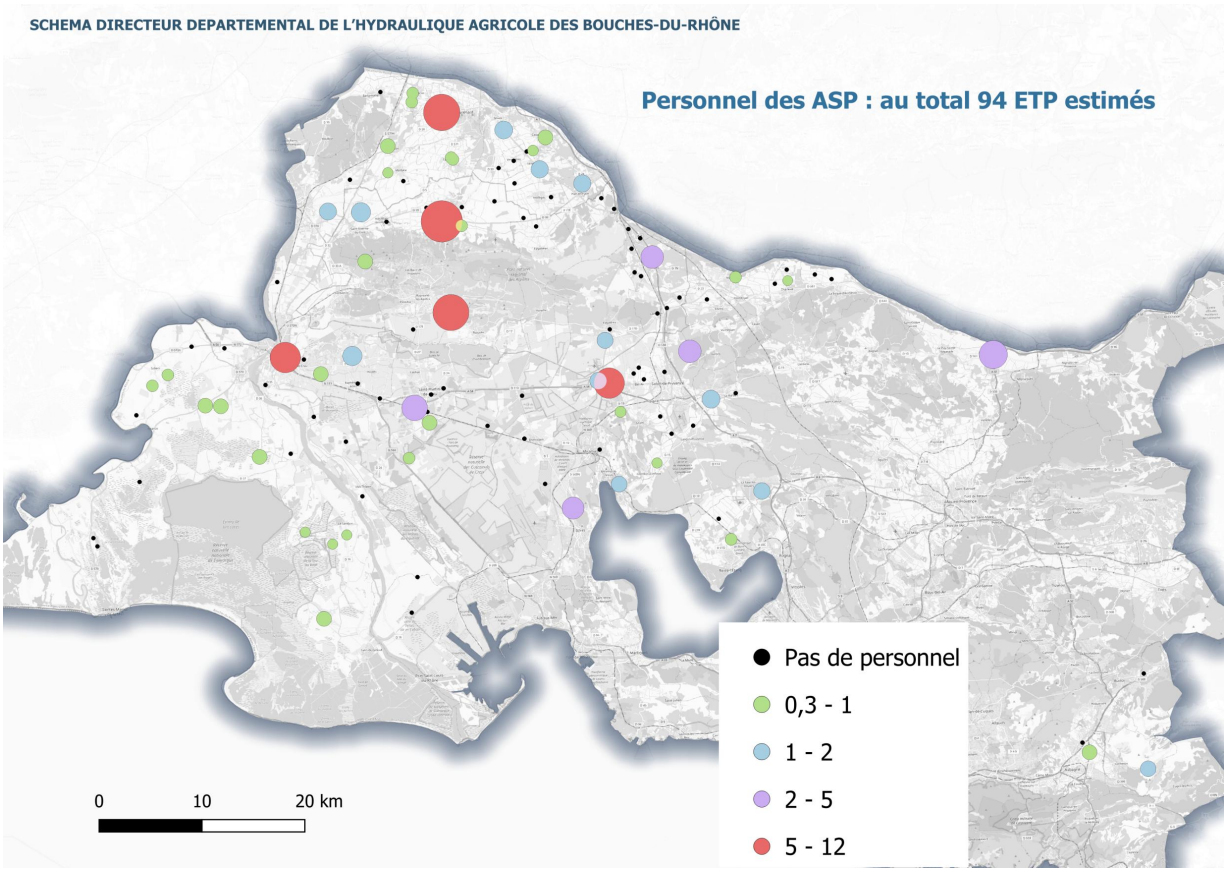

Figure 11 - Carte des ASP du département en fonction de leur nombre de salariés

2.2.4 ANALYSE FINANCIERE

ASAinfo disposant d'une base de données comptables (l'équivalent des chiffres que l'on peut retrouver dans les comptes de gestion Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Données originales téléchargées sur https://data.economie.gouv.fr, mises à jour en aout de l'année 2023) permettant de calculer des indicateurs financiers synthétiques sur les ASP nationales pour les dernières années (2014 à 2022) l'analyse a ici tenté de caractériser le fonctionnement et la santé financière des structures, en répondant à quelques questions clés : la structure équilibre-t-elle son compte de fonctionnement et dégage-t-elle de l'épargne brute et nette ? a-t-elle un fond de roulement significatif, des impayés maîtrisés ? a-t-elle réalisé des investissements récemment?

2.2.4.1 Données disponibles

L'ensemble des données disponibles pour les ASP des Bouches du Rhône ont été compilées dans une table de la base de données Access intitulée « **SDHA13_ANAFIN_2014-2022** ». En croisant avec la liste des 117 ASP retenues pour l'étude, via le numéro SIREN, cela a tout d'abord permis de vérifier les ASP pour lesquelles on disposait de données financières et sur quelle période, et celles pour lesquelles on ne disposait d'aucune donnée.

Le tableau en **Annexe 8** donne le détail des données disponibles pour chaque ASP. Il s'en dégage 3 catégories de structures :

- **22 ASP** pour lesquelles on ne dispose d'aucune donnée dans la BDD financière : ce sont les ASL, les arrosages communaux, 1 compagnie privée, 1 AFR, 2 œuvres générales et 2 syndicats intercommunaux. Il n'a pas non plus été possible de collecter ces données « manuellement » soit par le questionnaire envoyé aux ASP, soit par une reconstitution de ces données à partir des comptes de gestion (non prévue dans l'offre), ou alors de façon trop incomplète pour en tirer une analyse (1 seule année de données).
- **6 ASP** dont on dispose au moins des données complètes sur la période récente (2020-2022) : 4 ASA, 1 Union d'ASA et 1 ASCO.
- **89 ASP** (ASA et ASCO) dont on dispose des données complètes sur toute la période 2014-2022.

L'analyse de la santé financière a donc été possible pour **95 ASP sur les 117, soit 80% des structures** ce qui donne une représentativité que l'on peut estimer bonne pour le département.

2.2.4.2 Méthodologie

A partir des données disponibles, **4 indicateurs financiers** et leur évolution dans le temps ont été étudiés pour estimer la santé financière c'est-à-dire la « capacité à vivre » des ASP :

- **L'Epargne Brute** : il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement ; si elle est égale ou supérieure à 0, cela signifie que la structure équilibre son fonctionnement ou dégage

un excédent de fonctionnement. Si elle est négative, le fonctionnement est déficitaire. Pour ne pas considérer qu'une seule donnée on a pris la moyenne de l'Epargne brute sur les 3 dernières années disponibles (2020-2022) ;

- **L'Epargne Nette** : il s'agit de l'excédent de fonctionnement résiduel après remboursement des emprunts (Epargne brute de laquelle on déduit le montant de remboursement des emprunts). Si elle est positive elle donne une idée de la capacité à investir. On a pris là aussi les 3 dernières années disponibles (2020-2022) .
- Le **Fond de Roulement** : il s'agit de la valeur théorique de la trésorerie en fin d'année si toutes les recettes étaient encaissées et toutes les dépenses payées, ce qui est rarement le cas, par exemple compte tenu du décalage entre l'émission du rôle et l'encaissement des cotisations. Néanmoins cet indicateur donne une bonne appréciation des fond disponibles pour l'ASP lui permettant de « voir venir ». Le Fond de roulement est une données cumulative, on prend donc l'année la plus récente (2022) et on la compare au rôle moyen (assimilé aux recettes de Produits et Services) sur la période 2020-2022.
- Les **Impayés** : l'analyse d'une seule année d'impayés ne donne pas d'indication pertinente compte tenu du décalage qu'il y a souvent entre l'émission du rôle (qui intervient pour beaucoup d'ASP au deuxième semestre voire même en fin d'année) et l'encaissement des recettes (en partie ou totalité sur le début de l'année suivante, donc pas sur la même année budgétaire). Il faut donc regarder l'évolution des impayés sur plusieurs années et voir s'il y a un maintien ou une baisse, ce qui démontre une bonne maîtrise des impayés, ou une évolution à la hausse, donc une dérive qui peut s'avérer problématique si elle est importante. Pour cet indicateur on a donc regardé l'évolution des impayés entre fin 2019 et fin 2022 (et on l'a aussi comparé au rôle moyen sur la période).

Une fois ces indicateurs calculés pour chacune des 95 ASP, une grille d'analyse a été appliquée pour attribuer des points en fonction des critères détaillés dans le tableau suivant :

Indicateurs étudiés	Critères	Points
Epargne brute (moyenne 2020-2022)	> 0	1
	< 0	0
Epargne nette (moyenne 2020-2022)	> 0	1
	< 0	0
Fond de roulement 2022	>= à 0,8 an de rôle	2
	>= à 0,4 an de rôle	1
	< 0,4 an de rôle	0
"Dérive" des impayés (N - N-1) sur 2019-2023	< 0 ou <= à 0,1 an de rôle	2
	entre 0,1 et 0,3 an de rôle	1
	> 0,3 an de rôle	0

Figure 12 - Indicateurs financiers étudiés et critères de notation

2.2.4.3 Analyse des résultats

En fonction du nombre de points obtenus, les ASP ont ensuite été classées en 4 catégories :

- 5 à 6 points : ASP en bonne santé financière (Catégorie A)
- 4 points : ASA avec une fragilité de fonctionnement (Catégorie B)
- 2 à 3 points : ASA en difficulté (Catégorie C)
- 0 à 1 point : ASA en grave difficulté (Catégorie D)

La carte suivante présente le résultat de l'analyse financière pour les 95 ASP pour lesquelles nous disposions des données financières. Chaque ASP est représentée par un point de couleur en fonction du résultat du classement. La taille des points est proportionnelle au montant du rôle moyen émis par les syndicats.

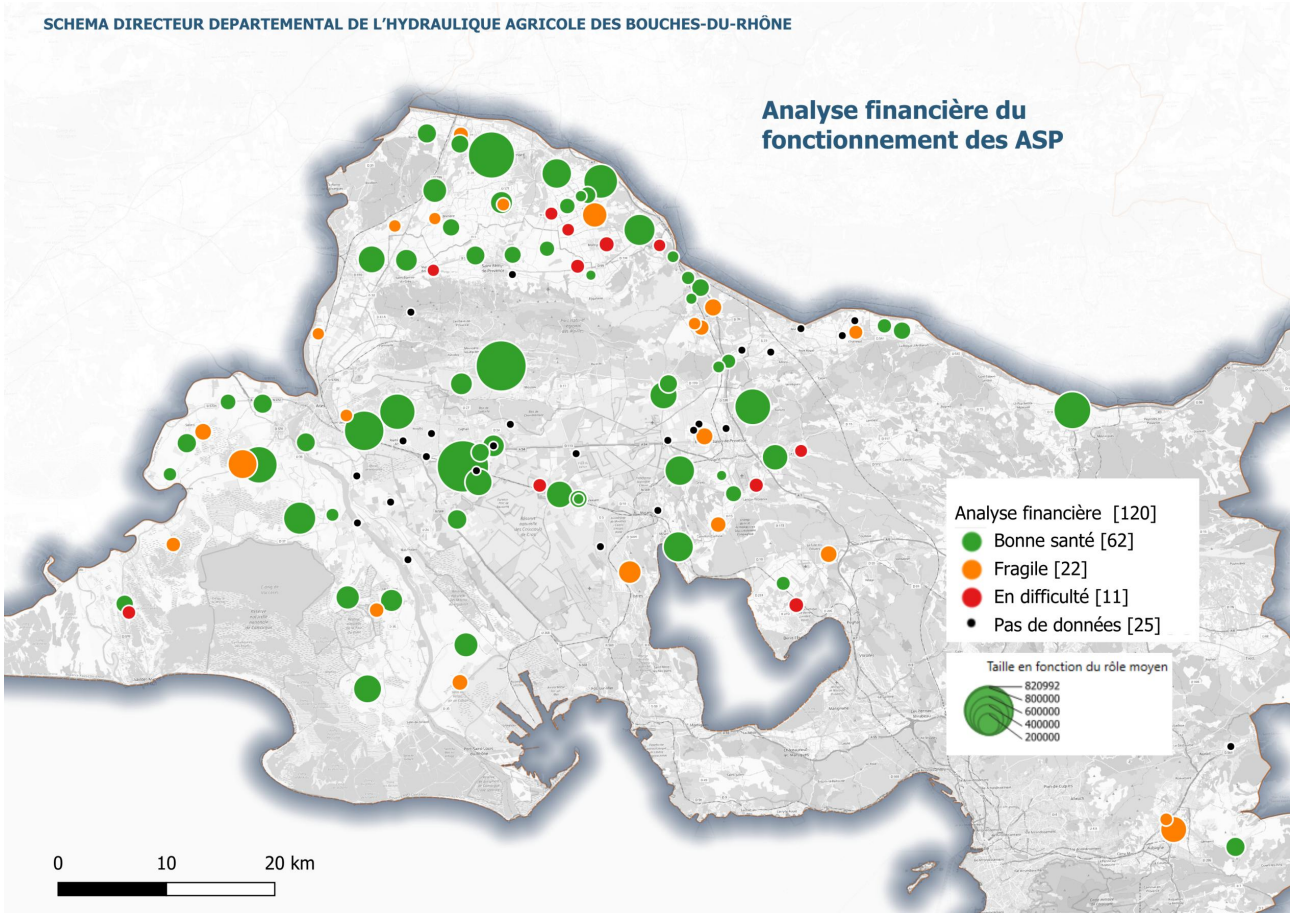

Figure 13 - Carte des résultats de l'analyse de la santé financière des ASP

Cette carte est également reproduite en **Annexe 9** au format A3.

Les résultats détaillés des indicateurs financiers et de la notation par critère sont donnés en **Annexe 10**.

Tout d'abord, on constate qu'il n'y a **aucune ASP en grave difficulté financière** (catégorie D) dans le département (pour celles dont on dispose des données). En effet, les points noirs sur la carte correspondent aux structures pour lesquelles on ne dispose pas des données financières.

On dénombre au total **11 ASP en difficulté** (près de 12 % en catégorie C) pour lesquelles le total des points se situe entre 2 et 3, c'est-à-dire qu'elles ont soit un résultat moyen (1 point) sur chaque critère (Epargne, Fonds de roulement, Impayés) soit un résultat mauvais (0 point) sur 1 ou 2 critères sur les 3. Dans les deux cas, on peut en conclure qu'elles ont des finances qui ne leur laissent pas de « marge » dans leur fonctionnement du quotidien, et encore moins de capacité à investir ou se projeter. Il faut toutefois nuancer cette conclusion pour quelques cas d'ASP ayant récemment investi (donc commencé d'entamer leur fonds de roulement) par exemple dans des études en vue de travaux de modernisation.

22 ASP sur 95 sont « fragiles » d'après ces résultats (23% en catégorie B), ce qui signifie qu'elles ont une vulnérabilité particulière sur 1 des 3 critères. Si on regarde en détail les résultats, on peut en effet les classer en 2 sous-catégories : celles qui ont un fonctionnement excédentaire mais une dérive des impayés, et celles qui maitrisent leurs impayés mais qui sont déficitaires en fonctionnement.

Enfin, les **62 autres ASP sont en bonne santé financière** (65% en catégorie A) au sens où elles ont le maximum de points sur 2 critères et une note moyenne sur le 3ème critère. Ces ASP ont globalement un fonctionnement excédentaire, un fonds de roulement qui leur permet de se projeter et des impayés maitrisés.

2.2.4.4 Quelques indicateurs clés à l'échelle du Département

Certains des indicateurs clés étudiés ont été totalisés à l'échelle du département et sont présentés dans le tableau suivant.

TOTAUX POUR LE DEPARTEMENT (95 ASP)	
ROLE MOYEN (2020-2022)	10 288 150 €
FOND DE ROULEMENT 2022	21 140 473 €
EVOLUTION IMPAYES (2019-2022)	548 177 €
DETTE AU 31/12/2022	2 964 154 €
INVESTISSEMENTS MOYENS ANNUELS (2018-2022)	1 571 065 €

Figure 14 – Indicateurs moyens cumulés pour le Département

Chaque année les 95 ASP appellent à leurs membres un **rôle « moyen » d'environ 10 M€** à l'échelle du département (soit environ 105 k€ en moyenne par ASP). Par ailleurs le fonds de roulement cumulé dont elles disposent pour pouvoir se projeter, en quelque sorte leur « trésor de guerre », est d'environ 21 M€ (221 k€ en moyenne par ASP). On remarque une **légère dérive des impayés** au cours des 4 dernières années, qui se sont accrus de 548 k€ (soit 5% du rôle moyen). L'endettement à l'échelle du département est faible (3 M€). De même, l'investissement moyen des 5 dernières années est très faible (1,5 M€ ; soit seulement 15 k€/an

par ASP) mettant en évidence une difficulté voire une « frilosité » des ASP à s'engager dans des études et travaux structurants. Ce chiffre sera à rapprocher dans la suite de l'étude de l'évaluation des besoins d'investissements pluriannuels en matière de renouvellement et modernisation des ouvrages.

Les graphiques suivants présentent la répartition des chiffres précédents par objet et secteurs d'étude.

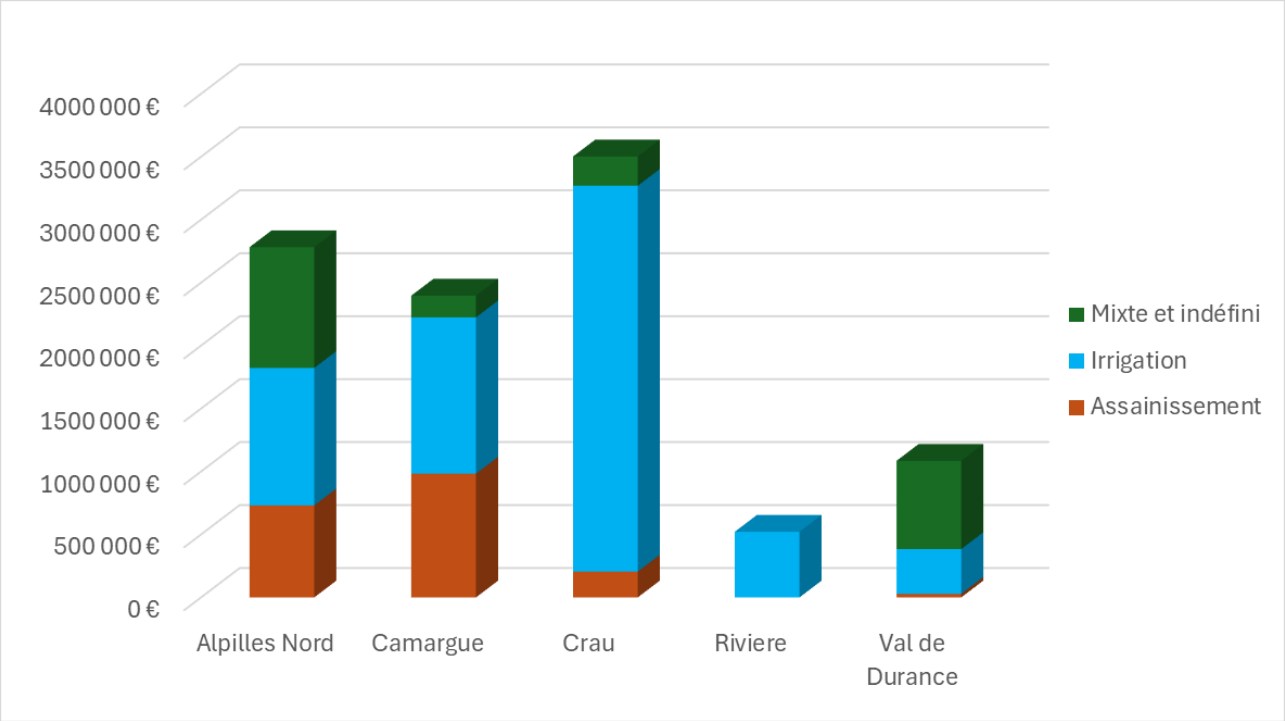

Figure 15 - Répartition du rôle moyen total 2020-2022 des ASP par objet et secteurs d'étude

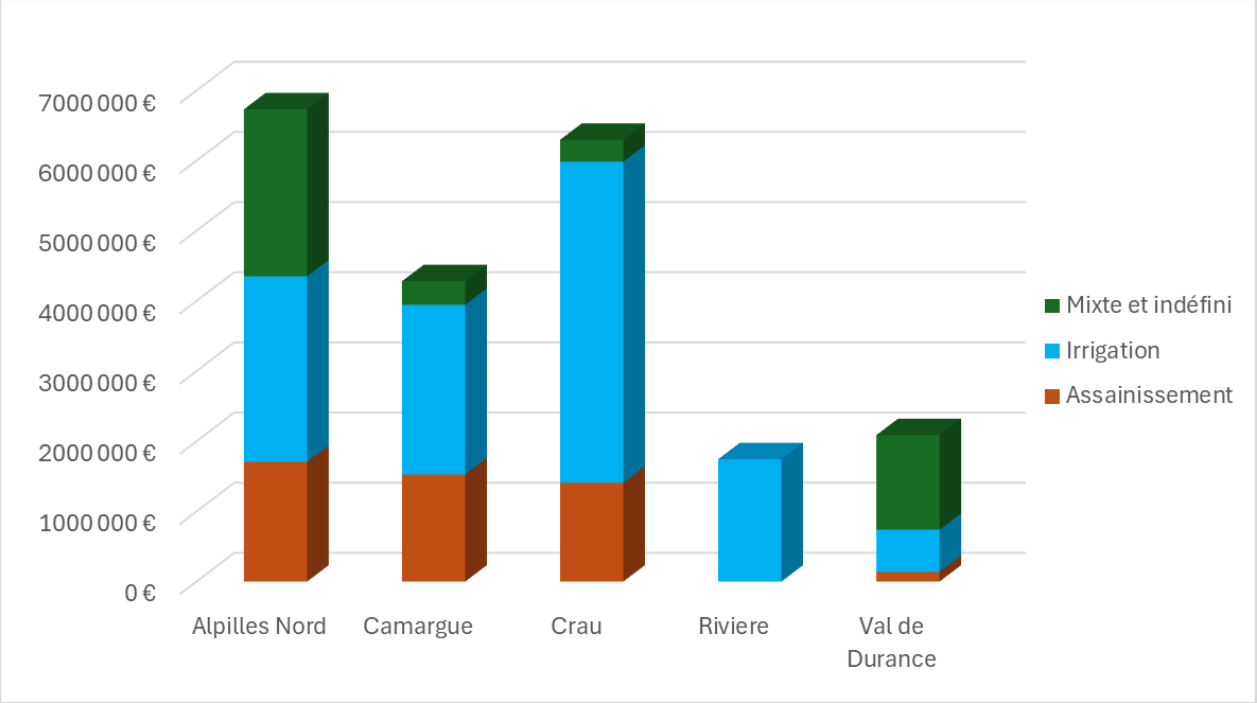

Figure 16 - Répartition du fonds de roulement total de 2022 des ASP par objet et secteurs d'étude

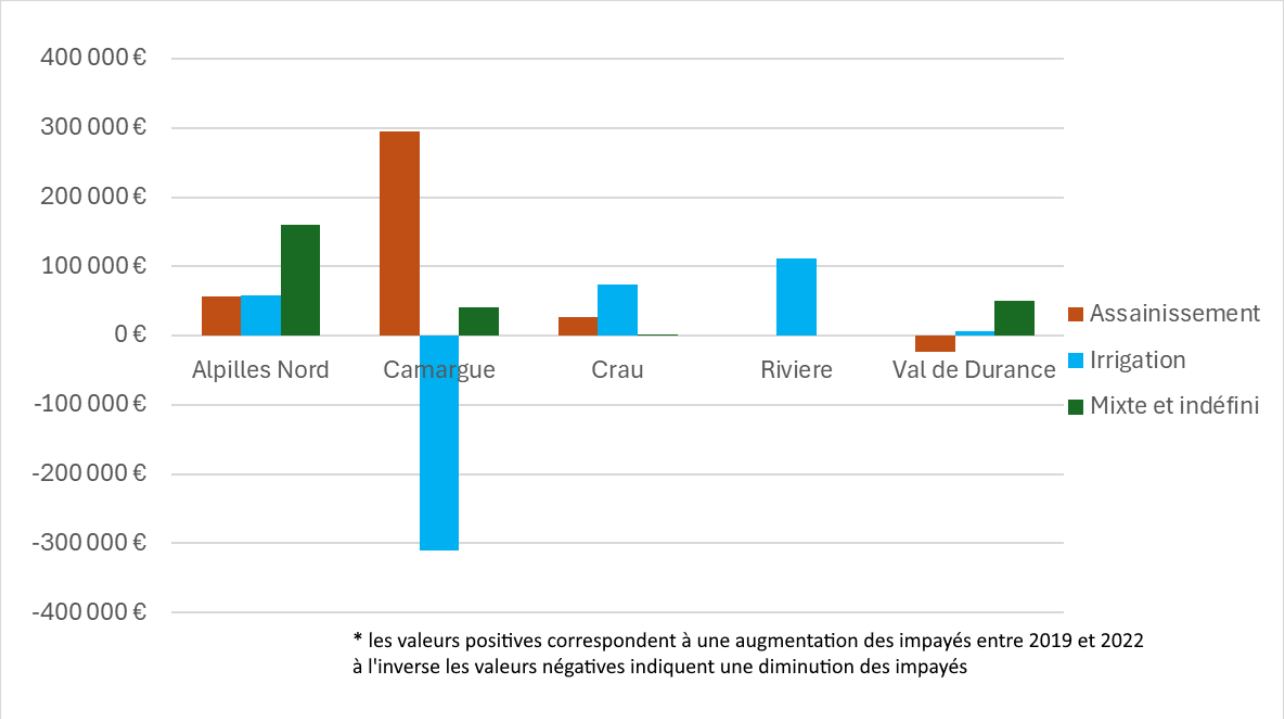

Figure 17 - Répartition de l'évolution des impayés entre 2019 et 2022 par objet et secteurs d'étude

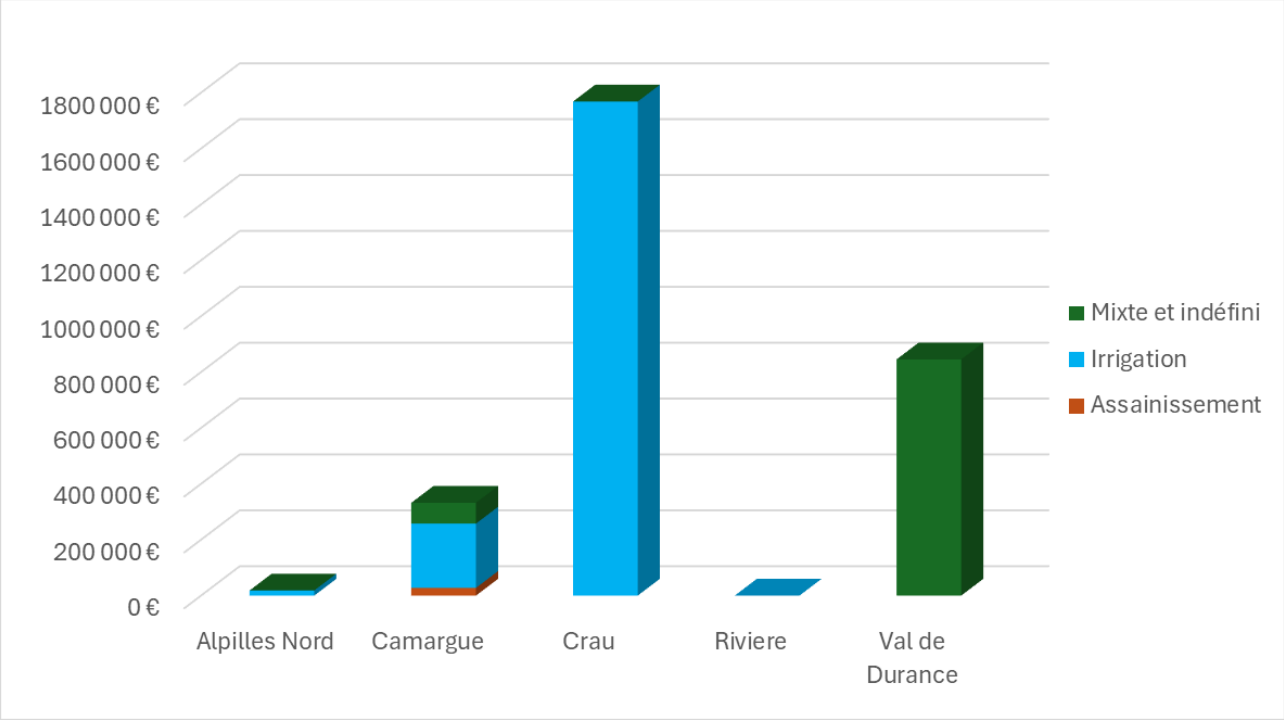

Figure 18 - Répartition de la dette au 31/12/2022 par objet et secteurs d'étude

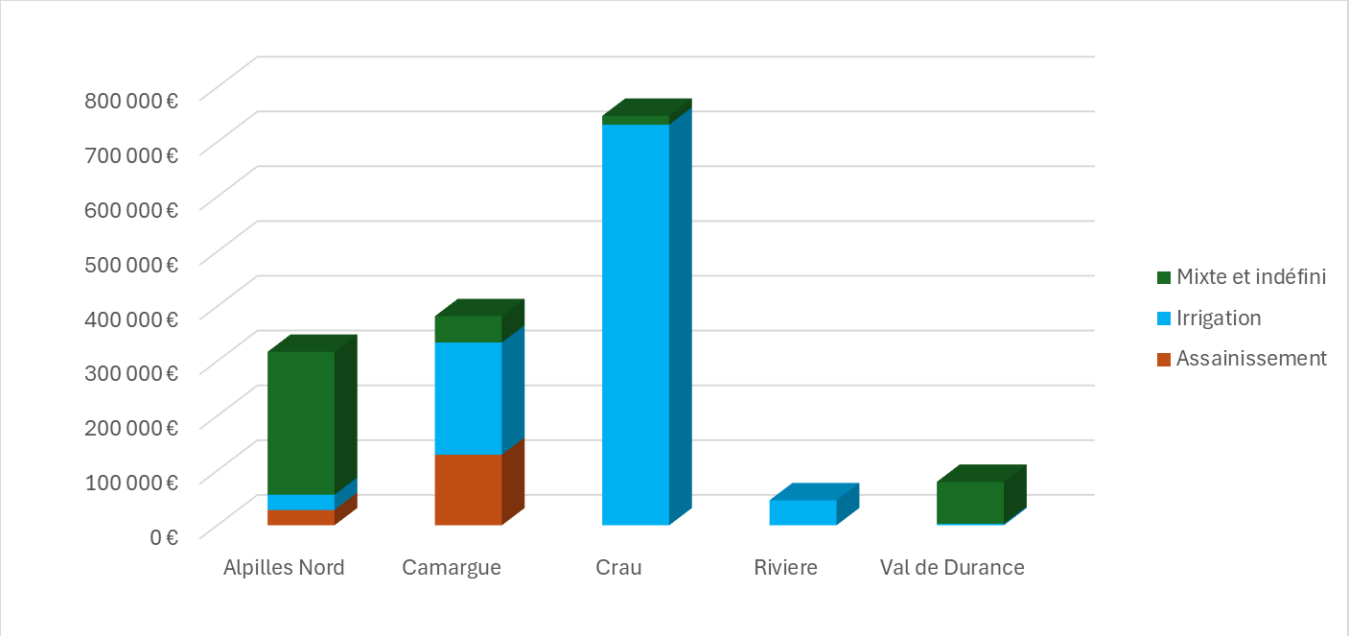

Figure 19 - Répartition des investissements (moyenne 2018-2022) par objet et secteurs d'étude

2.2.4.5 Conclusion de l'analyse financière

L'analyse financière des ASP des Bouches du Rhône a mis en évidence un fonctionnement financier sain et équilibré pour une majorité d'entre elles (65%), avec certains points de faiblesse plus ou moins accentués pour les autres (35%). Cette « capacité à vivre » globalement bonne démontre que le fonctionnement quotidien est assuré et que les ASP disposent aussi, pour partie d'entre elles, de réserves financières leur permettant de se projeter dans le futur.

Cependant cette conclusion positive est à relativiser du fait de la faiblesse des investissements de la période récente, qui met en évidence que les structures sont actuellement confrontées à des difficultés ou des craintes les empêchant d'investir à la hauteur des besoins de renouvellement et de modernisation des ouvrages d'irrigation ou d'assainissement (l'évaluation de l'état des ouvrages fait l'objet de la suite de la phase 1 : cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Or, la dégradation des ouvrages entraine une dévalorisation de l'actif, ce qui à terme, si rien n'est fait, aura forcément des répercussions au niveau comptable.

2.2.5 ANALYSE MULTICRITERES

Après l'analyse financière, on a souhaité exploiter ces résultats pour les confronter aux autres données, plus « techniques », disponibles sur les ASP dans la BDD ; on a en particulier pris en compte leurs recettes annuelles (rôle moyen) comparées à la surface de leurs périmètres, aux linéaires des canaux gravitaires qu'elles gèrent, … Le but de cette analyse était d'essayer de voir comment se répartissaient les structures par rapport à ces critères, en fonction de leur objet, de leur santé financière, du nombre de leur personnel… On a ainsi croisé ces données pour voir si l'on pouvait en faire ressortir certaines tendances - qui ne doivent bien sûr pas être prise comme des règles absolues - dans l'objectif de tenter de caractériser un profil type ou une « taille critique » que devrait avoir une ASP pour bien fonctionner.

En plus des données sur le personnel des ASP, « reconstituées » comme expliqué précédemment, on a utilisé les données de la BD Hydra, éventuellement mises à jour par les questionnaires complétés par les ASP:

- Surface du périmètre (en ha)
- Linéaire des canaux gravitaires (en km)
- Nombre d'adhérents : la seule donné disponible dans la BD Hydra est celle du nombre d'adhérents Agriculteurs, le nombre total d'adhérents n'est pas renseigné dans la base. Il ne nous a donc pas semblé pertinent d'exploiter ici cette donnée partielle sur le nombre d'adhérents des ASP.

2.2.5.1 Analyse du rôle moyen par hectare

Tout d'abord, on a étudié le rôle moyen annuel (qui pour rappel a été assimilé dans cette étude aux recettes de produits et services dans le compte de gestion (« PROSERV » dans notre BD) rapporté à la surface du périmètre pour toutes les structures pour lesquelles on disposait de ces 2 données dans la base (92 ASP au total).La première analyse a consisté à étudier comment se répartissaient les structures en fonction de **leur rôle moyen par hectare**, comme illustré sur la figure suivante.

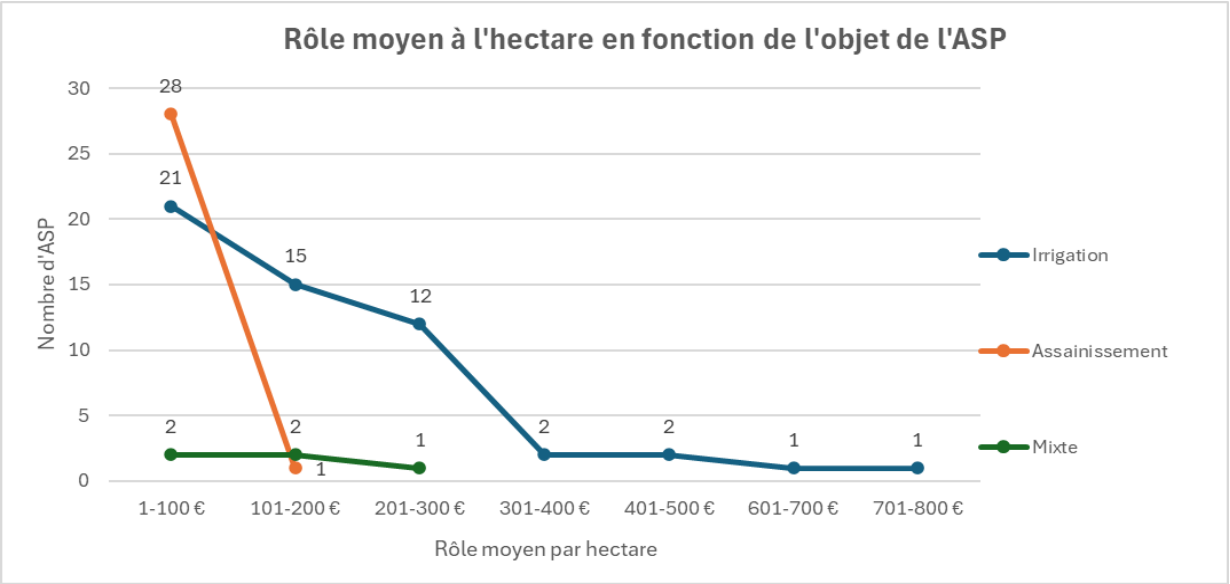

Figure 20 - Répartition des ASP en fonction de leur objet et du rôle moyen à l'hectare

On peut tout de suite noter que plus de 90% des ASP étudiées, tous objets confondus, ont un **rôle moyen à l'hectare inférieur ou égal à 300 €**.

Les ASA d'irrigation ont globalement un **montant de rôle plus élevé que les ASP d'assainissement**, avec pour un petit nombre d'entre elles (11%) des montants très élevés qui dépassent 300€/ha, ce qui s'explique probablement par le fait qu'elles ont d'autres recettes significatives de produits et services, en plus des rôles payés par les membres. Les ASCO d'assainissement ont toutes, à l'exception d'une seule, un rôle **inférieur à 100 €/ha**.

On peut ensuite regarder l'évolution du montant du rôle par hectare en fonction de la surface du périmètre. La figure suivante montre les tendances de répartition des ASP selon leur objet pour ces 2 critères.

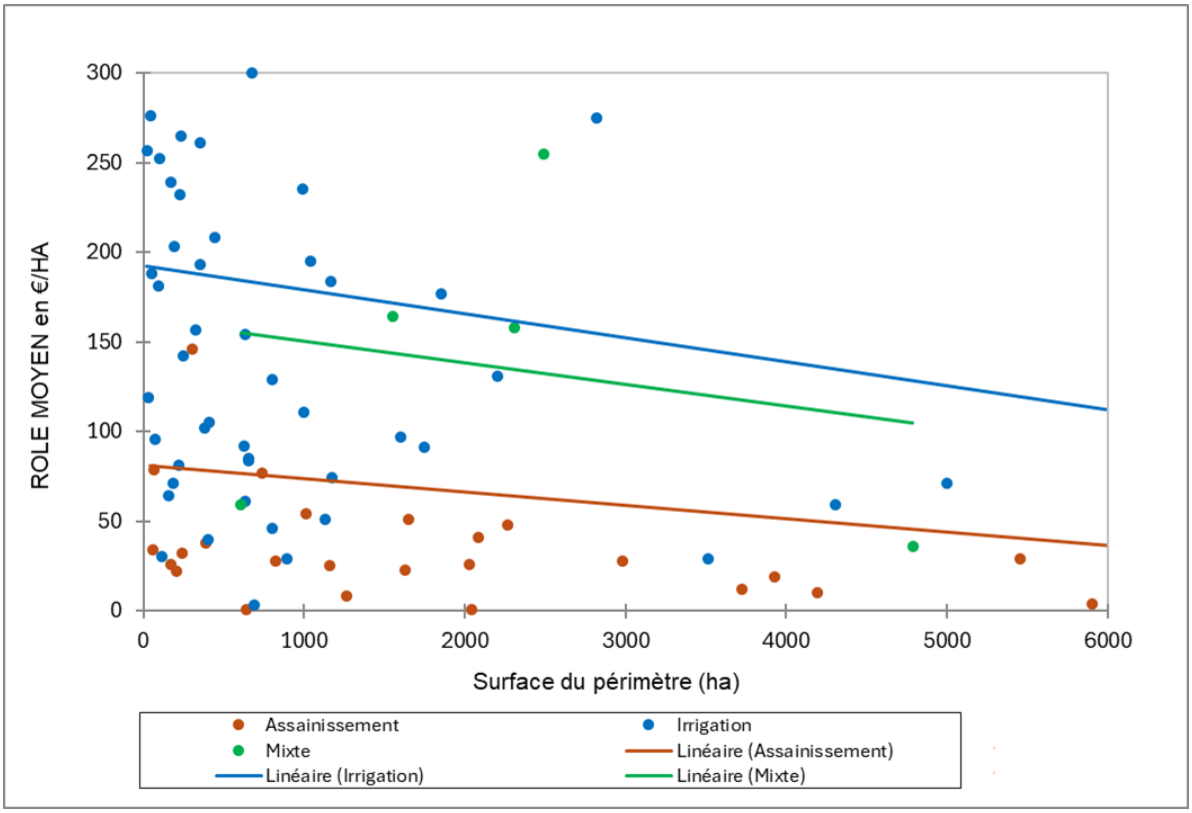

Figure 21 - Evolution du coût à l'hectare avec la surface du périmètre

Remarque : pour une meilleure visibilité des seuils ont été appliqués aux échelles du graphiques, sachant que plus de 90 % des ASP de l'échantillon se situent en dessous de ces seuils :

- Rôle moyen < ou égal à 300 €/ha
- Surface de périmètre < 6000 ha

On constate une tendance logique, tous objets confondus, **de diminution du rôle moyen à l'hectare avec l'augmentation de la surface des périmètres**, même si cette règle ne vaut pas pour toutes les structures, qui présentent une grande diversité.

On confirme aussi sur ce graphique que les ASA d'irrigation ont globalement des rôles plus élevés mais aussi des périmètres moins vastes (< 2000 ha pour 90% d'entre elles) à l'inverse des ASP d'assainissement (1/3

d'entre elles ont un périmètre > 2000 ha). Les ASP mixtes sont peu nombreuses et leur répartition très « éclatée » sur le graphique ne semble pas suivre de tendance contrairement aux deux groupes précédents.

On a ensuite cherché à caractériser le lien, s'il en existe un, entre la **santé financière des structures**, évaluée dans le chapitre précédent, et le **montant du rôle à l'hectare** et son évolution en fonction de la surface du périmètre. Le présupposé qu'on pouvait faire était que les ASP en bonne santé financière auraient probablement des rôles moyens à l'hectare plus élevés (comparés à ceux des ASP fragiles ou en difficulté) leur permettant de mieux subvenir aux charges de gestion et de faire des provisions.

Or, d'après le graphique de la figue suivante, il ne semble pas que ce soit le cas, c'est même plutôt le contraire qu'on observe.

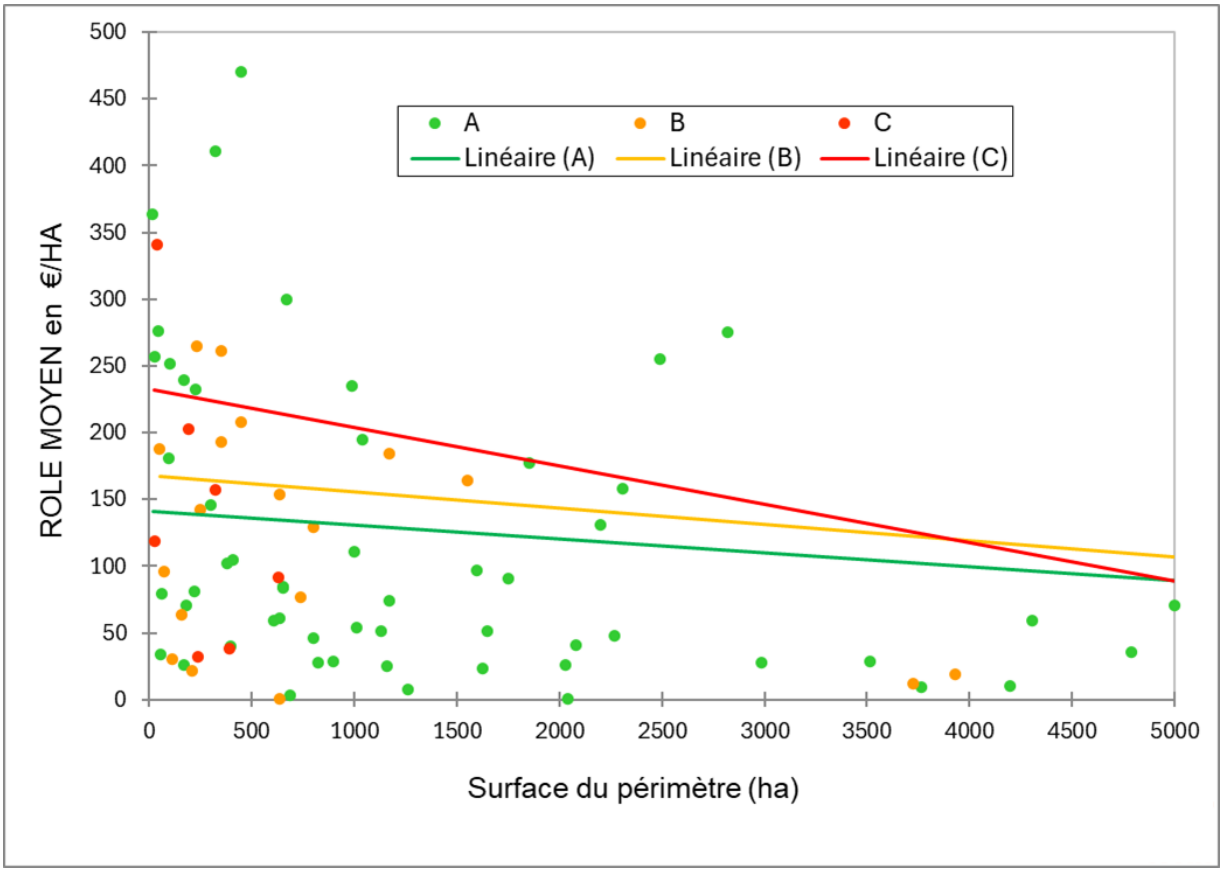

Figure 22 - Evolution du rôle moyen par hectare avec la surface du périmètre en fonction de la santé financière

En effet, le tableau suivant donne les valeurs moyennes du rôle à l'hectare en fonction des catégories de santé financière et de l'objet.

Valeurs moyennes du rôle en €/HA en fonction de la santé financière	Objet de l'ASP			Moyennes tous objets confondus
	Assainissement	Irrigation	Mixte	
A - Bonne santé	39 €	166 €	127 €	**124 €**
B - Fragiles	23 €	208 €	164 €	**144 €**
C - En difficulté	182 €	182 €		**182 €**
Moyennes par objet	**59 €**	**178 €**	**134 €**	**135 €**

On voit que le rôle moyen à l'hectare des ASP fragiles (B) ou en difficulté (C) est globalement plus élevé que pour celles en bonne santé (A), même si là encore il y a une grande diversité des structures si on regarde la répartition des points dans le graphique.

Les tendances représentées sur le graphique précédent sous forme de droites ne prennent pas en compte les différences d'objet des ASP, dont dépend pourtant fortement comme on l'a vu précédemment le montant du rôle à l'hectare. On a donc refait cette analyse en ne considérant que les ASA d'irrigation (les plus nombreuses). Le résultat est donné dans le graphique suivant.

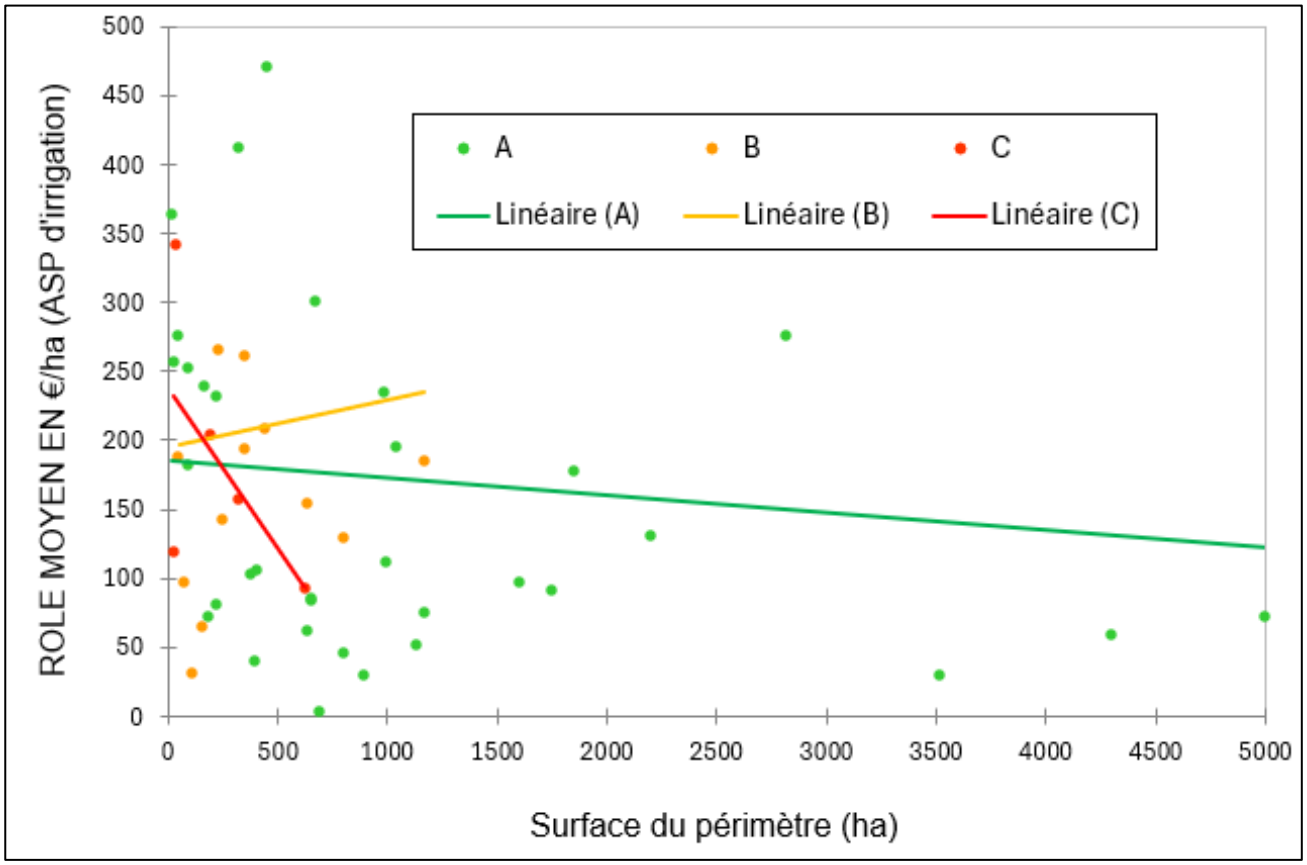

Figure 23 - Tendances d'évolution du montant du rôle à l'hectare en fonction de la santé financière pour 53 ASA d'irrigation

On observe tout d'abord que les ASP fragiles ou en difficulté ont globalement des périmètres plus petits que celles en bonne santé. Ensuite, si l'évolution du montant du rôle avec la surface du périmètre semble suivre une certaine tendance cohérente pour les ASA en bonne santé (décroissant avec la surface du périmètre), cela semble moins être le cas pour les autres (B et C) où les tendances semblent plus aléatoires voire inexistantes.

Les ASA en difficulté ou fragiles seraient donc globalement des structures plus petites, n'ayant pas toujours un montant de rôle cohérent et adapté à la taille de leur périmètre. Là encore, ces conclusions sont à relativiser du fait de la grande diversité des structures et de la petite taille relative des échantillons.

On a enfin étudié le rapport entre le nombre de personnel des structures (en somme leur degré de professionnalisation) et leur santé financière, corrélé à l'évolution du rôle moyen à l'hectare, ce qui est illustré dans le graphique suivant.

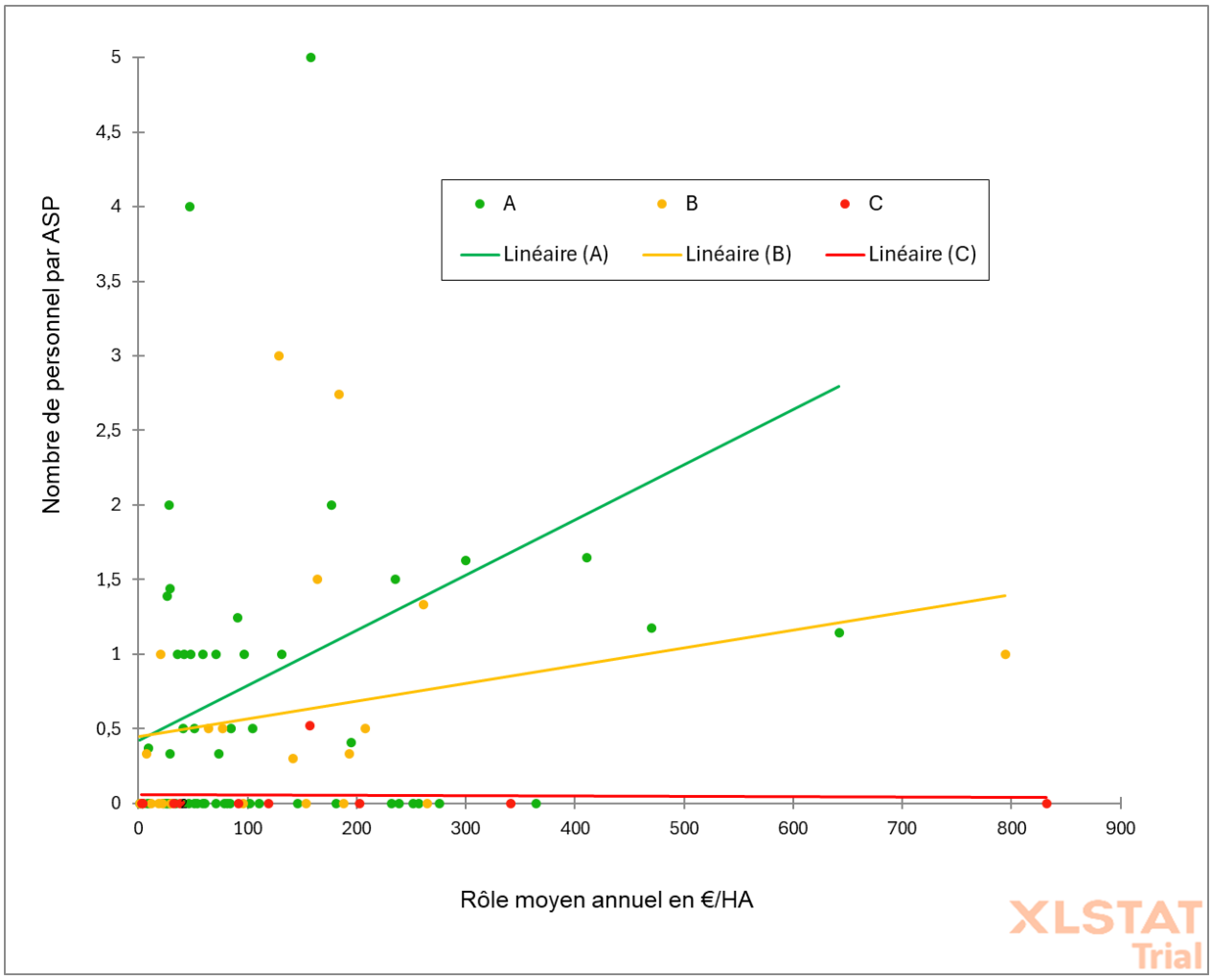

Figure 24 - Evolution du nombre de salariés en fonction du rôle moyen/ha et de la santé financière

Les tendances observées semblent démontrer qu'il y aurait un **lien entre la santé financière des structures et leur niveau de professionnalisation**. En effet les ASP « en difficulté » financière sont quasi exclusivement non dotées de personnel propre, tandis que celles « fragiles » sont en moyenne moins pourvues en personnel que celles en bonne santé. Pour ces deux derniers groupes (A et B), il semble y avoir une tendance « logique » d'augmentation du montant du rôle avec le nombre de personnel employé par les structures.

Ces tendances reposent sur une grande diversité de situations et ne doivent pas être interprétées hâtivement ; en effet la santé financière des structures dépend d'une multitude de facteurs non étudiés ici. Cependant l'analyse des données disponibles montrent que certains critères peuvent expliquer en partie le résultat du diagnostic financier.

2.2.5.2 Analyse du rôle moyen par kilomètre

On a ensuite voulu vérifier si le linéaire de canaux géré par les structures pouvait être corrélé aux autres données. En effet, on pouvait postuler que les charges financières d'une ASP, et donc le rôle qu'elle a à appeler, seront d'autant plus importants qu'elle aura un grand linéaire de canaux à gérer.

De la même façon que pour le rôle à l'hectare, on a d'abord étudié la répartition des ASP en fonction du montant de leur rôle moyen par kilomètre de réseaux gravitaires, illustrée par le graphique suivant.

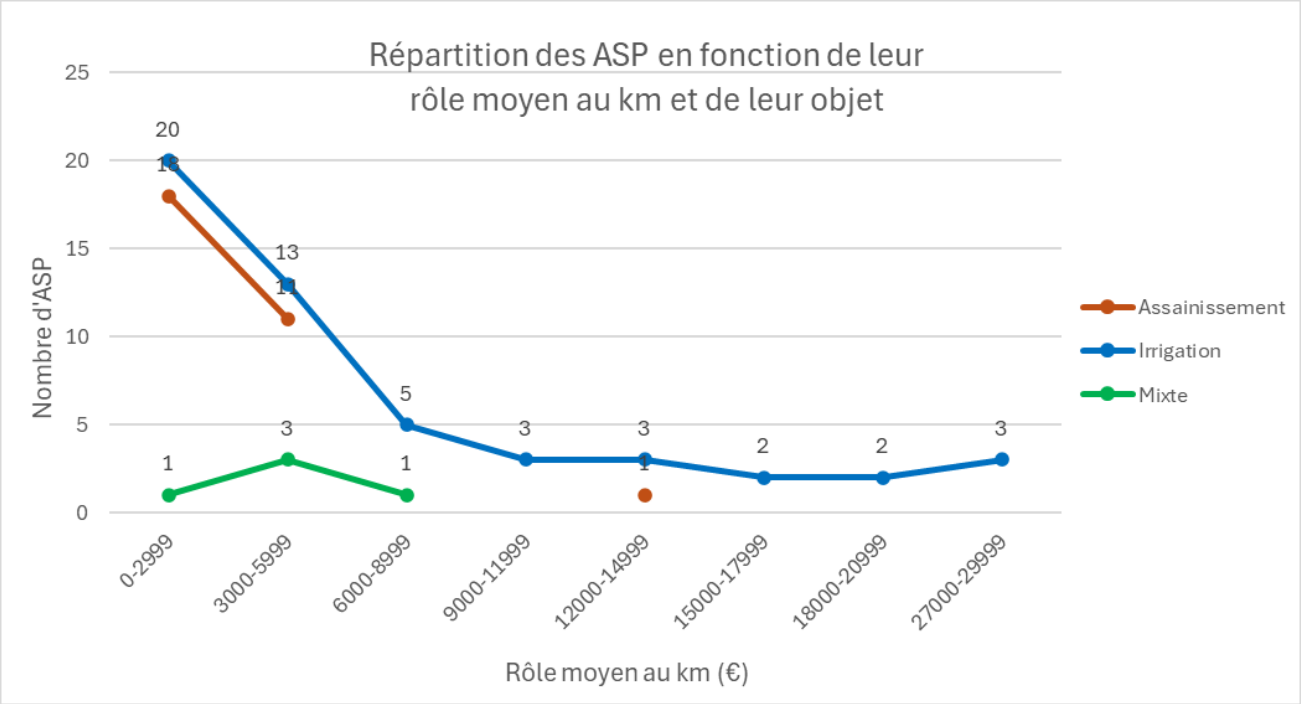

Figure 25 - Répartition des ASP en fonction du rôle/km et de l'objet

Il en résulte que **plus de 90% des ASP, tous objets confondus, ont un rôle moyen ≤ 15 000€ par km de réseau gravitaire** (et plus de 80% se situent en dessous de 9000€ du kilomètre).

Les ASA d'irrigation ont un coût au km qui s'étend sur une large gamme de valeurs, démontrant une grande diversité de structures (mais leur échantillon est aussi le plus grand), tandis que les deux autres groupes (ASP d'assainissement et mixtes) ont des valeurs de rôle moyen au kilomètre plus resserrées, plus de 90 % d'entre elles ont en effet un rôle moyen ≤ 6000 €/km.

Pour les deux groupes les plus importants (ASP d'irrigation et d'assainissement) on a représenté sur le graphique suivant (**Figure 26**) l'évolution du coût au km en fonction du linéaire total de canaux géré par la structure.

On observe que pour les ASA d'irrigation, il semble y avoir une tendance de diminution du coût au km avec la taille totale du réseau pris en charge, ce qui n'est pas le cas pour les AS gérant des canaux d'assainissement, pour lesquelles le ratio au kilomètre ne semble pas dépendant de l'importance du réseau géré.

On confirme aussi en visualisant le graphique que le montant du rôle moyen au kilomètre est « resserré » pour les ASP gérant de l'assainissement, alors qu'il s'étend sur un spectre plus large pour les ASA d'irrigation.

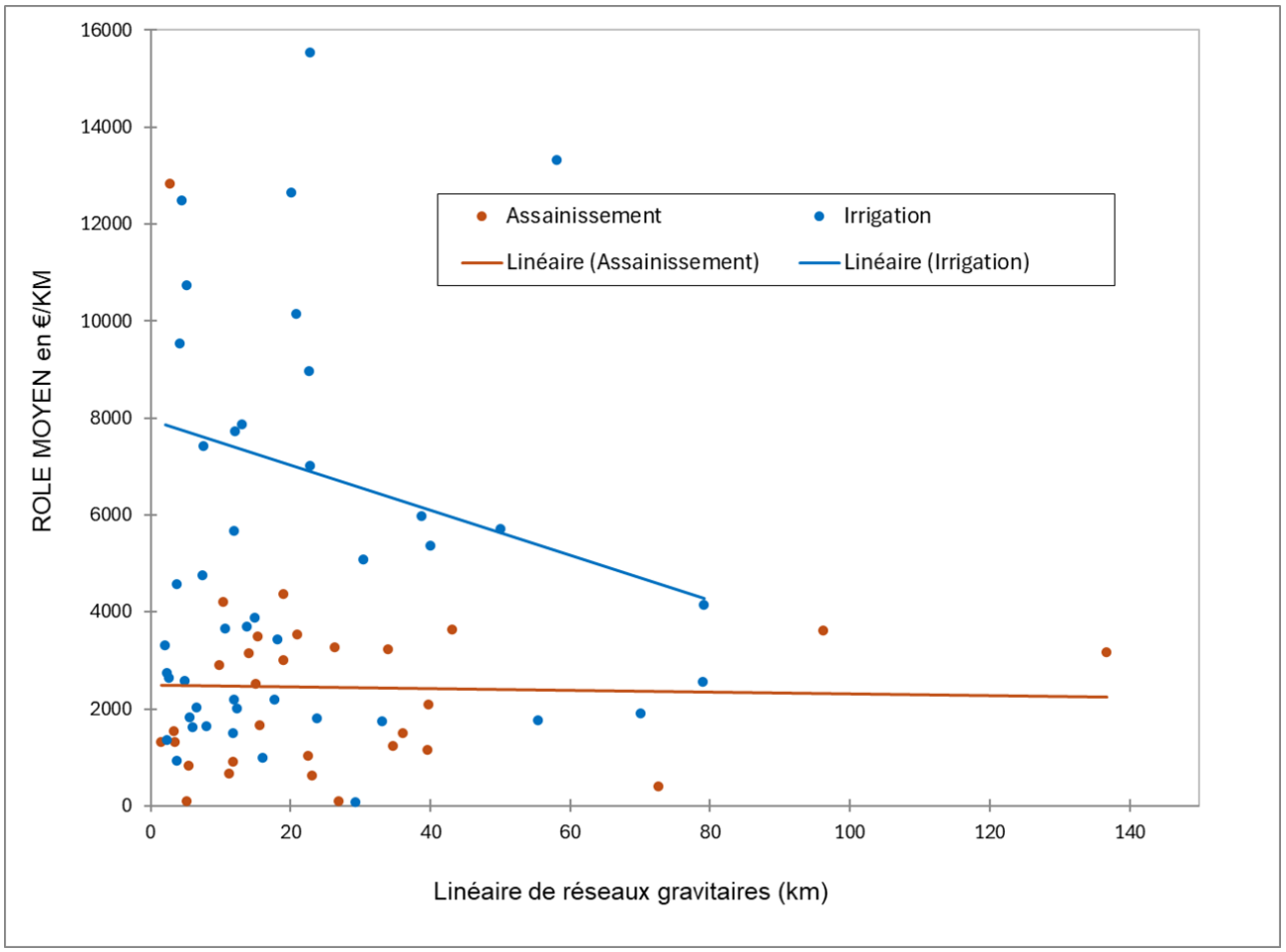

Figure 26 - Evolution du coût au km avec la taille du réseau de canaux

On a ensuite représenté l'évolution du coût au km et sa corrélation éventuelle avec la santé financière des ASP. Certaines tendances se dégagent à partir là encore d'une grande diversité de positionnement des structures sur la grille : ainsi les ASP en bonne santé financière seraient aussi celles qui ont un coût au kilomètre de réseau en moyenne plus élevé que les autres en moins bonne santé, et ce coût tend à diminuer avec l'augmentation du linéaire total géré.

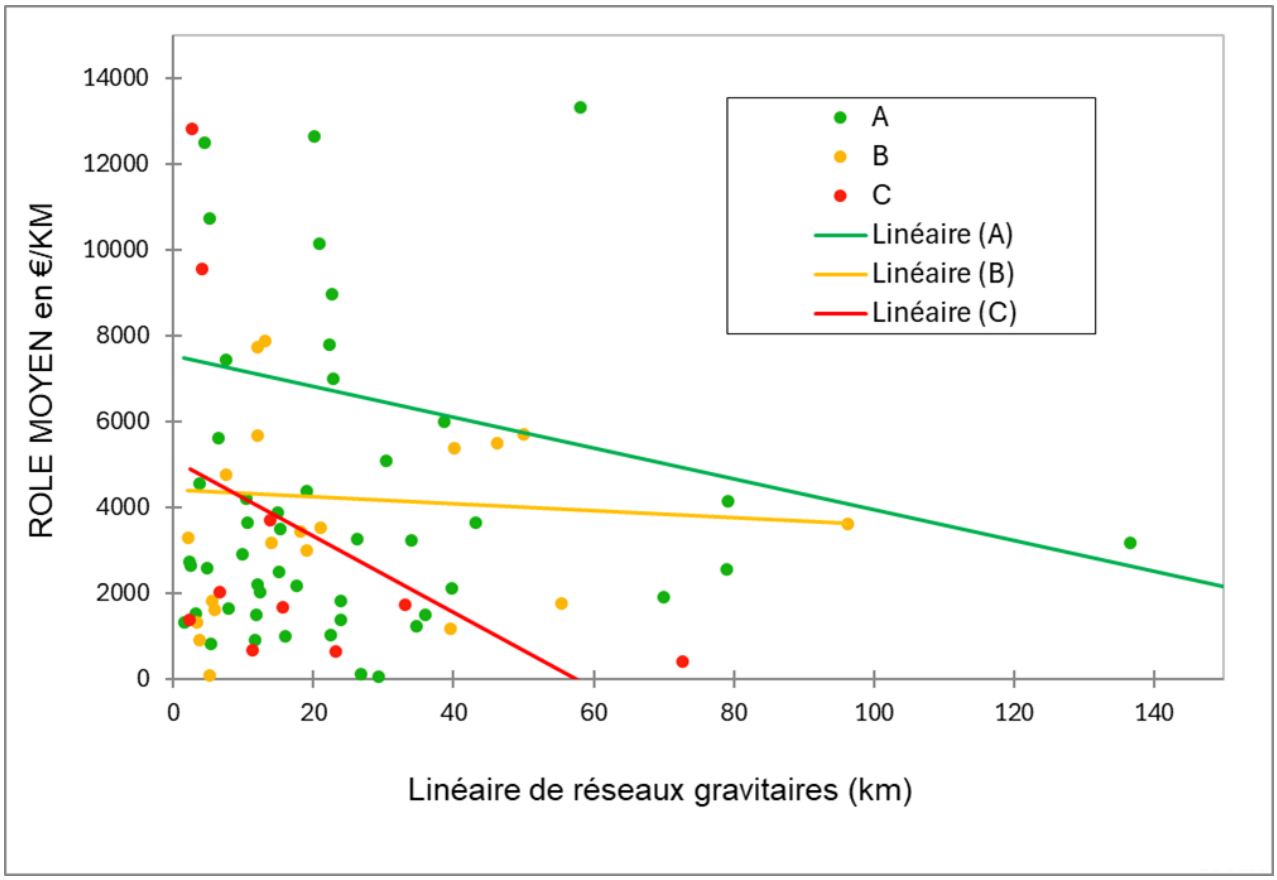

Figure 27 - Evolution du rôle moyen par km en fonction de la santé financière (tous objets confondus)

Ceci est confirmé par le tableau suivant qui donne les valeurs moyennes du rôle par kilomètre en fonction des catégories de santé financière et de l'objet.

Valeurs moyennes du rôle en €/KM en fonction de la santé financière	Objet de l'ASP			Moyennes tous objets confondus
	Assainissement	Irrigation	Mixte	
A - Bonne santé	2 298 €	8 291 €	4 760 €	**6 073 €**
B - Fragiles	2 273 €	5 161 €	5 504 €	**4 215 €**
C - En difficulté	3 245 €	3 677 €		**3 461 €**
Moyennes par objet	**2 450 €**	**7 041 €**	**4 908 €**	**5 315 €**

La différenciation entre ASP en bonne et moins bonne santé semble se confirmer si on refait cette analyse uniquement avec les ASP ayant un même objet, en l'occurrence les ASA d'irrigation (échantillon le plus important) :

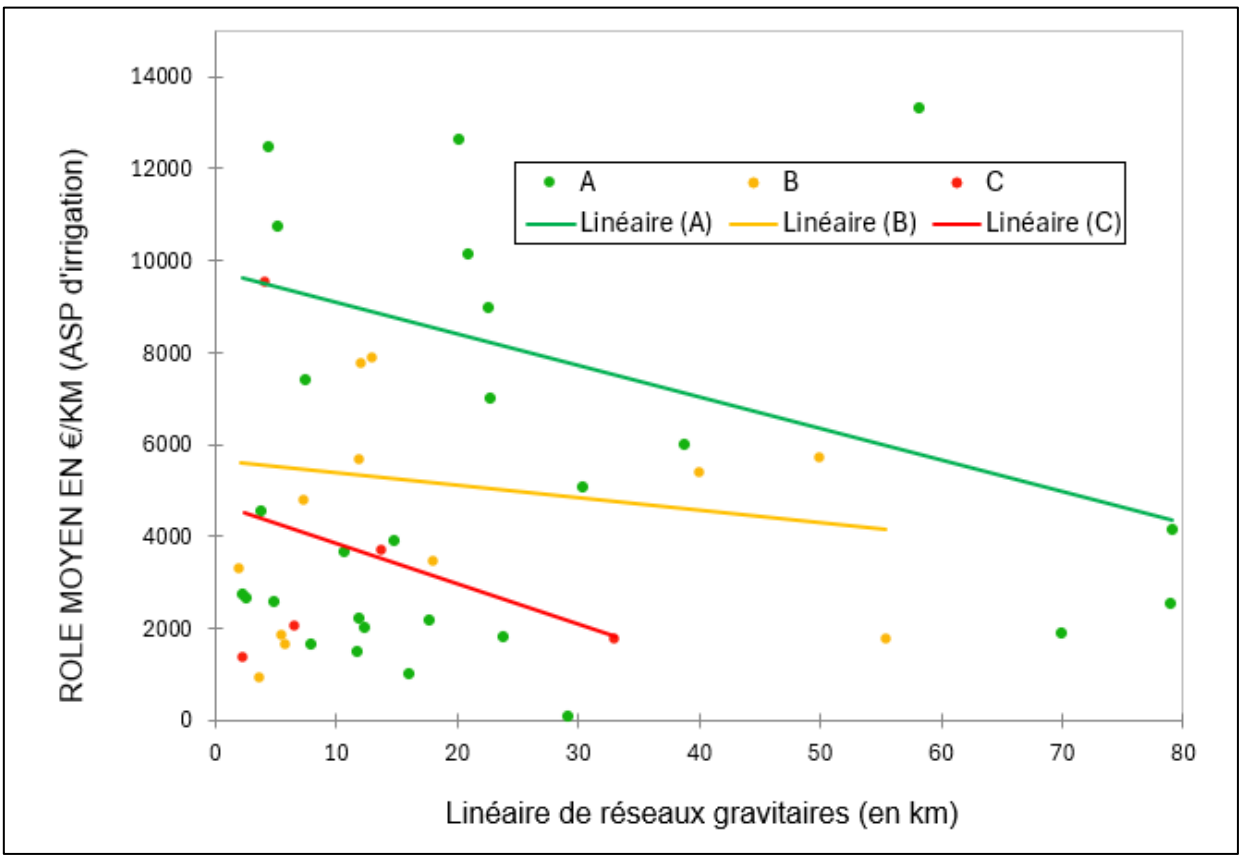

Figure 28 - Evolution du rôle moyen par km en fonction de la santé financière pour 50 ASA d'irrigation

Concernant la tendance d'évolution du nombre de personnel en fonction du coût au km, la figure suivante montre que la différenciation entre ASP en bonne et moins bonne santé est moins nette que pour l'étude du coût par hectare. On confirme néanmoins que le nombre de personnel suit une tendance légère d'accroissement avec le montant du rôle par km. Comme déjà observé, les ASP en difficulté financière restent quant à elles à effectif nul quel que soit le coût au km de réseau à pris en charge.

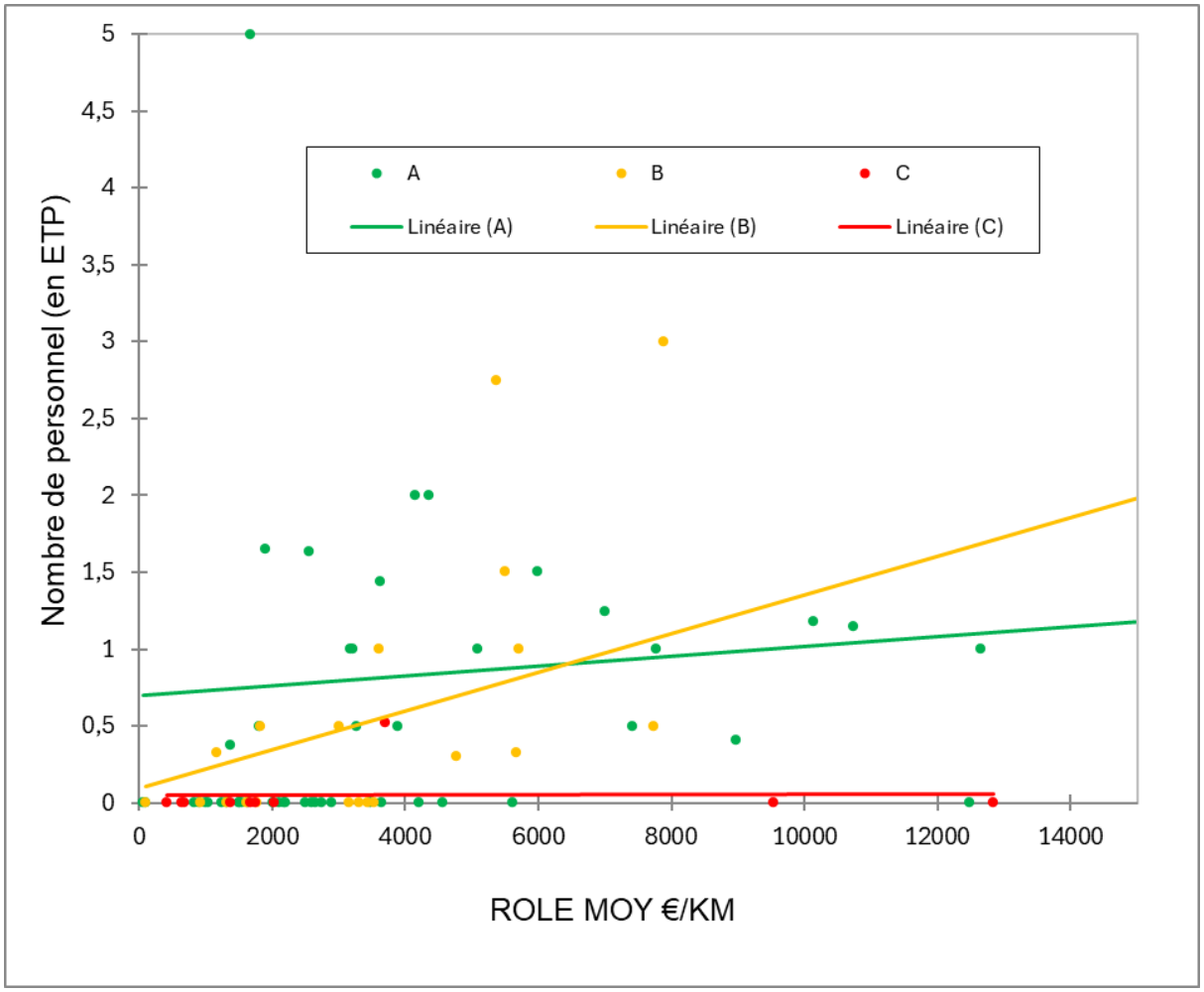

Figure 29 - Tendance d'évolution du nombre de personnel des ASP en fonction du rôle moyen par kilomètre

2.2.5.3 Conclusion de l'analyse multicritères

L'analyse multicritères a permis tout d'abord de caractériser la répartition des différentes ASP de l'étude, en fonction de l'objet qui leur est assignée et au regard du montant de leurs recettes principales rapportées à la surface des périmètres ou au linéaire des canaux gravitaires qu'elles ont en gestion.

Elle a ensuite permis de constater une grande diversité des coûts (au km ou à l'ha) qui témoigne d'une pluralité des modèles économiques (et situations de terrain) des associations syndicales du département, et donc de la difficulté d'établir un modèle unique qui serait valable en toutes situations.

L'analyse a ensuite permis de dégager certaines « tendances » quant au fonctionnement, à la professionnalisation et à la santé financière des structures. Si elles sont à considérer avec prudence car bien sûr ne valent pas pour la totalité des ASP (par exemple une structure peut avoir une bonne gestion, être en bonne santé financière, sans nécessairement avoir de personnel en propre) ces tendances peuvent néanmoins étayer pour partie le diagnostic tant financier que structurel posé précédemment et permettre d'alimenter la suite de l'étude quand il s'agira de dimensionner les mutualisations et regroupements entre structures.

2.2.6 DYNAMIQUES COLLECTIVES EXISTANTES

Dans cette partie, on a tenté de faire une analyse des mutualisations et autres synergies, organisées ou de fait, qui existent d'ores et déjà entre les ASP du département. L'idée était que pour pouvoir proposer des solutions pertinentes de rapprochement entre ASP, il pouvait être intéressant de s'inspirer des dynamiques actuelles, voire même de s'appuyer en partie dessus pour fonder les futurs scénarios de réorganisation.

2.2.6.1 Collecte des données

L'approche de ces dynamiques existantes reposant sur des données forcément plus qualitatives voire même subjectives, que par exemple les données « quantitatives » sur le nombre de salariés des structures, on a décidé d'établir cet état des lieux en collectant de l'information au travers des questionnaires individuels auprès des ASP mais aussi par le biais d'entretiens avec des personnes « ressources » : il s'agissait principalement soit de responsables d'ASP, souvent importantes et dotées de personnels, ayant un rôle moteur et « mutualisateur » par certaines initiatives qu'elles prenaient par exemple en proposant des prestations à d'autres ASP, soit des responsables de structures « Supra » telles que syndicats, œuvres générales, unions… qui assuraient certaines prestations pour leurs membres et avaient une bonne connaissance de leur fonctionnement.

Pour exploiter les informations collectées, on les a saisies dans la BD Access sous forme de **liens relationnels** entre les ASP. Pour chaque lien entre structures les champs d'information suivants ont été renseignés :

- **Type de mutualisation** : les grands types de mutualisation retenus étaient : gestion administrative, AMO administrative, gestion technique, gestion de la paye, mutualisation de gardes-canaux, de locaux, matériels, logiciels et bureautique, SIG, TTMO travaux, droits d'eau et ouvrages communs, secrétaire en commun. Pour ce dernier type, on a considéré que 2 ASP qui avaient en commun une même secrétaire avaient déjà entre elles une forme de mutualisation « de fait » parce que le poste et les compétences associées pouvaient s'enrichir dans l'exercice de la gestion administratives de plusieurs structures rencontrant des problématiques similaires, cette expérience pouvant ensuite bénéficier à toutes. Ce secrétariat partagé pouvait en outre créer des liens entre les ASP et donc potentiellement des conditions favorables aux rapprochements futurs.
- **Intitulé de la mutualisation** : pour chaque lien un titre descriptif était donné, par exemple *« Secrétaire commune aux 3 ASA de… »*
- **Contenu** : il s'agissait de décrire brièvement la consistance des prestations mutualisées, par exemple *« Gestion administrative mutualisée comprenant la comptabilité, le secrétariat, la mise à jour du périmètre, la gestion budgétaire, les mandats/titres,… »*
- **Forme** : on précise dans ce champ si cette mutualisation est éventuellement concrétisée par un document (une convention ou autre) ou s'il s'agit d'une mutualisation « informelle ».
- **ASP concernées par la mutualisation** : toutes les ASP partageant un même type de mutualisation sont listées et « reliées » entre elles dans la BD Access (via leur Code Prospect).

Les données complètes collectées sur les mutualisations entre ASP font l'objet d'un document séparé du présent rapport et intitulé « **SDHA13 - Mutualisations entre ASP** » (42 pages).

Dans la suite, les mutualisations ont été représentées sous la forme de cartes d'analyse spatiale et regroupées en 3 grands types :

- Mutualisations administratives
- Mutualisations techniques et autres mutualisations
- Mutualisations de droits d'eau et d'ouvrages communs

2.2.6.2 Analyse des mutualisations administratives

La carte de la Figure 30 présente le résultat des mutualisations actuelles en matière de gestion administrative au sens large c'est-à-dire allant de la gestion administrative déléguée en totalité par une ASP à une autre structure jusqu'à la secrétaire commune à plusieurs ASP, en passant par la délégation partielle de cette gestion (par exemple uniquement de la paye). On a aussi représenté sur cette carte les quelques rares cas où la délégation de la gestion administrative se doublait d'une délégation du « technique » confié à la même structure.

La carte représente les ASP ou leurs groupements par des points dont la taille est proportionnelle au nombre des personnels salariés de la structure. Les liens de couleur entre structures représentent les types de mutualisations entre elles.

On voit que les mutualisations en matière administrative sont d'ores et déjà répandues sur le territoire et prennent des formes diverses. Elles démontrent ainsi que les structures ont su s'adapter à la complexité et à la spécificité propre à la gestion des ASP et ont fait preuve d'imagination pour s'organiser collectivement.

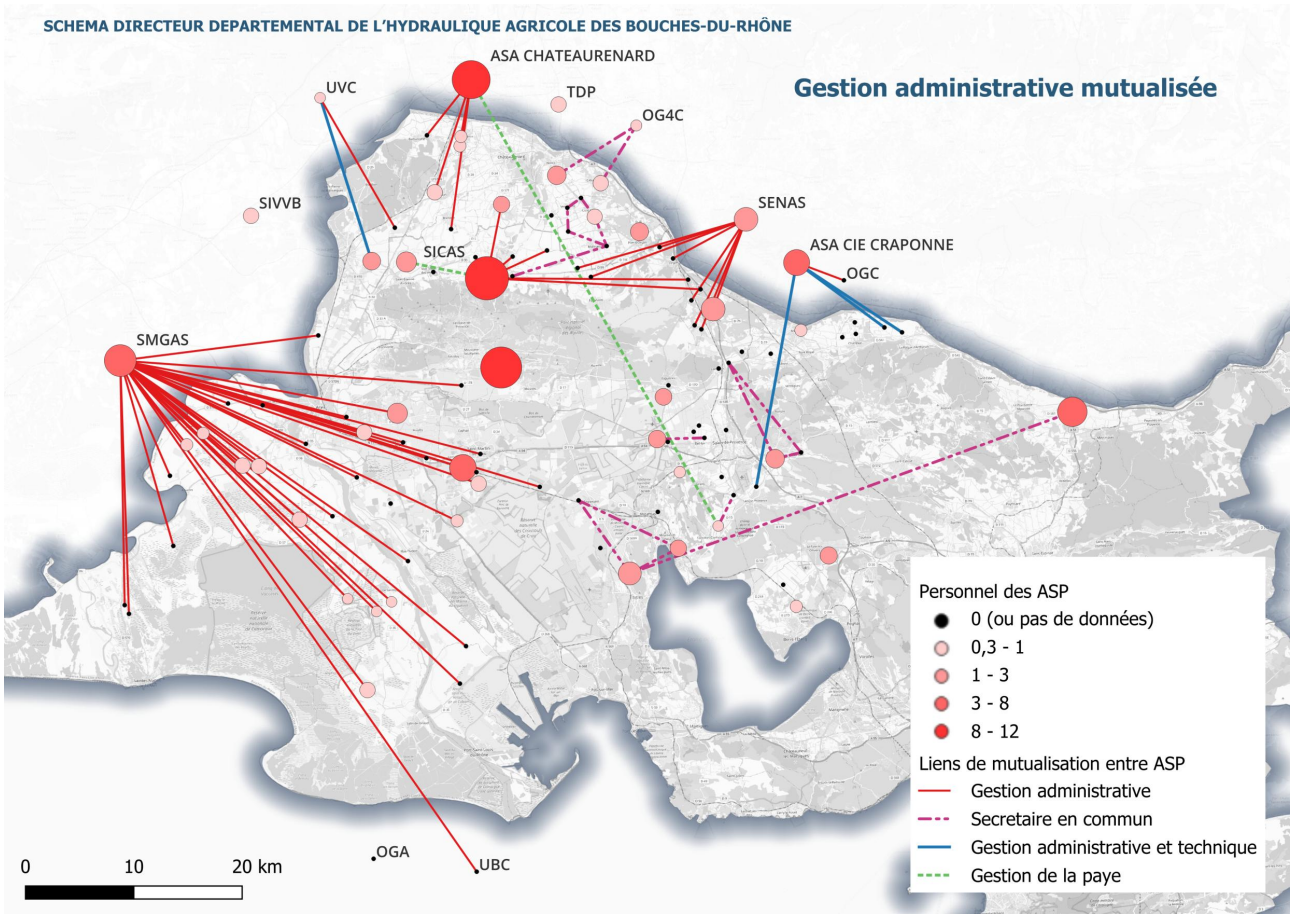

Figure 30 - Carte de la gestion administrative mutualisée

La carte met en évidence que logiquement ce sont les structures les mieux dotées en personnel qui ont la capacité d'assurer une forme de délégation de la gestion administrative pour le compte des autres ASP.

Sur la carte de la Figure 31, on les a représentés sous forme de points de couleur comme autant de potentiels « pôles » de gestion administrative auxquels les autres structures font appel pour les seconder. On peut ainsi remarquer que :

- 60 ASP, soit 51% des 117 comprises de l'étude, délèguent leur gestion administrative à un de ces pôles qui sont au nombre de 6 ;
- 57 ASP, soit 49%, assurent en direct leur gestion administrative.

La carte de la Figure 32 est une autre façon de représenter cette « gestion administrative directe » : on a représenté les 57 ASP en différenciant celles qui ont du personnel salarié de celles qui n'en ont pas :

- 28 ASP qui assurent leur gestion administrative en direct ont du personnel pour le faire ;
- 29 ASP n'ont pas de personnel, la gestion administrative repose donc sur le bénévolat des responsables (président et autres élus).

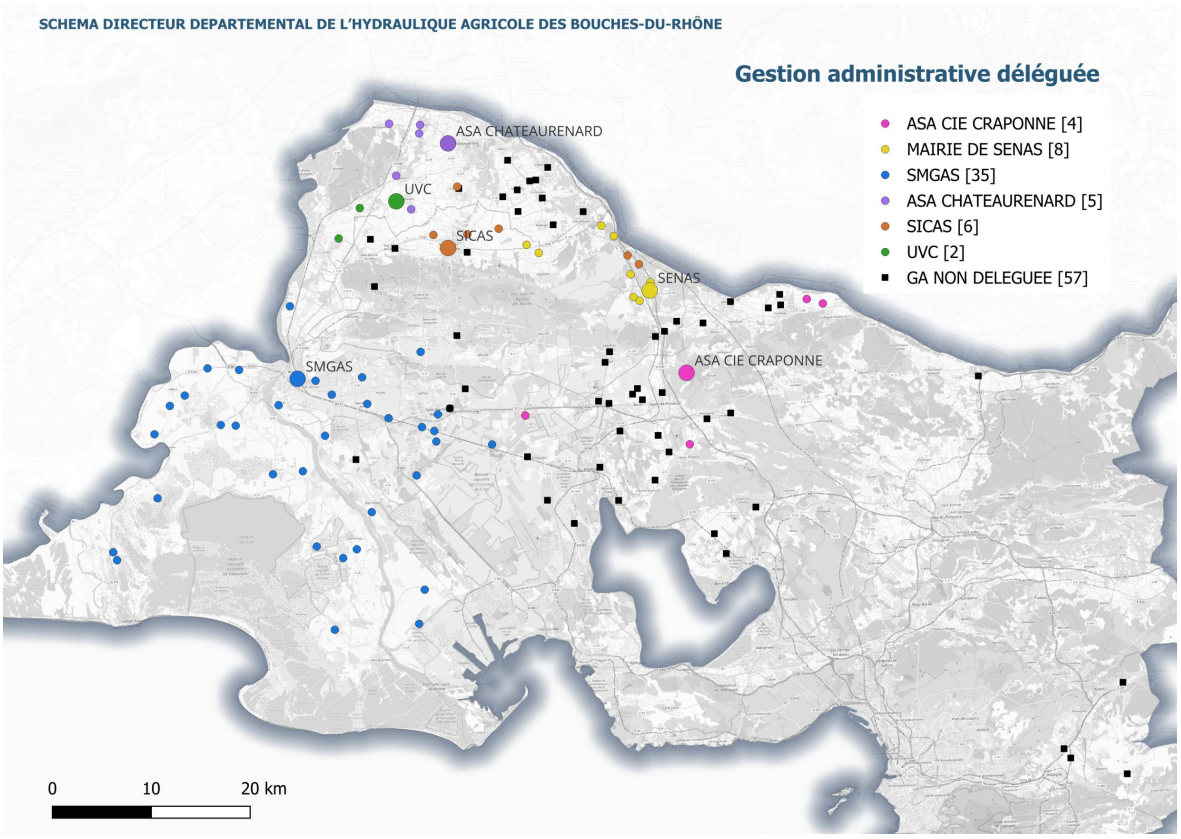

Figure 31 - Carte des pôles de gestion administrative déléguée et des ASP rattachées

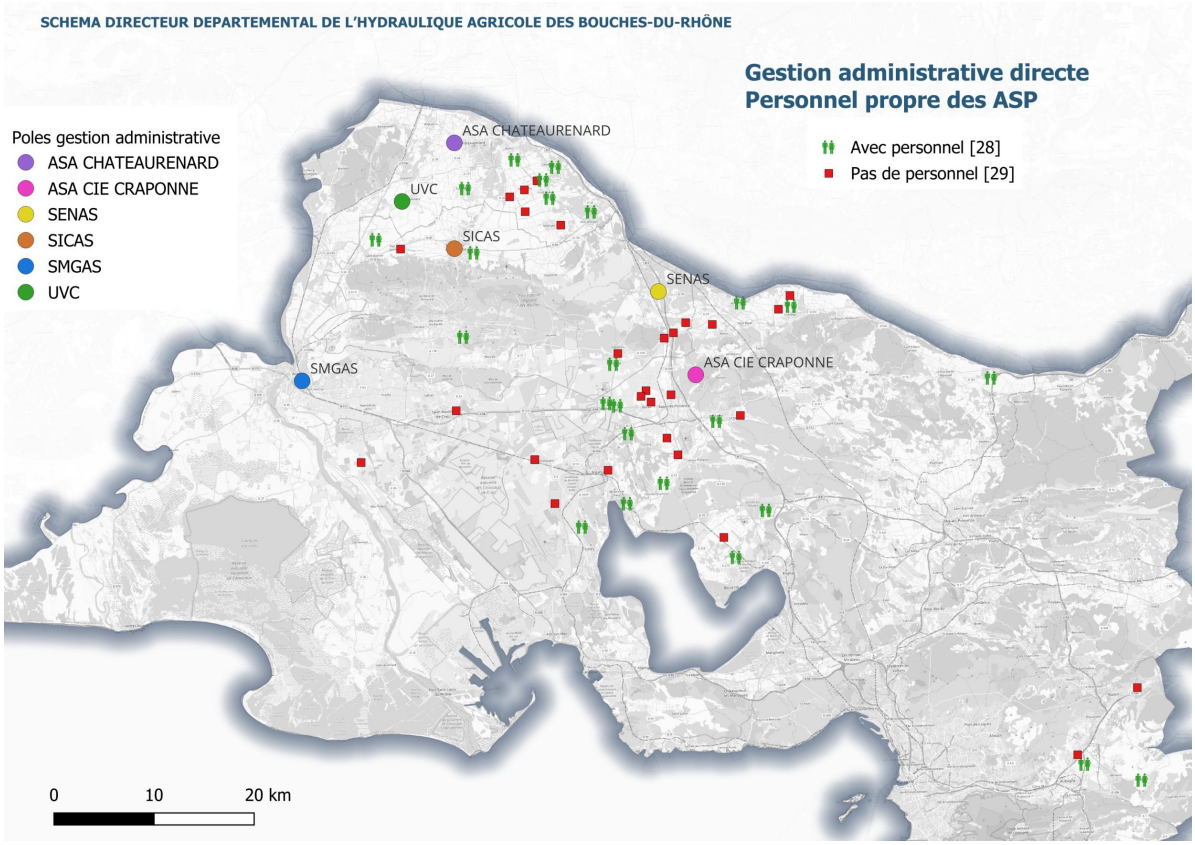

Figure 32 - Carte de la gestion administrative directe et du personnel des ASP

2.2.6.3 Analyse des mutualisations « techniques »

Contrairement aux mutualisations administratives, les formes de mutualisations techniques sont plus embryonnaires et concernent moins d'ASP. Malgré cela, on constate une diversité d'initiatives existantes dans le département, qui pourraient être dupliquées à plus grande échelle.

Ainsi des ASP transfèrent au SIVVB la maitrise d'ouvrage temporaire de certains travaux sur leurs ouvrages quand ils concernent la sécurité des biens et des personnes (risque d'inondation, de glissement de berges longées par un chemin public,…). Le SICAS met à disposition des locaux, du matériel ou de la bureautique à certaines ASP. La communauté d'agglomération de Terre de Provence propose aux ASP sur son territoire de référencer leurs ouvrages et leur périmètre dans un SIG qu'elle tient à jour et met à leur disposition pour leur gestion quotidienne. On constate aussi quelques cas de mutualisation de la gestion technique entre ASP et de gardes-canaux « partagés ».

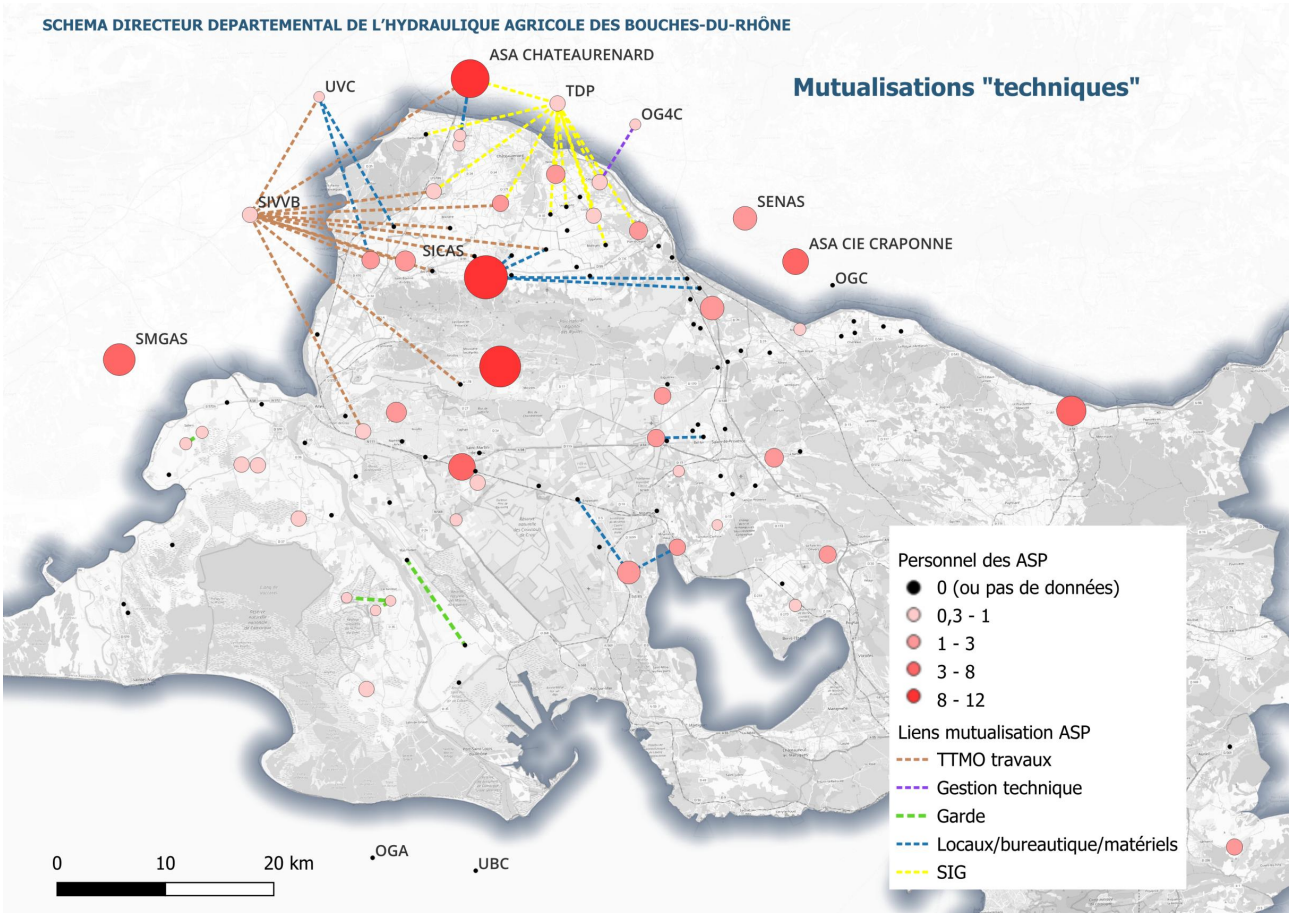

Figure 33 - Carte des mutualisations "techniques" existantes entre ASP

2.2.6.4 Droits d'eau et ouvrages en commun

Une autre forme de mutualisation constatée dans les Bouches du Rhône provient de l'héritage historique et du réseau important d'ouvrages construits au fil des siècles en vue du prélèvement de l'eau et de son acheminement mais aussi du drainage des terres et l'évacuation des surplus.

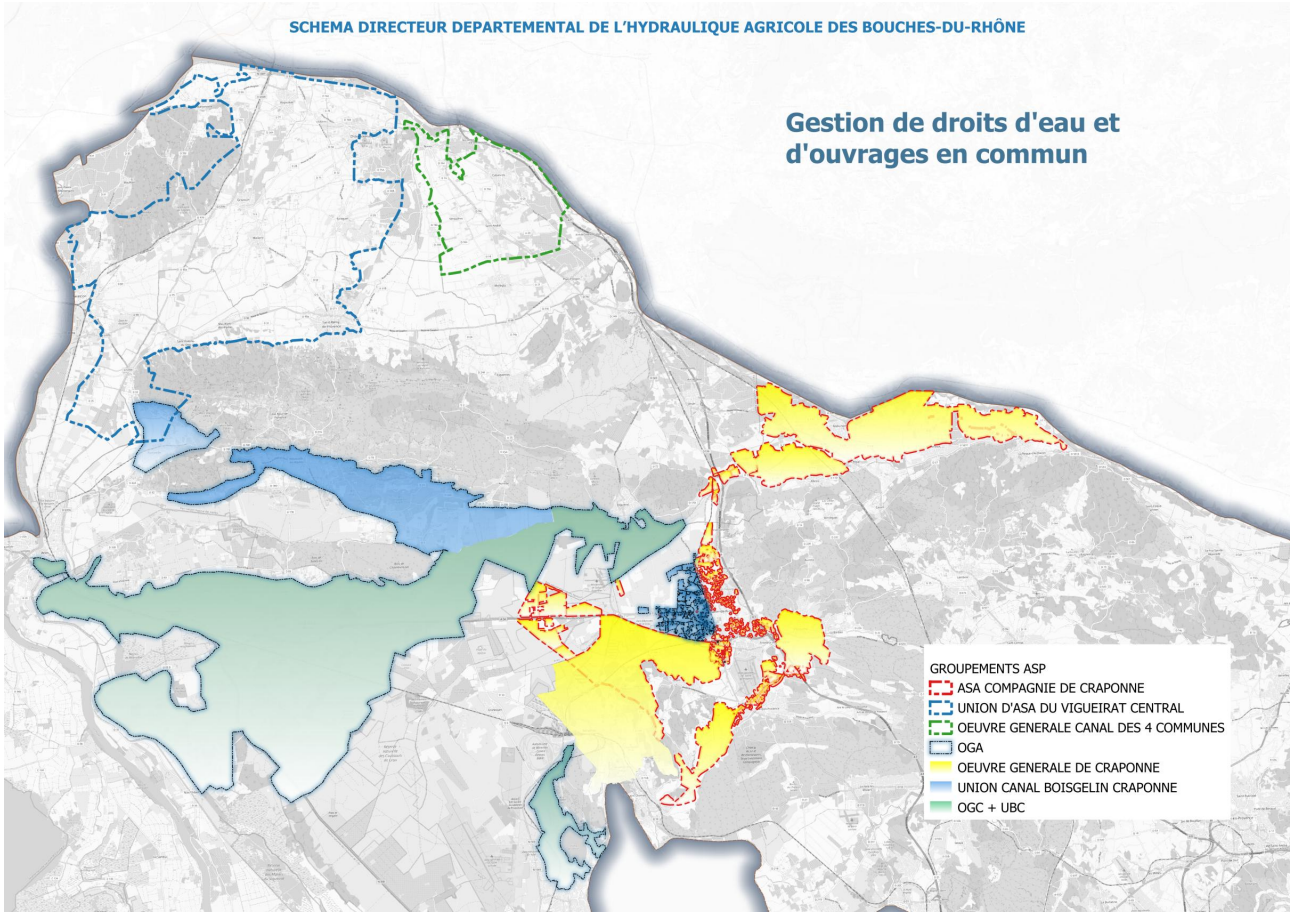

Figure 34 - Carte de la gestion mutualisée des droits d'eau et ouvrages communs

Les cartes présentant les différentes formes de mutualisations existantes sont également reproduites au format A3 en annexe (de l'Annexe 11 à l'Annexe 15).

Cette carte qui se focalise sur le nord ouest du département, permet de distinguer quelques grandes synergies hydrauliques :

L'union du Vigueirat central regroupe l'ensembles des ASCO/ASA dont les ouvrages collectent de l'eau qui s'écoule dans l'ouvrage de l'union, de Châteaurenard à Tarascon.

L'œuvre générale des 4 communes gère les ouvrages communs aux ASA de Cabannes, Saint Andiol, Verquières et Noves.

L'aménagement initié par A. de Craponne, poursuivi et complété au cours des siècles, conduit l'eau de la Durance, depuis la Roque d'Anthéron jusqu'à l'étang de Berre, la plaine de Crau et Arles. Avec deux dotations d'eau, l'une portée par l'OGC l'autre par l'OGA, qui alimentent respectivement certaines structures en

totalité (aplat jaune sur la carte pour l'OGC et bleu pour l'OGA) et se complètent pour alimenter d'autres périmètres (aplat vert).

Pour ce même ensemble dont les ouvrages ont été fortement impactés par l'aménagement EDF des années 60, les ouvrages qui étaient imbriqués jusqu'alors ont été séparés par cet aménagement : d'une part, toutes les structures membres de l'UBC ont été dès lors alimentées via l'ouvrage de cette union, lui-même raccordé directement au canal EDF. D'autre part, de la Roque d'Anthéron au pays Salonais, d'autres structures sont restées desservies par les tronçons restant du canal de Craponne. Celles-ci se sont réunies récemment au sein de l'ASA compagnie de Craponne dont l'objet est la gestion des tronçons fonctionnels du canal de Craponne.

Le Sicas n'ayant pas de périmètre, il n'est pas représenté sur cette carte. L'analyse technique des ouvrages dans le cadre de la partie 2 de cette phase permettra d'illustrer ultérieurement les interdépendances liées à cet ouvrage.

2.2.6.5 Conclusions sur les mutualisations existantes

Dans les Bouches du Rhône, les ASP se sont organisées en partie collectivement pour faire face aux exigences croissantes de la gestion administrative propre aux syndicats de propriétaires et bénéficient également de quelques solutions locales en matière de gestion technique partagée. D'une part il apparait que ces synergies existantes, quand elles sont reconnues comme efficaces et facilitantes de la gestion quotidienne des structures, pourraient être renforcées et étendues là où elles n'existent pas, d'autre part elles sont de nature à créer des conditions favorables à des rapprochements institutionnels qui pourraient se concrétiser dans le futur. Dans les deux cas il est donc important de les avoir recensées pour pouvoir les prendre en compte dans la suite de l'étude.

2.2.7 RENCONTRE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET/OU FINANCIERS

2.2.7.1 Liste des structures et interlocuteurs rencontrés

Au total 16 entretiens ont été réalisés entre janvier et mai 2024. Les organismes et les interlocuteurs rencontrés sont listés ci-après.

- ✓ **Métropole Aix Marseille** : Cyrille Naudy, DGA en charge par intérim d'Agriculture Forêt Paysage Espaces Naturels ; Laurence Magnien, directrice agriculture et alimentation durable ; Stéphanie Peugnet, chargée de mission ressource eau agricole service agriculture durable.
- ✓ **Terre de Provence Agglomération** : M Servaire, direction développement durable, service eau et énergie ; Bastien Rulleau, technicien, service pluvial.
- ✓ **ACCM - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette :** André Montagnier, directeur aménagement et mobilité.
- ✓ **FDSH 13** : Jean-Louis Plazy, Président ; Robert Escher, Vice-président ; Philippe Ginoux, Vice-président, Président du SICAS, Maire de Sénas ; Alice Vache, chargée de mission.
- ✓ **Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône** : Christelle Macé, chargée de mission gestion de l'eau et irrigation.
- ✓ **SIVVB - Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux :** Nicolas Horny, directeur technique.
- ✓ **SMGAS - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles :** Claire Bonnaud, Directrice générale.
- ✓ **Sous-préfecture d'Arles (tutelle ASA) et DDTM13** : Karin Van Migom, Cheffe du bureau de l'animation territoriale et de l'environnement (BATE), Sous- Préfecture d'Arles ; Nadine Galfard, adjointe BATE, Sous- Préfecture d'Arles ; Myriam Al Maskine, BATE, Sous- Préfecture d'Arles ; Marie Thomas Chabas, DDTM 13, chargée de mission Eau et Agriculture, appui au pôle de tutelle sur la partie technique, approche hydraulique, interfaces agri et eau.
- ✓ **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :** Jean-Michel EIFFES, chef de service territorial des Bouches du Rhône et de la Corse ; Cécile ZYS, chargée d'intervention pour les bouches du Rhône Ouest ; Isabelle Le Goff, coordination projets FEADER, référente hydraulique agricole.
- ✓ **Région Sud :** Ismène Erny, service pilotage Feader ; Gilles Fina, chef de projets service eau et risques naturels, territoire Crau-Camargue ; Laurence Finel, chef de projets service eau et risques naturels, BV Arc Touloubre Huveaune, et partie Camargue.
- ✓ **Conseil Départemental des Bouches du Rhône** : Éric Schemoul directeur adjoint agriculture en charge de l'hydraulique agricole, du foncier et des projets transversaux (PAT, ZAP).
- ✓ **Commission Exécutive de la Durance** : Jérome Grangier, Directeur ; Mathilde Kropin, DRAAF PACA, secrétariat de la CED.
- ✓ **SYMCRAU :** Charlotte ALCAZAR, Directrice.
- ✓ **EPAGE HuCA** : Eric BRENNER, chargé de Mission Ressources en eau.
- ✓ **SMAVD :** Pascal Dumoulin, chef du service ressource en eau ; Véronique Desaguer, en charge du SAGE de la Durance.
- ✓ **EPAGE MENELIK :** Maxime Lenne, directeur technique, pôle opérationnel et travaux ; Etienne Marchal, responsable pôle aménagement, hydrogéologue référent ressource ; Laurent Gibello, technicien de rivière.

2.2.7.2 Compte rendu synthétique et thématique

Les comptes-rendus détaillés des entretiens avec les partenaires sont tenus à la disposition du maître d'ouvrage.

Dans le présent rapport, on s'est attaché à produire une synthèse de ces entretiens, avec pour entrée les différentes thématiques qui y ont été abordées, afin de faire ressortir les préoccupations essentielles et partagées entre tous les acteurs.

Les paragraphes suivants présentent donc la vision qu'ont aujourd'hui les partenaires des ASP, de leurs **forces et faiblesses**, les **enjeux convergents** entre elles et leurs organismes, leurs **attentes vis à vis de l'étude**, les **pistes et solutions qu'ils entrevoient** pour l'avenir dans le cadre du présent schéma directeur.

Agriculture et Alimentation, Changement Climatique : des enjeux « chapeaux »

Les deux préoccupations majeures que sont le maintien d'une agriculture locale et sa nécessaire adaptation aux contraintes du dérèglement climatique sont apparues au fil des entretiens comme des enjeux primordiaux dont peuvent découler tous les autres :

- **Préserver et pérenniser l'agriculture locale** : maintien sur le long terme des agriculteurs et des productions sur le territoire des bouches du Rhône, avec présence de toutes les filières, consommation en circuits courts, ...
- **S'adapter à la nouvelle donne du changement climatique et des restrictions à venir**, et notamment maintenir l'équilibre de répartition entre Vaucluse et Bouches-du-Rhône :
- Les **scénarios climatiques** prédisant une réduction des débits estivaux et une augmentation potentielle en hiver, les projets d'économies d'eau devront donc **répondre à la baisse tendancielle de la ressource en eau** ;
- **Optimiser la distribution de l'eau** sur les grands ouvrages : régulation, stockage et modernisation de la distribution ;
- **Développer la résilience** des organisations et des canaux (dans l'idée qu'il n'y aura pas de hausse des dotations dans le futur, et qu'il faudra plutôt « faire avec moins »).

Le « modèle ASA » : à maintenir et renforcer

Tous les partenaires ont affirmé que le mode de fonctionnement des ASP doit être maintenu et renforcé. Les ASP sont des « structures remontantes », avec une **connaissance pratique et fine du terrain,** qu'il faut conserver.

Mais face au double enjeu du changement climatique et de la raréfaction de l'argent public, **le modèle des ASA doit aussi évoluer**.

La vraie force des ASP est d'être gérées par des agriculteurs, totalement impliqués dans la gestion. Dans la nouvelle organisation qui sera proposée, les agriculteurs doivent rester en première ligne. Le principe **d'autogestion des ASP,** quand elles sont bien conduites, permet de garantir la démocratie et l'intérêt général. Ces structures ont une b**onne résilience** car elles sont économes en moyens, avec souvent une gestion en « bon père de famille ». Les ASP sont des **structures « fortes »**, qui fédèrent de multiples adhérents, sans lesquelles les ouvrages existants seraient impossibles à gérer. Par ailleurs, si les infrastructures hydrauliques des ASP ne fonctionnaient plus, il y aurait des **reports sur des prélèvements individuels** (forages) qui seraient beaucoup plus difficiles à gérer.

Mais leur faiblesse est de ne pas être forcément armées pour une gestion optimale de ce qui est attendu d'elles : difficultés à être sur tous les fronts, manque de diversité dans la gouvernance, hétérogénéité des structures, manque de professionnalisation, d'ingénierie technique et financière, limites du bénévolat,

difficulté de renouvellement des générations, difficultés à faire face aux besoins de modernisation de leurs infrastructures, urbanisation des périmètres, etc …

Les partenaires ont tous exprimé la volonté de développer une **meilleure connaissance et une politique globale de partenariat** avec les ASP mais cela implique pour eux d'avoir une vision synthétique des structures, de leurs imbrications.

Leur objectif serait in fine d'**accompagner les ASP dans des projets cohérents**, qui solutionnent des problématiques de leur quotidien :

- Développer des structures avec une organisation plus forte, des trésoreries plus solides ;
- Anticiper le problème de renouvellement des générations de responsables.

La gestion administrative en question…

Les partenaires font le constat de **besoins croissants d'assistance administrative**, financière et technique, liés aux nouveaux enjeux et notamment la multifonctionnalité.

Une meilleure gestion administrative devra permettre de **réduire les risques de contentieux** dans une optique de sécurisation des ASA (risques se multipliant à cause de l'évolution des territoires et des populations).

Une attente récurrente serait par exemple de mieux faire appliquer **l'obligation des notaires d'informer les ASP** des mutations foncières, de même pour l'implication de la SAFER.

Professionnalisation et formation

Le renforcement de la professionnalisation des ASP, pour les préparer à mieux construire leur propre avenir et conserver leur « autogouvernance », est une **préoccupation commune des partenaires** :

- Avoir des structures **mieux représentées, plus professionnalisées** et plus adaptées aux contraintes du territoire, avec une **typologie plus claire** de qui fait quoi, des **structures moins morcelées** en termes de capacités et d'infrastructures ;
- Des structures **en capacité d'assumer** les phases administratives inhérentes à la complexité des dossiers de demande de financement et à même de **porter jusqu'à terme la réalisation financière et technique** des projets ;
- Il s'agirait ainsi de **« calibrer » l'ASA de référence** pour les 20 ans à venir et d'accompagner cette transition ;
- Le besoin de professionnalisation concerne la gestion administrative mais aussi la **montée en compétence de l'ingénierie** et d'un point de vue générale la **mutualisation de postes** ;
- **Formation des gestionnaires d'ASP** : pour une gouvernance plus adaptée aux enjeux du futur.

Les investissements : mieux connaître les réseaux et les projets, les hiérarchiser et les défendre, pour pouvoir les financer

Les partenaires ont souligné le besoin **d'investissements importants dans les prochaines années**, pour remettre à niveau les réseaux (ouvrages en fin de vie pour certains) et que les ASP ne pourraient faire face seules aux défis du futur :

- Des **investissements stratégiques** et une hiérarchie des projets sont nécessaires : il faut **identifier des projets structurants** sur le territoire, dégager les **priorités partagées**. Dans cet objectif, les partenaires financiers doivent avoir une vision stratégique et jouer leur **rôle de pilote** ;
- Attente d'une **gestion plus professionnelle** de demandes de financement Feader, qui facilite la compréhension et l'éligibilité des projets déposés ;

- Les ASP doivent aussi développer leur capacité à **porter les projets sur le plan politique**.

Des attentes plus spécifiques ont aussi été exprimées :

- Certains partenaires sont en attente d'éléments juridiques permettant aux collectivités d'intervenir auprès des structures (et avec possibilité d'intégration dans la gouvernance) ;
- Certaines collectivités ont un besoin de recensement des réseaux impliqués dans le pluvial, en vue de la prise de compétence sur ce sujet.

Les problématiques, solutions et modalités de mise en œuvre évoquées sont :

- Améliorer les **provisions faites par les ASP et la valorisation financière** de ces provisions ;
- Jouer sur la tarification : on constate de **fortes disparités entre ASP**, il faudrait trouver les moyens d'adapter/augmenter les tarifs pratiqués, avec à la clé une **qualité de service** ;
- **Imaginer une forme de regroupement** (structure « Supra ») permettant d'assurer le montage et le suivi « professionnel » des dossiers FEADER ;
- **Réflexions en cours :** mettre en place un **dispositif d'avance** qui permette de gérer les problèmes de trésorerie, possibilité d'**aider en fonctionnement** sur certains types d'actions (hors Feader) financer de l'AMO aux ASA ? d'un point de vue général volonté de mieux accompagner les ASA ;
- A ne pas négliger : problématique des travaux qui n'ont actuellement accès à aucun financement (tels que travaux de renouvellement, travaux sur les bâtiments) ;
- Au regard des investissements à porter, on peut se demander si les **usagers urbains** seront prêts à les supporter financièrement.

<u>Des rapprochements et des mutualisations…</u>

Des **rapprochements et des formes de mutualisation entre ASP** sont attendues par les partenaires :

- **Semblent indispensables pour l'avenir**, pour faire face aux enjeux (modernisation des réseaux, économies et partage de l'eau, …) ;
- Avec la double idée d'être **plus forts, innovants et efficaces** à plusieurs, et pouvoir **devenir interlocuteurs reconnus** des collectivités ;
- Dans un monde de plus en plus complexe, mais aussi plus couteux et plus incertain, il y a du sens à s'organiser pour l'affronter à plusieurs : **meilleures force de frappe et capacité d'innovation** ;
- Les rapprochements devront être **robustes dans le temps** pour être aptes à porter des projets de modernisation. Quelles que soient les formes de rapprochement, il faudra une **gouvernance forte** au sein des structures pour que leurs représentants portent la voix de l'ensemble des ASP qui en font partie ;
- La notion de regroupements permettant d'atteindre une **capacité minimum d'action** a été mise en avant, dans le but d'aller vers une structuration qui permette de porter la maîtrise d'ouvrage des opérations ;
- L'idée générale qui ressort est que les ASP peuvent rester « multiples » mais **en travaillant ensemble, en mutualisant des moyens** ;
- L'objectif de ces rapprochements à terme est d'augmenter la **pérennité des ouvrages et l'alimentation en eau**.

Les **spécificités du département des Bouches du Rhône** ont aussi été soulignées :

- Il est caractérisé par de nombreux canaux sur la **même ressource** (unicité hydraulique) avec une **grande interconnexion** ;
- Il y a donc du **sens à réfléchir à des regroupements**, dans le but de mieux gérer l'eau, mieux la répartir aux irrigants, et de faire face aux restrictions.

Les solutions et modalités de mise en œuvre proposées par les partenaires mettent en avant des rapprochements entre ASP, à la condition qu'ils soient cohérents et solidaires :

- Proposer des **solutions concrètes** avec une **diversité d'approche** (rapprochements, mutualisation, renforcement ou création de structure d'appui, d'aide à l'investissement,..) ;
- **Ne rien imposer** en termes de regroupement, pas de solutions **trop générales ou ficelées**. Prendre en compte l'ensemble des **cas particuliers** représentés par toutes les structures et proposer des **solutions « à la carte »** ;
- **Pas de système trop centralisé**, ni de restructuration et mutualisation au détriment de la connaissance du terrain, de la gestion de proximité ;
- **Réflexion stratégique à conduire**, à des échelles telles que celles du SMGAS, SIVVB… l'étude doit permettre de voir comment articuler ces échelles de façon structurelle ;
- **Décloisonner les ASA** tout en conservant un mode de gestion quotidienne à l'échelle locale, de préférence communale, pour garder le lien avec les acteurs de terrain et les élus ;
- **Respecter les cohérences territoriales** : pour les ASP dépendant d'une même ressource les projets de fusions/restructuration devront se faire à une échelle hydraulique et territoriale cohérente ;
- Développer un **modèle économique propre à chaque structure** pour dégager des capacités d'auto-financement (différent entre les ASA principalement agricoles et celles plus urbaines) ;
- **Le principe de solidarité** doit être encouragé, les structures qui fonctionnent bien pourraient aider leurs voisines moins bien dotées ;
- L'impact des rapprochements sur **l'augmentation des coûts** devra être analysé/maitrisé ;
- Développer au maximum les **mutualisations informelles** (ex : mise en commun de compétence) pour favoriser ces rapprochements.

<u>Reconnaissance des multifonctionnalités et services rendus</u>

Les partenaires considèrent que les enjeux des EPCI et des ASP sont **globalement convergents** (pour l'eau potable, la Gemapi, le pluvial, l'alimentation de la nappe, l'environnement…) même s'ils déplorent parfois le **manque de liens bilatéraux et de confiance** entre eux et les ASP, dont certaines ne les informent pas de leurs projets.

Ils se disent favorables à la prise en compte des multifonctionnalités assurées par les infrastructures, moyennent un **élargissement de la gouvernance des structures**. S'il y a convergence sur les objectifs, les partenaires financiers se disent prêts à aider à la modernisation des réseaux.

Ils sont conscients que des contreparties financières à ces services rendus, notamment pour le pluvial des communes, devront être trouvées, pour à terme **assurer la viabilité des canaux gérés par les ASP**.

Pour ce qui concerne **l'alimentation de la nappe** par les canaux, la pérennité du transfert d'eau est liée à la pérennité des prélèvements. Il faut donc s'intéresser à cette recharge artificielle, qui dépend de la pérennité des ouvrages, du modèle agricole et de l'irrigation gravitaire, et lui donner une **base juridique** qu'elle n'a pas aujourd'hui. L'étude du SYMCRAU montre notamment qu'il est possible d'établir **une redevance pour service**

rendu, pour l'alimentation en eau et donc utiliser le budget de l'eau potable pour financer l'aménité de recharge de nappe.

Pour les ASP d'assainissement, certains partenaires soulignent la nécessité d'une **approche multifonctionnelle des ouvrages** intégrant le drainage des terres mais également des approches environnementales voire sociales.

Les problématiques, pistes de solutions et modalités de mise en œuvre évoquées sont :

- **Faire « cotiser »** les communes au titre de l'intérêt général (comme cela se fait dans quelques rares cas) pour les rejets du pluvial dans le réseau, pour financer le fonctionnement des ASP ;
- **Problématique de la qualité de l'eau** des réseaux de drainage parfois considérés comme des égouts : l'objectif de meilleur respect du milieu naturel devra être visé dans les projets ;
- Quid de la possibilité d'**irriguer avec les eaux de drainage** sachant que certains secteurs sont en manque d'eau (et lien avec qualité de l'eau) ;
- Prendre en compte le **risque de perte d'équilibre économique** avec le développement de nouveaux usages urbains dans les périmètres des ASP ;
- **Demande sociale** d'utilisation des berges des canaux ;
- **Etudes de nappe** à privilégier pour le futur, pour voir les impacts de l'irrigation sur les autres usages de l'eau et l'environnement ;
- **Meilleure prise en compte de l'environnement**, de la biodiversité et du développement durable dans les **modes d'entretien des canaux** ;
- **Liens à faire entre le schéma directeur et les études portées par les Gémapiens** (par exemple l'étude de la Métropole) pour mettre en évidence les enjeux communs, ce qui leur permettrait d'intervenir et financer les projets au titre de la Gemapi ;
- **Ouverture de la gouvernance des ASP :** à des élus vivant le territoire (maires ou conseillers adjoints) qui connaissent les problématiques du quotidien, solution juridique pour que les collectivités puissent monter dans la gouvernance des structures : l'objectif étant de **renforcer, pérenniser et sécuriser les liens** avec les ASP ;
- **Aller vers plus de partenariats avec les ASP** : rapprochement avec les structures environnementales (PNR Camargue, Conservatoire du littoral, Parc du Vigueirat) pour connaitre leurs visions pour le territoire, analyser les interactions des diverses compétences et les convergences d'objectifs.

<u>Service de l'eau, économie de la ressource</u>

- Objectif : **bonne gestion partagée** de la ressource en eau dont les ASP sont des **acteurs centraux** ;
- Enjeu : délivrer un **service d'accès à l'eau à un prix acceptable**, tout en répondant aux différents **enjeux sociétaux** ;
- **Réduire les prélèvements dans les milieux naturels**, sur des territoires identifiés comme en déséquilibre. Réduire en priorité les prélèvements en tête de réseau, qui implique des enregistrements précis des prélèvements d'eau des ASP. Différencier les économies d'eau nécessaires en période de sécheresse, des économies d'eau « structurelles» à réaliser ;
- **Objectiver les prélèvements des ASP**, pour montrer les efforts qu'elles font. Les partenaires souhaitent que les ASP améliorent leurs systèmes de mesure et de régulation, et s'engagent sur de réelles économies d'eau. L'instrumentation et l'amélioration de la gestion des prélèvements est un **enjeu incontournable**, notamment pour les ASP sur petites rivières.

Les pistes de solutions et modalités de mise en œuvre évoquées visent à encourager les ASP à mieux connaître et maîtriser leurs prélèvements, à moderniser leurs réseaux, en vue de mieux anticiper et gérer les épisodes de restriction :

- Améliorer la **connaissance des prélèvements**, en s'équipant de stations de mesure performantes (enjeu changement climatique et baisse de la ressource) ;
- Instrumenter les principaux rejets en Durance pour **connaitre les consommations nettes, évaluer les aménités** qui peuvent être très importantes pour le milieu sur certain secteur et avoir une vision claire des **impacts d'éventuelles économies d'eau** ;
- Moderniser les réseaux pour **réduire les pertes d'eau**, qui peuvent être conséquentes, et peut-être les modes de distribution ;
- Envisager une « **meilleure gestion** » plutôt que strictement des économies d'eau ;
- Meilleure **connaissance des types de cultures/besoins en eau** dans les périmètres ;
- **Réguler la distribution** (économie par la technique), adaptation des solutions à la taille des structures : moyens importants pour les grosses structures (automatisation) et des adaptations aussi possibles pour les plus petites (tours d'eau adaptés, répartiteurs) ;
- Garder la **robustesse et la simplicité des installations**, et de ne pas aller vers le tout-automatisation (même si elle reste importante pour faciliter le travail des gardes) ;
- Pour les ASA qui prélèvent dans le canal EDF, il faudrait introduire dans les schémas directeurs une réflexion sur la possibilité d'**utiliser les économies d'eau pour un retour dans les milieux** naturels locaux ;
- Des **restrictions à anticiper et à mieux gérer** : mieux gérer les réseaux lors de période de restriction qui sont difficiles à passer (notamment pour les gardes), donner les moyens d'une **meilleure communication** aux ASP ;
- **Diversification de la ressource** quand c'est possible pour faire face aux périodes de restrictions (Canal de Marseille et Canal de Provence) pour les ASP sur petites rivières ;
- Les **EPAGE** souhaitent mieux accompagner les ASP dans la **compréhension des politiques de gestion de la ressource**. L'appui technique, l'AMO, voire la maitrise d'ouvrage déléguée aux ASP ne sont pas actuellement dans leurs missions mais pourraient y entrer.

Conclusion

En conclusion, si on tente de caractériser le **résultat idéal attendu de cette étude** par les partenaires, on pourrait le qualifier de « gagnant/gagnant » : il devra en effet déboucher sur une feuille de cadrage donnant une vision claire pour les prochaines années, voire décennies, en termes d'investissements nécessaires et réalistes, d'économies d'eau générées et de développement des capacités de gestion administrative et d'ingénierie des ASP. Les partenaires considèrent le schéma directeur en cours comme l'occasion unique pour les ASP de se structurer dans l'objectif de mettre en œuvre des programmes d'investissement.

2.2.8 ORGANISATION ET BILAN DES 2 PREMIERS ATELIERS DE CONCERTATION AVEC LES ASP

A ce stade, **deux séries d'ateliers de concertation** avec les ASP ont été organisées depuis le lancement de l'étude. En effet, l'appropriation des recommandations organisationnelles et opérationnelles par les gestionnaires des structures concernées constituait un des principaux défis que l'étude devait relever. Pour cela, l'offre du groupement de bureaux d'étude prévoyait une démarche approfondie de concertation, ambitionnant cette appropriation, loin des approches visant la simple acceptation de propositions préétablies. Dans ce cadre, la concertation devait se dérouler sous forme d'ateliers de travail impliquant les gestionnaires **à l'échelle de 5 à 6 unités territoriales retenues**, cohérentes d'un point de vue hydrologique.

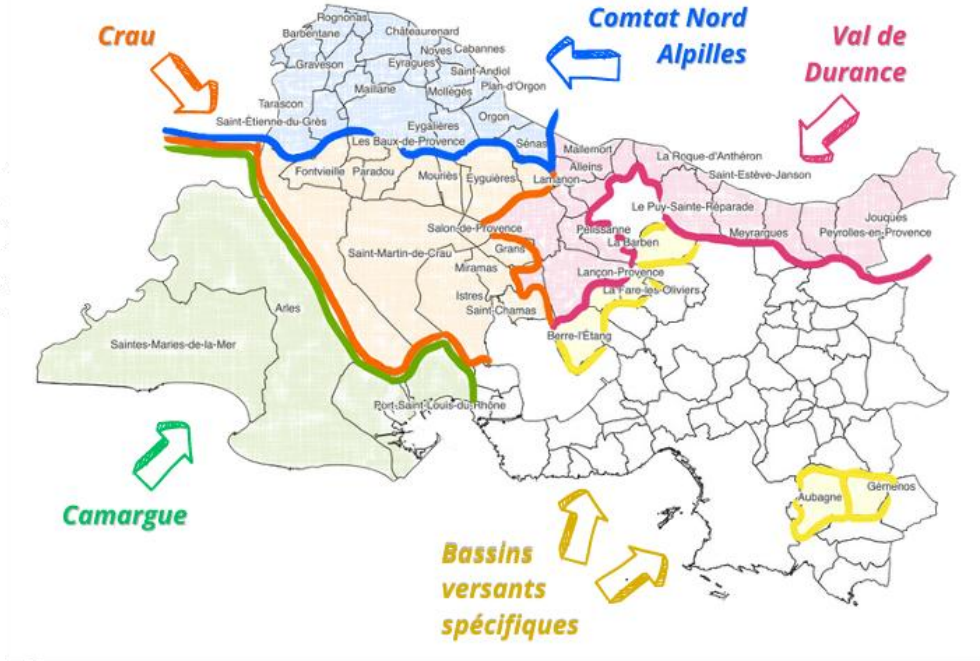

Figure 35 – Rappel des 5 secteurs retenus pour l'étude et l'organisation des ateliers

La concertation était prévue en 3 temps successifs permettant à chaque gestionnaire participant de nourrir la démarche et de s'en approprier progressivement les enseignements :

- Un premier temps d'ateliers centré sur l'écoute des pratiques, besoins et préoccupations pour l'avenir des gestionnaires, favorisant à la fois leur mise en confiance et une écoute mutuelle des gestionnaires (qu'est-ce que je partage (ou pas) avec les autres ?) et alimentant l'analyse des liens et rapprochements possibles entre eux ;
- Un second temps d'ateliers destiné à envisager des scénarios de rapprochement et mutualisations entre structures et à en examiner collectivement les atouts et les contraintes ;
- Un troisième temps d'ateliers destiné à présenter et examiner à l'échelle de chaque secteur potentiellement adapté les rapprochements projetés et leurs modalités de mise en œuvre.

Les paragraphes suivants présentent le déroulement et le bilan des deux premiers ateliers.

2.2.8.1 Déroulement du premier atelier (mars 2024)

Le premier tour d'ateliers a été organisé en mars 2024 selon le calendrier et le découpage territorial suivant :

- Atelier n°1 : Bassins versants spécifiques/petites rivières : le 20 mars 2024 à Salon de Provence
- Atelier n°2 : Val de Durance : le 20 mars 2024 à Salon de Provence
- Atelier n°3 : Camargue : le 21 mars 2024 à Arles
- Atelier n°4 : Crau : le 21 mars 2024 à St Martin de Crau
- Atelier n°5 : Nord Alpilles : le 22 mars 2024 à Cabannes

Pour chaque territoire, l'atelier s'est déroulé en 3 parties :

- Présentation des objectifs de la démarche et de l'atelier
- Premier aperçu des données existantes sur les ASP du territoire
- Echange à propos des attentes, besoins et questions rencontrées par les ASP, structuré autour de quatre entrées thématiques :
  - ✓ **Entretien et gestion technique** : état des ouvrages, entretien et fonctionnement des ouvrages, qualité des services rendus aux adhérents, main d'œuvre, moyens techniques et financiers, …
  - ✓ **Investissements et modernisation des ouvrages** : gains escomptés, ingénierie technique, mobilisation financements, fonds propres et trésorerie, …
  - ✓ **Gestion administrative** : relations adhérents, appels et paiements adhérents, vie de l'ASP (implication adhérents, organisation AG, …)
  - ✓ **Relations partenariales et services rendus aux territoires** : gestion pluviale, autres services, collaboration technique, …

Il a été demandé aux participants d'évaluer la situation de leur ASP au regard de chacune de ces thématiques par le biais d'un vote coloré, offrant la diversité de choix présentée dans la figure suivante :

	Satisfaisante
	Variable/à améliorer
	Non satisfaisante
	Ne sait pas

Figure 36 - Propositions de votes colorés lors de l'atelier n°1

Ces votes visaient à disposer rapidement d'une vision globale des opinions exprimées à l'échelle du territoire. À la suite de ces prises de position, les participants étaient invités à indiquer les raisons motivant leurs choix, constituant un point d'entrée aux échanges.

2.2.8.2 Déroulement du second atelier (mai 2024)

Le deuxième tour d'ateliers a été organisé en mai 2024 selon le calendrier et le découpage territorial suivant :

- Atelier n°1 : Crau : le 15 mai 2024 à Entressen
- Atelier n°2 : Camargue : le 15 mai 2024 à Arles
- Atelier n°3 : Val de Durance : le 16 mai 2024 à Salon de Provence

- Atelier n°4 : Bassins versants spécifiques/petites rivières : le 16 mai 2024 à Aix en Provence
- Atelier n°5 : Nord Alpilles : le 17 mai 2024 à Cabannes

L'objet de cette seconde vague d'ateliers était pour les participants de répondre à cette question : ***quelles solutions de mutualisation peuvent être envisagées entre les ASP pour faire face aux enjeux auxquels elles se trouvent confrontées*** *?* Ces ateliers étaient structurés autour des mêmes entrées thématiques que celles des premiers ateliers : investissements, gestion technique, gestion administrative, relations et partenariats avec les autres acteurs.

En termes de déroulement, une présentation a introduit chaque thématique avec à la clef :

- **Une rappel des constats et enjeux** synthétisés issus de la première vague d'ateliers et de la rencontre avec les partenaires « institutionnels »,
- **Une présentation de solutions, structurelles ou plus souples, envisagées** à ce stade. Ces solutions sont fondées sur certaines formes de rapprochement/mutualisation évoquées soit comme acquises ou souhaitables lors des ateliers précédents ou sur des propositions résultant de l'expertise de l'équipe d'étude (ces solutions sont présentées en détail au & 2.2.10).

Après un échange de l'ordre de 20 à 30 minutes, les participants ont été invités à prioriser via un vote personnel les 3 mesures qu'ils jugeaient prioritaires à mettre en place, associées à l'échelle qui leur paraissait la plus adaptée pour mettre en œuvre les solutions retenues (Echelle : Locale, Intercommunale ou Départementale).

2.2.8.3 Bilan de la participation et enseignements des ateliers

Les comptes-rendus complets des séries d'ateliers sont joints en **Annexe 16** et **Annexe 17**. Le bilan de la participation aux ateliers est donné dans le tableau suivant :

Secteur géographique	Nbre de structures identifiées et invitées	Nbre de participants aux ateliers n°1	Nbre de participants aux ateliers n°2	Taux de participation aux ateliers n°2	Evolution du taux de participation
Bassin versant spécifiques	7	3	5	71 %	+ 28%
Val de Durance	18	13	12	67 %	- 5%
Camargue	24	12	4	17 %	- 33 %
Crau	28	17	13	46 %	- 15 %
Nord Alpilles	39	22	22	56 %	0 %
TOTAL GLOBAL	**116**	**56**	**67**	**48,3 %**	**- 9,4 %**

Figure 37 - Evolution de la participation aux ateliers de concertation avec les ASP

Pour la **première vague d'ateliers**, le taux de participation était correct. Certaines ASP s'étaient excusées de ne pouvoir participer ou se sont fait représentées par d'autres structures. Les débats se sont focalisés autour des constats et problématiques rencontrées par les structures qui étaient assez convergents et unanimes, mêmes si des spécificités ont été relevées pour chaque secteur. Le principe du vote coloré a pu d'abord surprendre certains participants mais a permis d'organiser un débat relativement bien réparti entre les différentes thématiques dans le temps imparti, en laissant la parole au plus grand nombre. L'envoi des

questionnaires à l'issue de ces premiers ateliers a permis dans une certaine mesure à certaines ASP absentes des réunions de concertation de se sentir impliquées a minima dans la démarche.

Lors de la **deuxième vague d'ateliers**, le taux de participation était en baisse, sauf pour un secteur où il a progressé fortement (bassins versants spécifiques des petites rivières). Cette évolution a pu s'expliquer par le fait que la période correspondait à une saison de forte activité agricole (plantation du riz notamment).

L'équipe d'animation avait proposé aux participants de consacrer cette seconde partie de la concertation à **l'examen de pistes d'actions susceptibles d'apporter des réponses aux enjeux ressortant des besoins et attentes** exprimés lors de la première vague d'ateliers. Malgré cela, une partie des débats se sont concentrés à nouveau **sur l'évocation des problèmes que connaissent les ASP ainsi que des différentes contraintes auxquelles elles font face**. Ce constat témoigne du fait qu'il n'est pas évident pour une majorité de participants de se projeter un tant soit peu pour discuter de solutions envisageables, en dehors même de leur dimension collective. Cela peut s'expliquer par différents facteurs qui se conjuguent ou non :

- Un certain nombre de responsables d'ASP s'interrogent sur **l'avenir des services qu'ils apportent sur leur territoire.** De ce point de vue, les ASP du secteur Cours d'eau sont clairement les plus en proie à ce type de questionnement, en lien avec les arrêtés sécheresse récurrents qui les amènent à devoir cesser la distribution d'eau en période de demande maximale. Sur d'autres secteurs, le recul de l'agriculture et l'urbanisation croissante des terres agricoles sont perçus comme un péril, à la fois en lien avec la perte de terres irrigables et la difficulté à gérer les relations avec les nouvelles populations urbaines.
- **Le poids du bénévolat** intervient également, la plupart des responsables évoquant une présence de terrain (très chronophage et non défrayé, encore moins indemnisé), dont on peut faire l'hypothèse qu'il ne leur laisse pas le loisir de s'interroger sur des perspectives et des réponses structurelles de moyen ou long terme. Et il est patent que ce sont les responsables des ASP les plus importantes et employant des salariés qui ont le plus souvent alimenté les débats sur les solutions présentées.
- Sur un plan humain, joue l'âge moyen des responsables, qui se déclarent pour la plupart retraités (et qui pour certains se trouvent tentés de « jeter l'éponge »). Ce constat est couplé au fait que le **renouvellement générationnel de ces responsables** ne parait pas toujours assuré constituant également une source d'incertitude et d'inquiétude pour l'avenir. Cet enjeu pourrait cependant justifier que les responsables actuels privilégient la professionnalisation de certaines fonctions, afin de susciter des vocations.

Ces remarques étant faites, le **bilan de ces ateliers peut être néanmoins considéré comme positif** au sens où il a permis une participation significative et que l'on peut juger représentative de la diversité des structures, d'impliquer celles-ci dans un processus de co-construction qui a permis de dégager des pistes envisageables d'amélioration, qu'elles ont été invitées à sélectionner et prioriser.

Dans les parties suivantes, le **résultat de cette concertation** est présenté. Les nombreux échanges ont ainsi pu être valorisés en deux étapes : dans un premier temps pour établir un ensemble de constats partagés sur le fonctionnement des ASP, les problématiques auxquelles elles sont confrontées, les limites du fonctionnement actuel et les besoins et attentes exprimés par leurs gestionnaires, en croisant ceux-ci avec ceux de leurs partenaires institutionnels et financiers, et dans un deuxième temps pour faire émerger des pistes d'évolution susceptibles de répondre à ces constats et besoins.

2.2.9 CONSTATS CROISES DECOULANT DES ENTRETIENS ET DE LA CONCERTATION

A l'issue des entretiens avec les partenaires et des deux premières séries d'ateliers, on a cherché à faire le **bilan de ces rencontres**. En confrontant l'ensemble des avis exprimés par les uns et les autres, l'objectif était de faire ressortir leur vision commune, c'est-à-dire une forme **d'état des lieux partagé** sur la situation des ASP, mais aussi leurs différences « d'angles de vue » voire même divergences d'analyse sur les causes des difficultés rencontrées et les solutions envisageables pour y remédier.

Le choix a été fait d'en faire une présentation synthétique sous la forme de **schémas synoptiques** afin que les points-clés émergeant de cet état de lieux puissent être reconnus et partagés par tous et servent de base à la construction des scénarios.

Les figures suivantes présentent le résultat de ces « constats croisés » pour les 4 thématiques ayant fait l'objet des échanges dans les deux séries d'ateliers et tels qu'ils ont été restitués aux partenaires lors du comité technique de juin 2024.

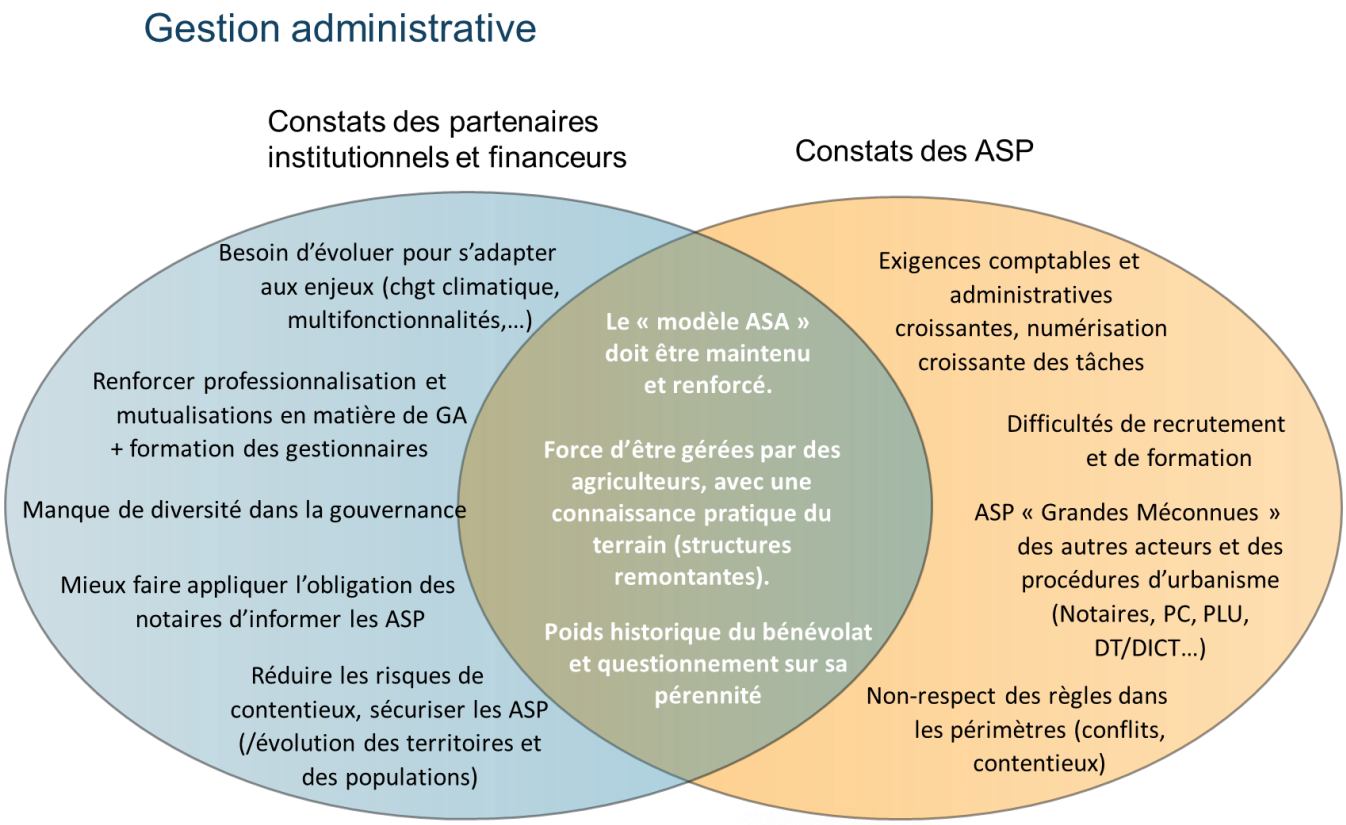

Figure 38 - Constats croisés pour la thématique "Gestion administrative"

Alors que le "modèle ASA" a pu être envisagé quelques années en arrière comme dépassé, il est aujourd'hui reconnu par tous les acteurs consultés comme le plus apte à supporter de façon pérenne les activités et les services développés par ces structures. Également partagée par les gestionnaires et leurs partenaires, la question de la pérennité des pratiques de bénévolat déterminantes du fonctionnement de la plupart des ASP est interrogée et interroge donc le mode de fonctionnement actuel du modèle, avec à la clef des questions sur la nécessaire professionnalisation des structures portée essentiellement par leurs partenaires. De ce

point de vue, l'investissement des responsables bénévoles semblent dans de nombreux cas tellement important qu'il obère les propositions d'alternatives, telles que la professionnalisation.

Il en est de même pour les pratiques de gestion attachées aux agriculteurs premiers intéressés par le cœur de métier des ASP, - la desserte en eau ou l'assainissement des périmètres concernés -. Ce qui n'empêche pas ces gestionnaires de déplorer leur isolement vis-vis des acteurs de l'aménagement du territoire, dont les orientations et les décisions impactent le périmètre des structures sur des territoires en pleine croissance démographique et urbaine. L'enjeu de la diversification de la gouvernance des ASP défendue par leurs partenaires peut être ainsi appréhendée comme une forme de réponse à cette situation.

En revanche si les deux parties perçoivent l'évolution des exigences administratives et comptables qui s'imposent aux gestionnaires des ASP, elle apparait comme subie par nombre de responsables bénévoles impliqués au quotidien dans ce type de tâches. En revanche, elle est conçue comme un facteur de sécurisation des ASP face aux risques de contentieux par leurs partenaires. Risques auxquels les gestionnaires semblent partiellement souscrire en évoquant la multiplication des situations de non-respect des règles et de conflit auxquels ils ont faire face, sans pour autant concevoir que le respect des exigences administratives comme une réponse adéquate. Les partenaires y associent aussi une nécessité conjointe de montée en compétences et de formation des gestionnaires et de professionnalisation des structures, de même qu'une diversification de la gouvernance des ASP.

Enfin, si la nécessité d'évoluer des ASP justifiée à la fois par les effets/impacts du changement climatique, de l'évolution des territoires et des populations ainsi que de leurs besoins est posée comme une forme d'impératif par les partenaires, elle n'est pas formulée aussi clairement par les responsables d'ASP, qui là encore semblent suffisamment investis dans la gestion pratique et quotidienne de leurs structures pour mettre en avant des perspectives générales de ce type.

Investissements et modernisation des ouvrages

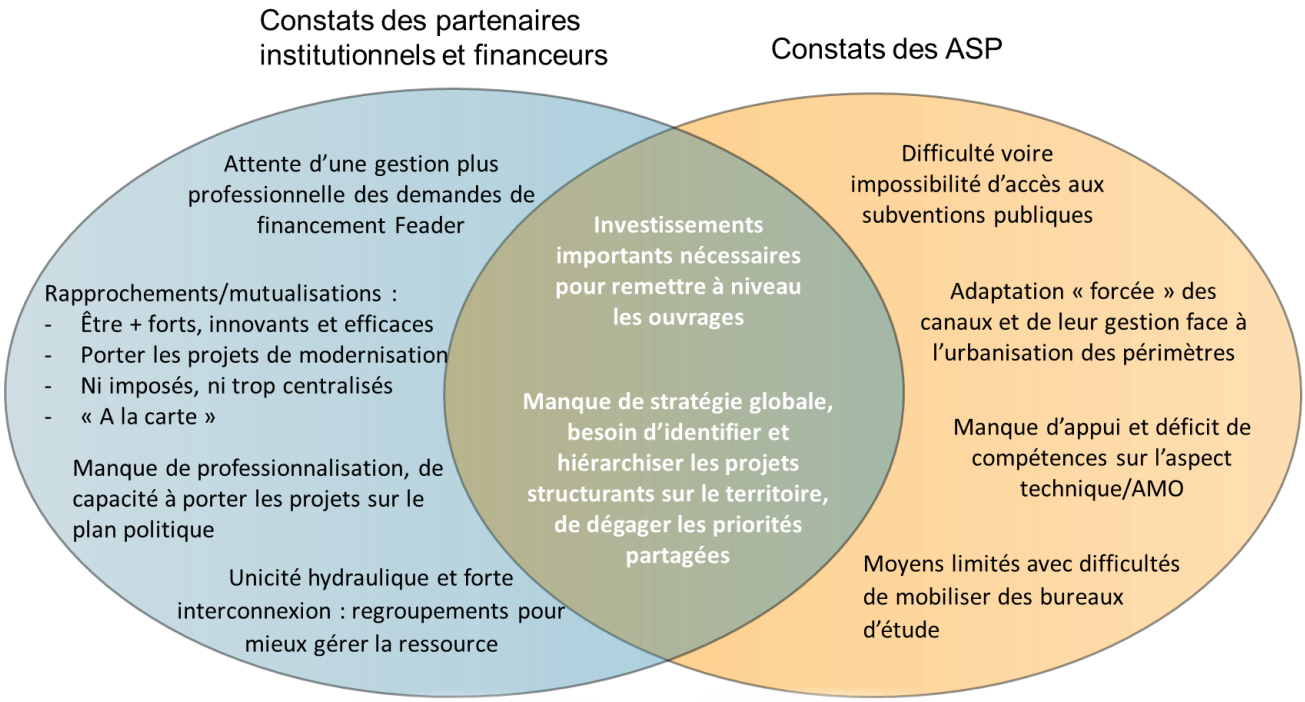

Figure 39 - Constats croisés pour la thématique "Investissements et modernisation des ouvrages »

Gestionnaires et partenaires partagent le constat essentiel que le déficit d'investissement qu'ont connu les ouvrages depuis plusieurs dizaines d'années appellent aujourd'hui des investissements majeurs, sans lesquels bon nombre de structures auront rapidement du mal à assurer un service de qualité à leurs adhérents et au-delà aux territoires desservis. Le revers de ce constat, également partagé, est un manque patent de stratégie globale partagée pour décider et mettre en œuvre de tels investissements, notamment en termes de priorités au regard de l'ampleur de la tâche. Les gestionnaires y ajoutent cependant que certaines modernisations résultent de l'urbanisation de leurs périmètres, avec plus ou moins clairement à l'esprit que les collectivités aménageuses ont à prendre part à ces investissements. La question des écoulements pluviaux issus des surfaces urbanisées dans les canaux est emblématique de ce type de débat.

Une fois actés ces enjeux, les points de vue se distinguent. Quand les gestionnaires dénoncent la quasi-impossibilité à accéder à des subventions nécessaires à ces investissements, leurs partenaires regrettent davantage un manque de professionnalisme des structures sur ces dossiers, notamment sur les fonds européens. Et si les gestionnaires reconnaissent un déficit de compétences de leur part, ils l'associent à un manque d'appui des financeurs alors que leurs partenaires en appellent au rapprochement des structures et à la mutualisation/professionnalisation d'une ingénierie technique et financière qui leur soit propre. Ces derniers attendent également de tels rapprochements un renforcement du poids politique des responsables d'ASP pour peser dans les négociations avec les collectivités et avec leurs partenaires. Pour leurs besoins moins importants (entretien, maintenance des ouvrages), les gestionnaires regrettent également la difficulté à mobiliser de l'expertise de la part de prestataires privés.

Enfin les partenaires mettent en exergue les liens hydrauliques existant entre les structures, les considérant comme de possibles ferments de rapprochement avec à la clef des perspectives de gestion plus vertueuse de la ressource, enjeu majeur de leur point de vue dans le contexte de dérèglement climatique.

Sur ce chapitre comme sur le précédent, une des différences notables entre gestionnaires et partenaires est que les premiers savent énoncer leurs problèmes de façon incarnée et précise, alors que les seconds développent une approche globale de ces constats et se montrent davantage en capacité d'envisager des réponses qu'ils jugent adaptées.

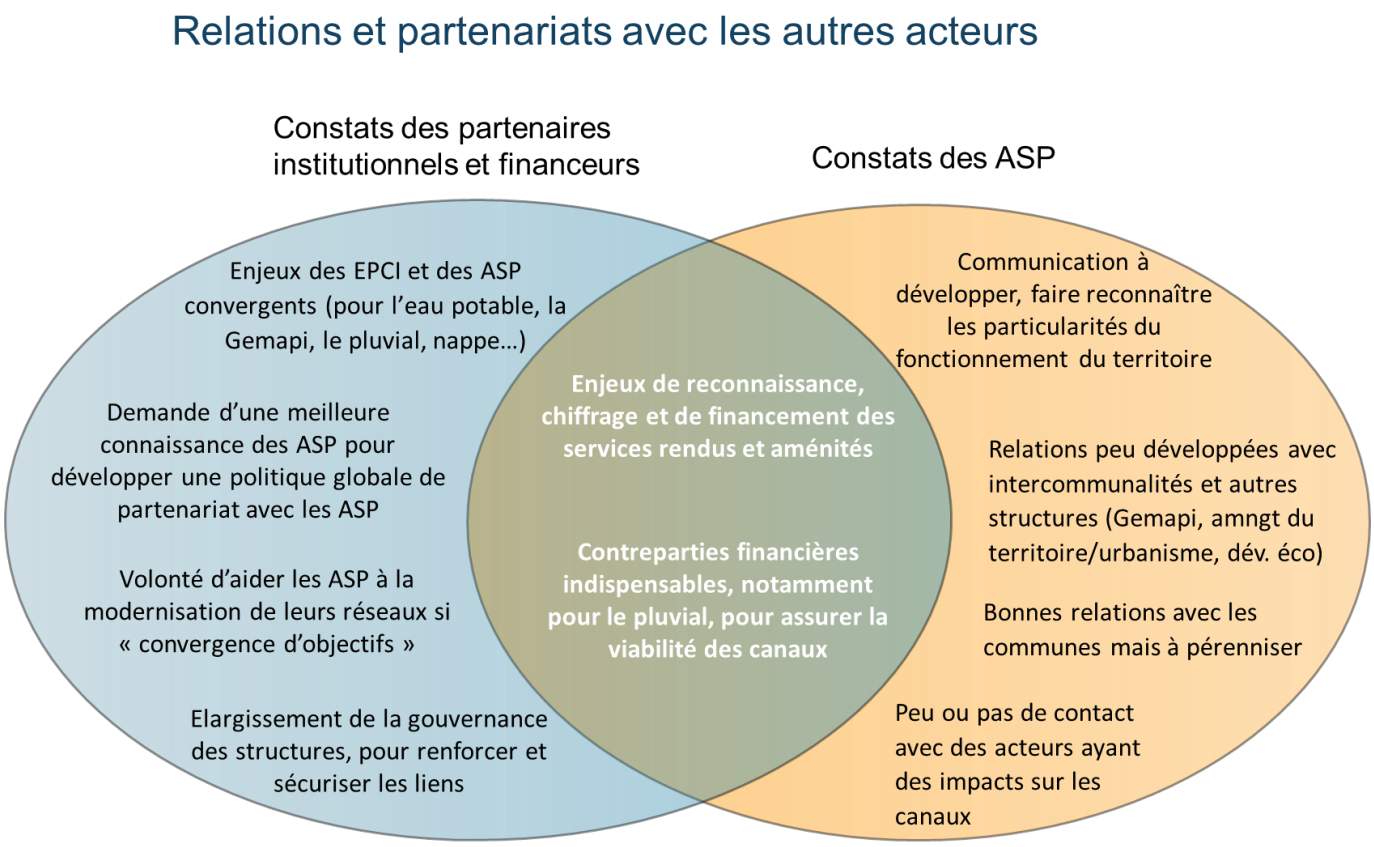

Figure 40 - Constats croisés pour la thématique "relations et partenariats avec les autres acteurs"

Sur ce chapitre, la priorité partagée est la reconnaissance des services rendus par les ASP et leurs activités aux territoires, au travers de ce qui a été jusqu'à aujourd'hui été considéré comme des aménités positives, soit des effets positifs induits pour le territoire et sa population sur l'environnement, le cadre de vie, le paysage, la fraîcheur, ... bénéfiques au territoire et à sa population mais qui ne sont pas solvabilisées et rémunérées. Et c'est bien le chiffrage et le financement de ces services rendus qui est au cœur des attentes des gestionnaires et de leurs partenaires. Dans ce cadre, l'évacuation des écoulements pluviaux apparait comme une priorité, à la fois parce que l'urbanisation croissante des territoires a accru le recours plus ou moins formel aux ouvrages pour ces écoulements, qui sont vecteurs de dommages et posent des questions de responsabilité juridique aux gestionnaires.

Les gestionnaires reconnaissent à cet égard bien connaître les élus des communes recoupant leur périmètre, avec lesquels ils entretiennent des relations plus ou moins faciles. En revanche, ils avouent moins bien

connaître les intercommunalités alors qu'ils estiment que celles-ci exercent de plus en plus de compétences en termes d'aménagement du territoire au sens large les intéressant au premier chef (ex. EPCI généralistes, syndicats Gemapi). Les responsables de ces collectivités estiment cependant qu'ils existent des convergences d'intérêt entre ASP et intercommunalités sur différents sujets ayant trait à l'eau et à ses différents usages au sens large. Mettre en place la condition d'une rencontre constructive entre ces deux "mondes" apparait donc comme un enjeu en soi, recouvrant des besoins en communication, en rapprochement des ASP pour ne pas multiplier les interlocuteurs des intercommunalités et gagner en termes de poids politique, et à envisager un élargissement des modalités de gouvernance des ASP, pendant sans doute nécessaire de la reconnaissance et de la solvabilisation de certains de leurs services par ces collectivités.

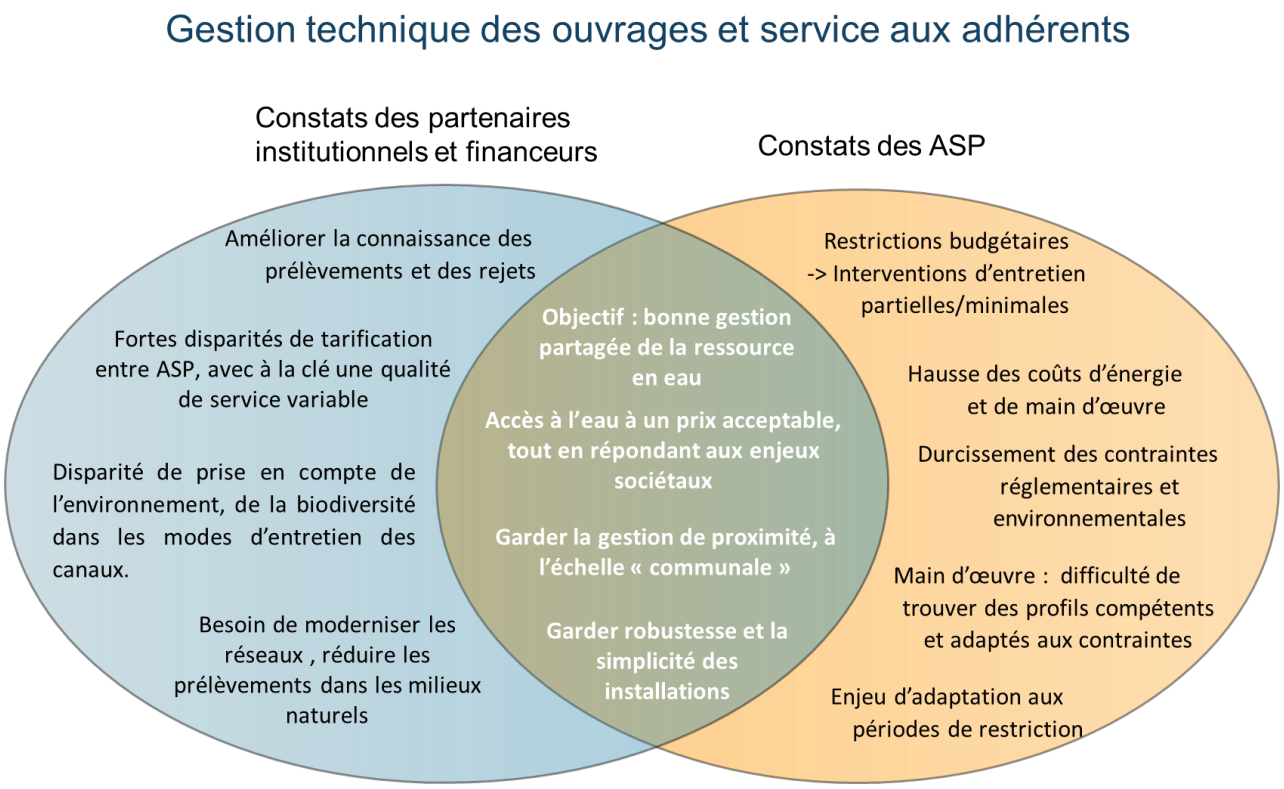

Figure 41 - Constats croisés pour la thématique "Gestion technique des ouvrages et service aux adhérents »

Concernant ce dernier point, il apparait que l'ensemble des acteurs consultés partagent le souci d'une gestion raisonnable de la ressource en eau, d'un prix de l'eau également raisonnable, du maintien d'une gestion de proximité et de la conservation d'ouvrages robustes dont la gestion et l'entretien demeurent simples à mettre en œuvre.

Mais lorsque l'on creuse la question au-delà de ces principes consensuels, les distinctions affluent. Les gestionnaires déclarent subir de nombreuses contraintes croissantes qui rendent l'atteinte de ces objectifs de plus en plus difficiles tant en lien avec des facteurs financiers que réglementaires, climatiques ou encore de main d'œuvre, rendant la gestion plus complexe et obligeant à certaines impasses en termes d'entretien. Les partenaires considèrent que l'atteinte de ces buts reposent sur une rationalisation/normalisation des pratiques de gestion, tant en termes de connaissance, de pratiques tarifaires, de pratiques

environnementales et de modernisation des ouvrages permettant des économies d'eau. Ces deux postures témoignent du chemin à parcourir pour ancrer ces principes "partagé" dans la réalité.

2.2.10 SOLUTIONS ET PISTES CLES D'EVOLUTION SOUMISES AU VOTE LORS DES ATELIERS N°2

Partant des besoins et manques constatés dans la gestion des structures, un ensemble de solutions ont été mises au débat avec les ASP lors de la deuxième vague d'ateliers. Les solutions évoquées étaient soit pour partie déjà mises en œuvre par certaines ASP, soit issues d'idées évoquées lors des premiers ateliers, soit proposées par le groupement de bureaux d'études. Elles étaient classées en deux grands types :

- Les **solutions « structurantes »** : entrainant un changement structurel, qui s'inscrit sur le long terme
- Les **solutions + « souples »** : pouvant être réalisées à court terme, et qui n'engagent pas de changement de statuts

Pour toutes les thématiques la solution de fusion entre structures était proposée.

Les paragraphes suivants présentent de façon synthétique les solutions et résultat des votes pour chaque thématique.

2.2.10.1 Gestion administrative

Les solutions proposées au vote pour cette thématique étaient les suivantes :

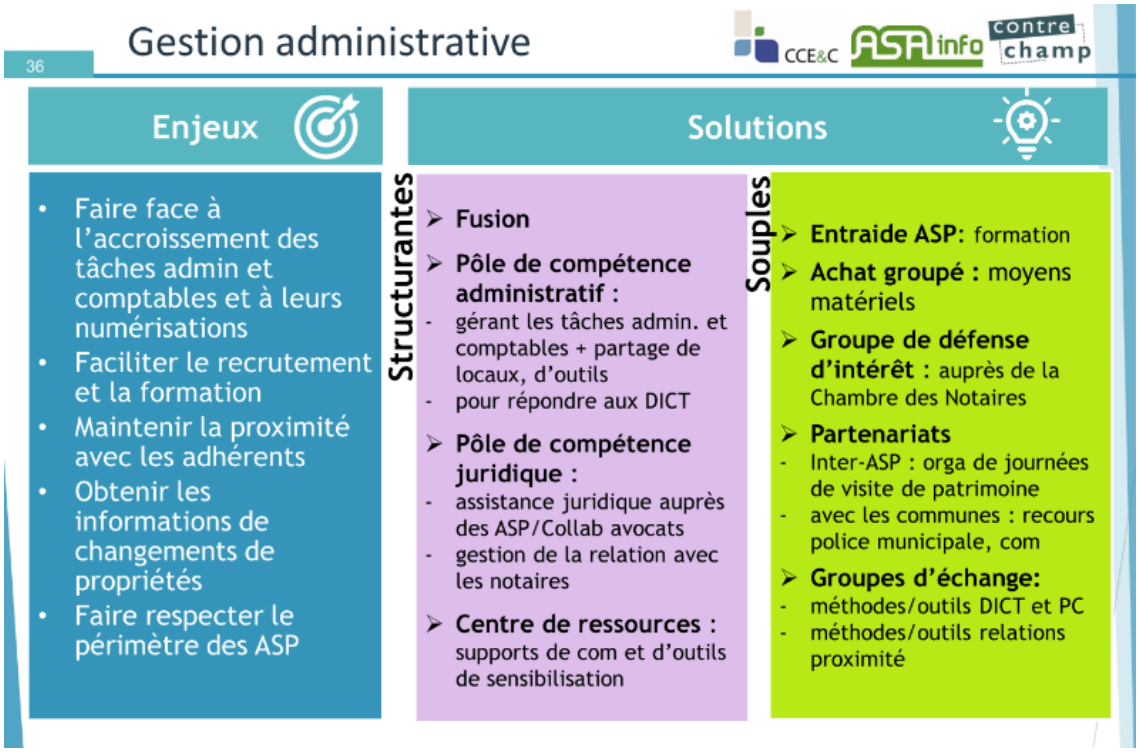

Figure 42 - Solutions proposées en matière de gestion administrative

Le résultat des votes exprimés par les ASP sont présentés dans la figure suivante.

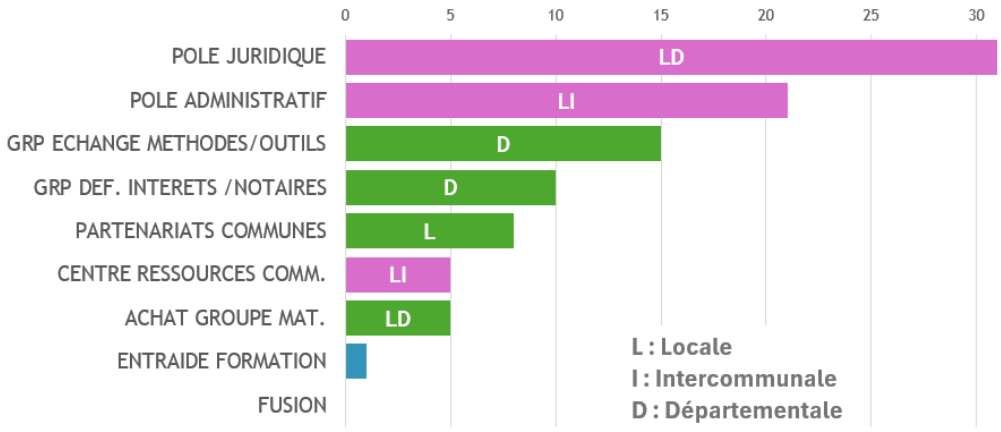

Figure 43 - Résultats des votes sur la thématique "Gestion administrative"

Les ASP présentes ont placé une **mutualisation en matière juridique comme prioritaire**. La teneur de leur échange sur ce sujet a été présentée au sein de la thématique « *Relations et partenariats avec les autres acteurs* » à l'occasion des échanges sur le conventionnement. Il s'agit en effet d'une thématique transversale intéressant notamment le travail et l'emploi, le droit foncier et le respect des servitudes, ainsi que les conventionnements à envisager avec les collectivités. Les échanges permettent d'envisager la création d'un **pôle de compétence juridique auprès des ASP** plutôt à l'échelle départementale, qui répondrait à toutes les problématiques juridiques posées à ces structures. Cette priorité s'explique par le fait qu'il n'existe pas de compétence juridique dédiée au sein des ASP ainsi qu'au sein des structures de mutualisation existantes (FDSH13, SMGAS). Pourtant, les règlementations auxquelles doivent se soumettre les ASP deviennent plus complexes et les contentieux avec leurs adhérents sont plus nombreux. Il est également attendu d'une telle initiative de disposer à terme de juriste connaissant bien les ASP et leurs problématiques spécifiques.

La création **de pôles de compétence administrative** a également obtenu des votes notamment dans le secteur Nord Alpilles où des initiatives plus éparses (en dépit d'un tissu dense de structures) que ce qu'offre le pôle que constitue le SMGAS aux ASP de Crau et de Camargue. L'échelle est ici plus réduite que celle du pôle juridique, hésitant entre locale et intercommunale.

La mise en place **d'un ou de plusieurs groupes de travail** outillant aussi bien l'instruction des DICT ou les relations avec les adhérents urbains ont bénéficié de suffrages, avec notamment l'idée de capitaliser méthodes ou outils ayant fait leurs preuves aux mains de certaines ASP.

De plus, la **problématique de la gestion des relations avec les notaires** a été évoquée largement dans l'ensemble des réunions, sachant qu'il leur est reproché de ne pas transmettre d'information sur les servitudes, droits et devoirs des acheteurs de terrain au sein des périmètres des ASP. La mesure attendue est de l'ordre du groupe de défense des intérêts des ASP à l'échelle départementale (échelle de la Chambre des Notaires). Pour certains, ce dossier est aussi du ressort d'un futur pôle juridique.

Les autres mesures emportent moins de suffrages, même si l'on retrouve l'enjeu nodal du partenariat avec les communes, qui reste cependant d'une gestion revenant en pratique à chaque ASP. Certains participants

estiment cependant que l'échange entre ASP autour d'acquis en termes de bonnes pratiques pourrait être utile. Dans le même esprit, la production commune d'outils de communication destiné aux adhérents mais également à promouvoir les services rendus par les ASP à destination des populations locales pourrait reposer sur une mise en commun dont les modalités sont à préciser. Les échanges permettent en effet de constater que les responsables des ASP ne bénéficient pas assez sur la plupart des enjeux des acquis de leurs pairs. Dans ce cadre, on peut s'étonner que l'entraide et la formation en commun aient reçu aussi peu de suffrages.

L'achat en commun a moins de succès même s'il faut garder à l'esprit les **attentes exprimées concernant les assurances ou encore l'énergie** (cette dernière ne touche cependant que certaines ASP du département)**.**

Enfin, on peut relever que la **fusion** comme réponse aux enjeux administratifs n'a été choisie par aucune ASP.

2.2.10.2 Investissements et modernisation des ouvrages

Les solutions proposées au vote pour cette thématique étaient les suivantes :

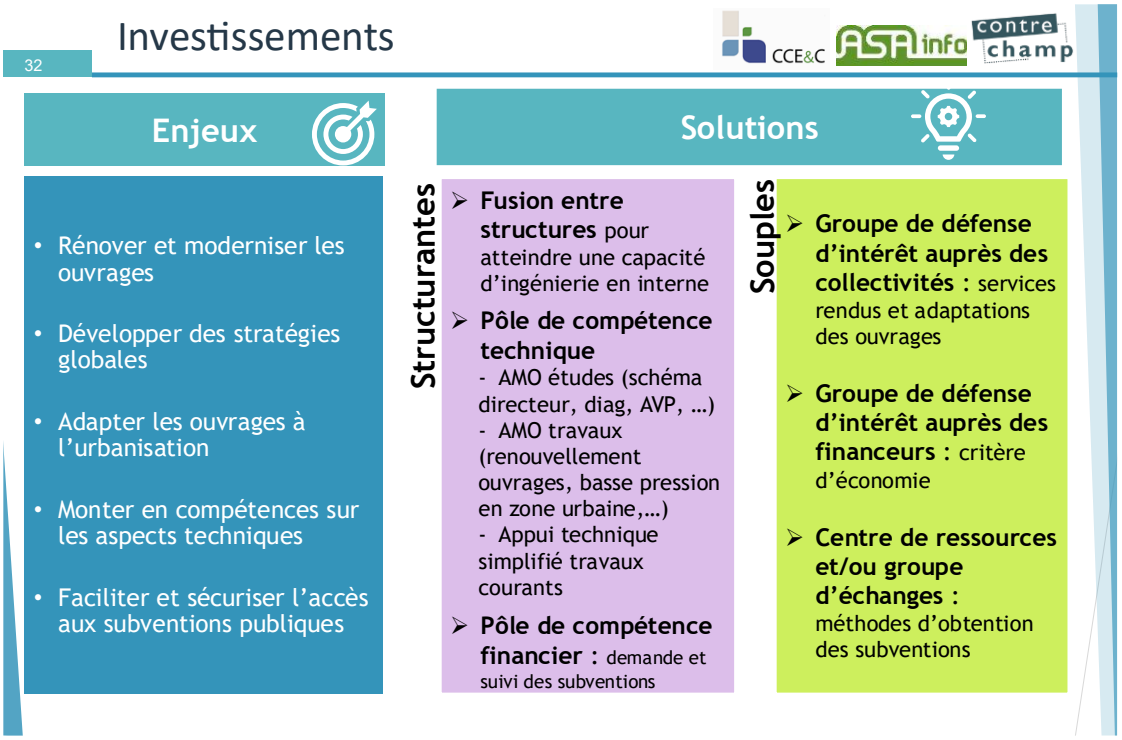

Figure 44 - Solutions proposées en matière d'investissements et modernisation des ouvrages

Le résultat des votes exprimés par les ASP sont présentés dans la figure suivante.

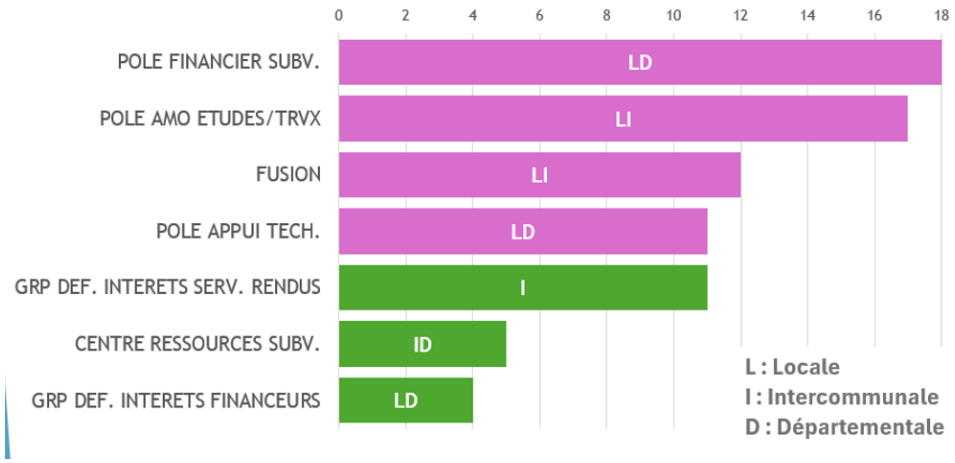

Figure 45 - Résultats des votes sur la thématique « investissements »

On constate que les ASP ont majoritairement placé **la création d'un pôle de compétence sur l'aspect financier en priorité,** reflétant bien la teneur des échanges. Il est plus étonnant de constater qu'elle est envisagée, à part équivalente des votes, à une échelle locale ou départementale, ce qui peut paraitre contradictoire (il est cependant possible que le terme « local » ait pu susciter certaines confusions dans les esprits). Il est aussi possible que le vote à la double échelle « L et D » reflète à la fois la préoccupation des gestionnaires de garder une maitrise à l'échelle locale et en même temps la conscience que seule une échelle de type « départementale » pourrait efficacement répondre à l'importance de cet enjeu.

Concernant les autres pistes :

- Il s'agit de la seule thématique pour laquelle **l'hypothèse de fusion apparait comme une piste mentionnée par un nombre significatif de structures** ; alors que les structures les plus importantes ont aussi témoigné de leurs difficultés à capter des fonds publics. En ce qui concerne **l'éventualité d'une fusion d'ASP**, un participant a suggéré qu'il est possible de créer statutairement **des collèges au sein de cette nouvelle structure** . Cela permet de créer un outil commun tout en faisant perdurer une distinction entre les périmètres historiques de chacune, ne serait-ce que pour maintenir une relation de proximité avec les adhérents.
- Concernant les appuis techniques, c'est d'abord l**'appui technique pour travaux courants** qui émerge, qui fait sans doute écho aux nombreuses interventions – notamment de petites structures gérées par des bénévoles - qui ont regretté la disparition de la Moe assurée par les services de l'Etat. Viennent ensuite la demande d'appui aux études amont puis aux travaux, plutôt du type AMO que délégation de MO, cette dernière posant davantage de questions sur la confiance exigée pour le recours à ce type de dispositif.
- Le **point critique pour nombre de gestionnaires de la relation aux collectivités** et notamment aux intercommunalités **autour de la reconnaissance et de la valorisation des services rendus** apparait également sous cette thématique, avec dans ce cas la défense logique d'une échelle intercommunale. Il demeure cependant étonnant que le niveau départemental soit voté à niveau équivalent avec le Local, dans le cadre de la mise en place de groupes d'intérêt et de défense, a fortiori face aux financeurs.

2.2.10.3 Relations at partenariats avec les autres acteurs

Les solutions proposées au vote pour cette thématique étaient les suivantes :

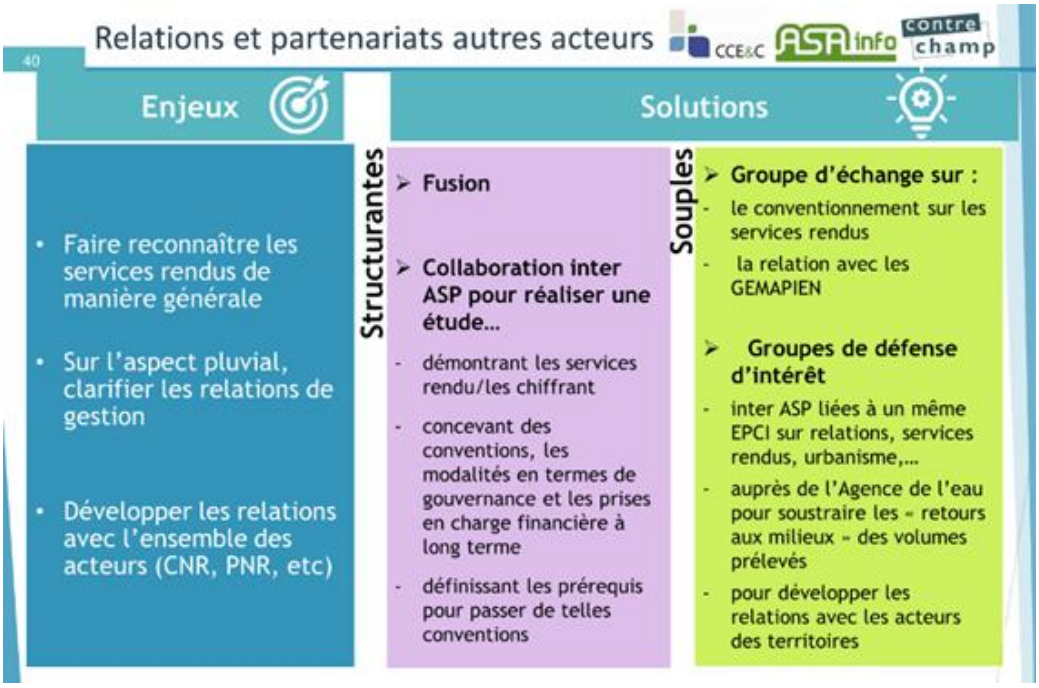

Figure 46 - Solutions proposées en matière de relations et partenariats avec les autres acteurs

Le résultat des votes exprimés par les ASP sont présentés dans la figure suivante.

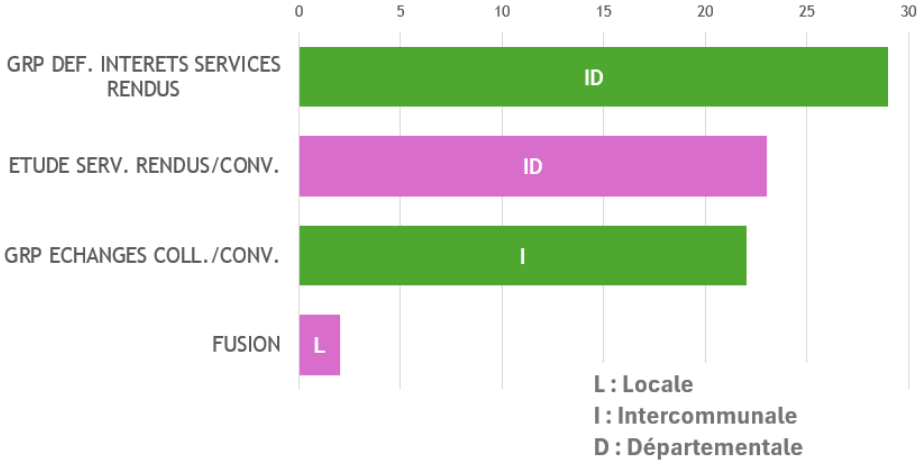

Figure 47 - Résultats des votes sur la thématique « relations et partenariats »

Les deux solutions emportant le plus de suffrage font directement écho aux débats précédents, avec une **priorité donnée aux questions de relation et de conventionnement avec les collectivités**, notamment sur l'aspect pluvial qui demeure une priorité pour les ASP. Il est même possible de considérer que les ASP, avec

la mise en place d'une compétence juridique pérenne, ont été au-delà des pistes évoquées ici évoquant davantage des études et ou groupes de travail et d'échange. Ces mesures sont concernées logiquement par deux échelles - intercommunale et départementale – potentiellement envisagées comme complémentaires (étude et recherche d'outils à l'échelon départemental, mise en place de négociations finalisées à l'échelon intercommunal). Il importe cependant de noter que la proposition d'une approche collective plus ouverte de ces relations avec les intercommunalités portant par exemple sur l'urbanisme et l'aménagement n'est pas autant plébiscitée. L'idée de services rendus souvent mise en avant témoigne sans doute en partie du besoin de reconnaissance attendue.

Les **autres partenaires évoqués** (financeurs, macro-acteurs, …) **sont davantage visés par la mise en place de groupes de défense d'intérêt,** hésitant entre échelles intercommunale et départementale.

Les **relations avec les structures gemapiennes arrivent au troisième rang** (votes totalisés dans la catégorie « GRP ECHANGES COLL. » sur le graphique) sachant que les débats ont permis de constater que les ASP en lien avec le SMAVD et le SYMADREM semblent généralement satisfaites du partenariat instauré. Ce sont les ASP tirant leur ressource des petites rivières qui déclarent rencontrer des problèmes avec ce type d'acteurs, avec au cœur du problème la disponibilité et du partage de la ressource en période d'étiage.

Enfin si ces différentes priorités suggèrent l'idée que l'union peut faire la force, la fusion ne trouve ici que très peu d'écho. Elle est en effet trop longue à mettre en œuvre pour espérer traiter des questions d'actualité dont certaines revêtent un caractère d'urgence.

2.2.10.4 Gestion technique

Les solutions proposées au vote pour cette thématique étaient les suivantes :

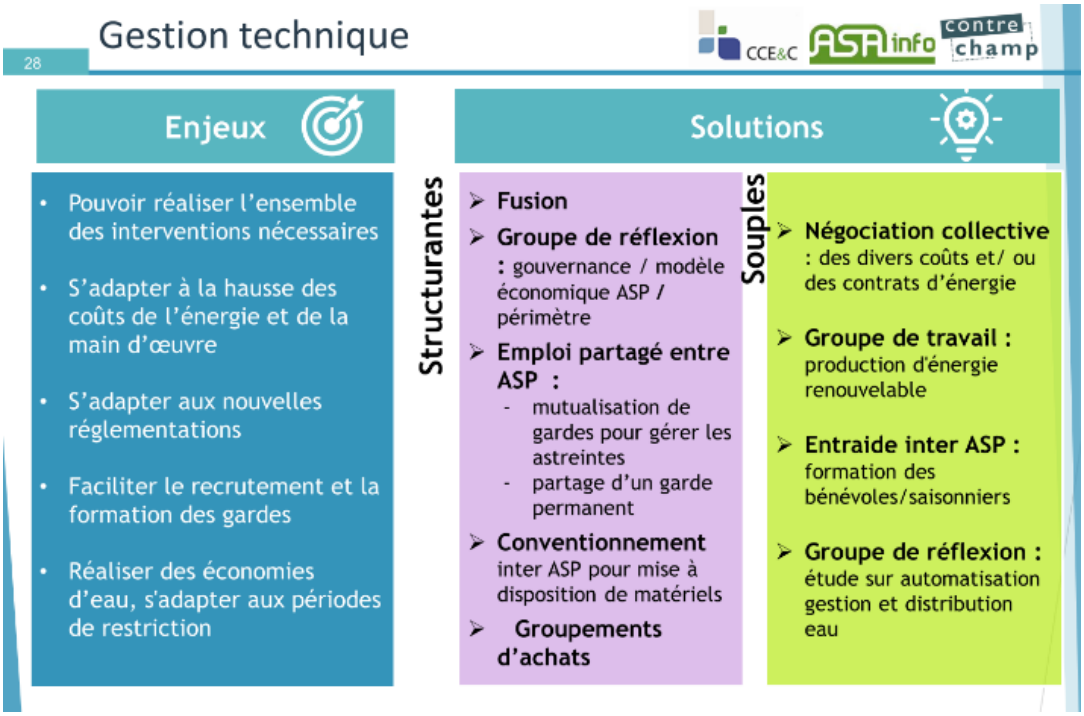

Figure 48 - Solutions proposées en matière de gestion technique

Le résultat des votes exprimés par les ASP sont présentés dans la figure suivante.

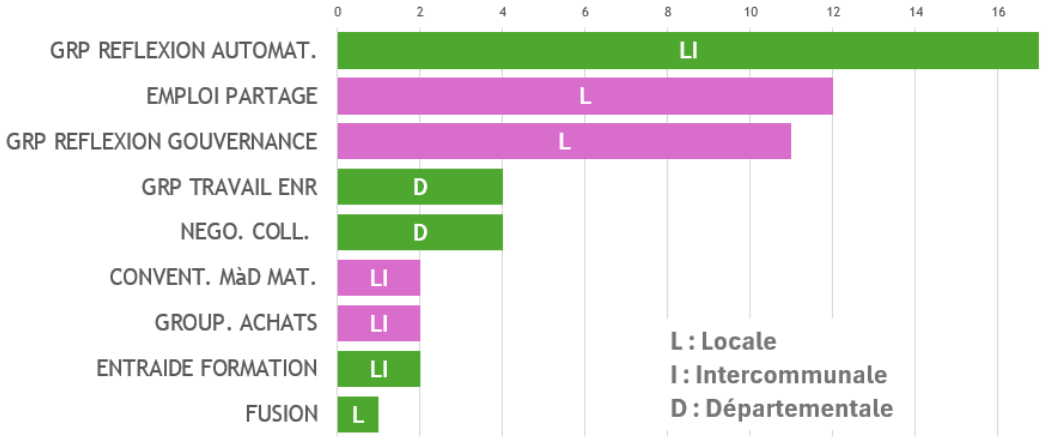

Figure 49 - Résultats des votes sur la thématique "Gestion technique"

L'un des enjeux prioritaires pour les ASP est l'organisation d'un groupe de réflexion sur **l'automatisation de la gestion technique**. En effet, cela répondrait à beaucoup d'enjeux auxquels font face les ASP, notamment la difficulté de trouver des gardes-canaux disponibles aux horaires désirées et compétents. Cela soulagerait aussi bon nombre de bénévoles ne comptant pas leurs heures lorsqu'il est question d'intervenir sur les canaux. Une échelle locale de proximité (ou de secteur) est ici envisagée.

De plus, **le groupe de réflexion sur la gouvernance et le modèle économique des ASP** a obtenu plusieurs votes. Même si cette entrée peut apparaître éloignée du caractère quotidien de la gestion technique, ce choix reflète en toile de fond que les tensions rencontrées sur cette gestion, telles que les difficultés de recrutement et d'emploi, la difficulté à satisfaire les nouveaux usagers et à leur faire respecter leurs devoirs ou encore l'épuisement des bénévoles (tout étant en lien étroit) interrogent la pérennité du mode de fonctionnement actuel de nombre d'ASP. L'échelle envisagée reste cependant étonnamment locale. Notons que cette action aurait pu être proposée pour chaque thématique car cette réflexion touche aussi bien les aspect investissement que relations avec les collectivités ou l'administratif. Cependant les résultats des choix et par exemple l'échelle de mise en œuvre sont vraisemblablement influencés par la thématique présente.

Les questions d'**emploi partagé** (gardes permanents et/ou astreintes) apparaissent au second plan avec une échelle de résolution locale ici plus logique.

Concernant la mise en place de **collectifs de gestion des prix avec différents fournisseurs**, le chemin restant à faire pour motiver des ASP à s'engager semble plus long …

2.3 PROPOSITION D'UNE METHODOLOGIE D'ELABORATION DES SCENARIOS DE REORGANISATION

2.3.1 PREAMBULE

A l'issue de la concertation (ateliers, entretiens,…) une des priorités pour le maître d'ouvrage était d'abord de partager avec les partenaires **un état des lieux** tant quantitatif que qualitatif sur la situation des ASP dans le département.

Découlant de cet état des lieux, les "solutions" débattues lors des ateliers ont résulté d'un travail d'analyse et de synthèse d'une **masse importante et inédite d'information**, à la fois des données sur les ASP et également de tous les avis et constats exposés lors des entretiens avec les partenaires et des ateliers avec les ASP. En cela, cette synthèse apporte déjà une partie de la réponse aux problématiques au sens où elle met en évidence un certain nombre de freins/blocages et de moteurs/dynamiques qui devront être levés ou encouragés pour aboutir à une feuille de route réaliste, applicable et efficiente.

Ces "solutions" mises au débat sont en fait des **grands axes de propositions** non encore déclinés en scénarios tangibles à ce stade. Elles ont pour but de se mettre d'accord avec les partenaires sur des grandes familles de propositions, répondant aux besoins prioritaires et partagés sur le territoire, avant de passer à la suite.

Par ailleurs il a été souligné que la **concertation prévue au cahier des charges** et les apports qu'elle était censée produire en termes de "co-construction" des scénarios avec les parties prenantes était contrainte par un planning difficilement compatible avec le temps nécessaire pour la faire aboutir (la restitution au comité technique ayant notamment été fixée moins d'1 mois après la seconde vague d'ateliers).

Il a aussi été admis que pour construire des propositions abouties de restructuration il fallait avoir une **vision des grands enjeux sur les ouvrages** et notamment des travaux structurants à réaliser. Or cette partie de l'étude est encore en cours à ce jour (volet « technique » de la phase 1).

Enfin, ce sont les **orientations stratégiques** qui peuvent mobiliser les ASP et les motiver à avancer ensemble pour solutionner leurs problématiques, tout en allant au-delà de leurs visions et limites actuelles. Dans ce cadre, les solutions institutionnelles ne sont à considérer in fine que comme l'outil permettant de sécuriser la démarche.

2.3.2 APPORTS DE L'ETAT DES LIEUX

Les apports de l'état des lieux tendent à conclure que :

- sur les aspects administratifs et la gestion courante, **la structuration crédible sera polymorphe et devra pour l'essentiel s'appuyer sur les dynamiques existantes**, qui doivent être renforcées/approfondies par des propositions concrètes et plusieurs scénarios envisageables, allant du plus modeste au plus ambitieux ;

- sur les investissement stratégiques à réaliser par les ASP, **la structuration doit probablement s'appuyer sur autre "chose"** (qui n'existe pas aujourd'hui) et possiblement à d'autres échelles, qui devraient sans doute "coller" davantage aux ouvrages ainsi qu'aux liens et interdépendances

hydrauliques… d'où l'idée de **pôle(s) de compétence**, à décliner elle aussi sous la forme de plusieurs propositions et niveaux d'ambition avec leurs avantages/inconvénients.

Ces deux niveaux de solutions ont l'avantage de pouvoir être pensés de façon **"déconnectée" mais à la fois complémentaire**, c'est-à-dire : **renforcer les mutualisations administratives** pouvant évoluer pour certaines vers des fusions mais ne pas attendre celles-ci pour en parallèle **doter les ASP d'une ou plusieurs structures d'appui technique/juridique/financier** leur permettant de mener à bien dans un délai raisonnable les investissements stratégiques, pour certains urgents, nécessaires au maintien et à la modernisation des ouvrages.

Cette proposition de **« dichotomie »** dans l'élaboration des scénarios de restructuration a l'avantage de pouvoir avancer en « temps masqué » sur les deux problématiques que sont la gestion administrative et institutionnelle et la montée en compétence de la maîtrise d'ouvrage en vue du portage des travaux. Mais cette dissociation présente le risque de difficultés de fonctionnement entre structures gérant les différentes missions, qu'il faudra bien appréhender dans l'étude des scénarios, afin d'apporter des solutions globalement cohérentes aux ASP.

Enfin, la présentation de l'état des lieux lors du Comité technique de juin 2024 a permis de mieux **cerner et recentrer sur les attentes des partenaires**, et il a semblé souhaitable de les associer de manière plus proactive à l'élaboration des scénarios proposés et d'échanger avec eux sur les leviers dont ils disposent pour faire adhérer les ASP aux évolutions proposées dans l'étude. Il faudra par la suite définir avec les financeurs quel niveau d'investissement/subventionnement annuel est envisageable pour lui faire correspondre un montant de programme de travaux prioritaires réaliste à l'échelle du département. En effet, il semble très probable à ce stade que le montant d'investissement annuel à l'échelle départementale sera plutôt limité par les capacités de financement que par les besoins en investissement.

Les ébauches de scénarios proposés ci-après partent du principe précédemment exposé, à savoir qu'il convient de **répondre en parallèle au double enjeu**, d'une part d'optimisation du fonctionnement et de restructuration des ASP elles-mêmes, et d'autre part de leur nécessaire montée en compétence, par les outils ad hoc, visant à leur permettre de mener à bien les investissements stratégiques de la prochaine décennie.

2.3.3 SCENARIOS DE RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE ET INSTITUTIONNELLE

Pour commencer, il est intéressant de regarder quelles sont actuellement les solutions qui s'offrent à une ASP confrontée à des problèmes de gestion administrative et parmi ces solutions quelles sont celles qui sont plus susceptibles de conduire à terme vers des fusions, ou autres formes de rapprochement institutionnel. Le schéma suivant essaie d'illustrer les différentes possibilités existantes à ce jour :

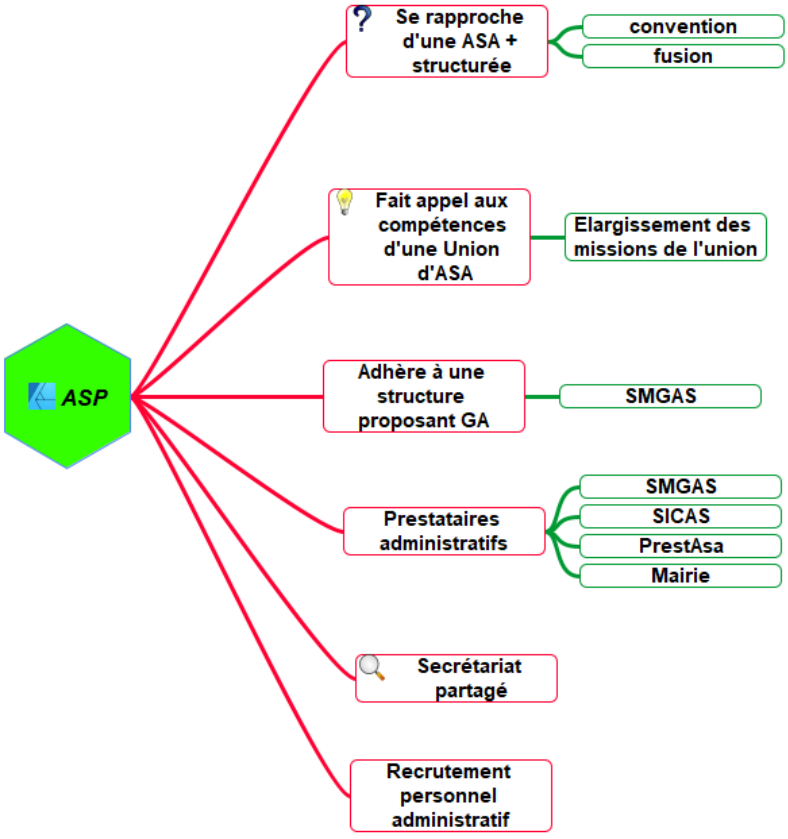

Figure 50 - Différentes solutions de gestion administrative à disposition ASP

Les solutions « administratives » doivent répondre au double objectif d'**optimisation et de sécurisation du fonctionnement des ASP**, pouvant aller du développement de la mutualisation de leur gestion administrative jusqu'aux projets de restructuration, incluant des fusions mais aussi d'autres formes de rapprochement.

On peut considérer que **l'ensemble des formes d'optimisation ne s'excluent pas**, au contraire qu'elles peuvent se compléter et se suppléer dans le temps, et qu'elles auront l'avantage de pouvoir se décliner à la carte en fonction des besoins, volontés et opportunités des ASP. Elles doivent donc s'entendre comme un **processus d'évolution positive**, pour aller vers une meilleure gestion, pouvant prendre plus ou moins de temps (et de détours) selon les contextes.

On part du principe que ce processus représente **le chemin nécessaire** qui permet à terme de toucher au but (d'une meilleure organisation) et que ce chemin importe au moins autant que le but final, au sens où il ne serait sans doute pas possible, ou alors beaucoup plus compliqué et douloureux, d'y parvenir autrement. Ainsi les solutions proposées font le « pari » qu'une fusion a par exemple plus de chance d'aboutir si les ASP ont pris l'habitude de fonctionner ensemble, par la mutualisation de leur gestion administrative dans un premier temps.

Enfin, dans cette partie, les solutions proposées **partent des dynamiques existantes**, car l'état des lieux a montré qu'elles étaient déjà nombreuses, et s'appuient sur ces synergies, non pas en se contentant de les constater en laissant faire le processus « naturel » mais bien en réfléchissant aux moyens de les encourager, les conforter et les dupliquer sur le territoire.

La carte suivante illustre la mutualisation existante de la gestion administrative dans le département, qu'il s'agira de renforcer dans les différent scénarios, en agrégeant tout ou partie des ASP qui actuellement ne délèguent par leur gestion administrative.

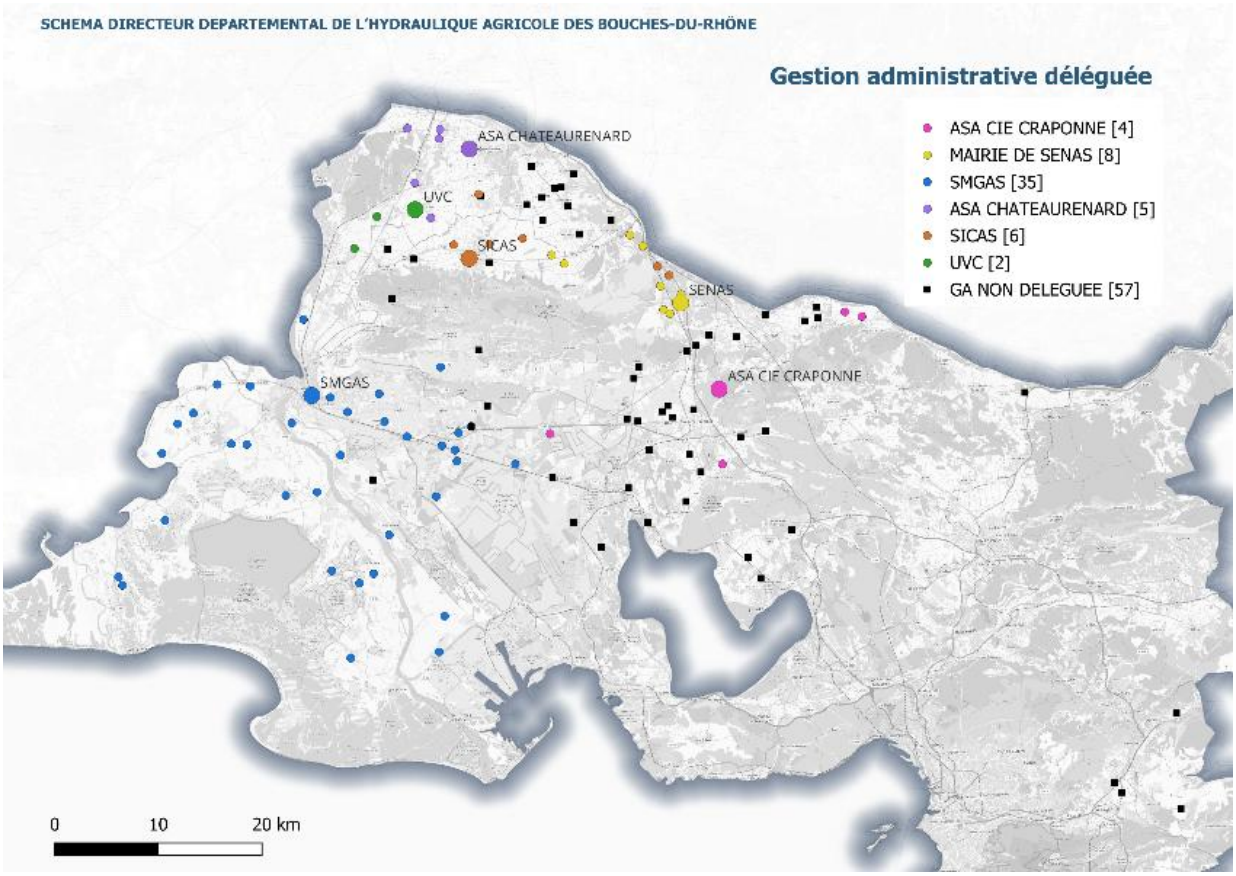

Figure 51 - Carte actuelle de la mutualisation de la gestion administrative

On peut donc envisager **plusieurs niveaux de scénarios** pour les ASP des Bouches-du-Rhône, allant du moins au plus ambitieux. Dans les critères de réussite des scénarios, il faudra notamment réfléchir à comment pérenniser les liens entre les ASP et les structures assurant le rôle de pôle administratif, afin de garantir une sécurisation et visibilité dans le temps de cette délégation.

2.3.3.1 Scénario de base, « minimaliste »

Le scénario repart des dynamiques actuelles de la mutualisation administrative en se contentant d'y rajouter les ASP ayant manifesté leur **souhait de rapprochement avec les « pôles »** qui exercent déjà ce rôle de délégataire, ou celles pour lesquelles cette délégation semble logique (secrétaire en commun, proximité géographique, bonnes relations...). Le scénario tient aussi compte de la capacité des pôles, notamment en personnel, pour élargir leur prestation à d'autres structures, en prenant plutôt l'hypothèse qu'ils pourraient rester à effectif constant (au moins dans un premier temps).

Avantages	Inconvénients
- on se contente d'accompagner les dynamiques en cours en « laissant faire » une sorte d'auto-organisation des ASP - une simple incitation à poursuivre et pérenniser ces mutualisations devrait suffire, sans besoin de financement particulier (pas de nouveaux postes) ou alors avec éventuellement une aide incitative peu coûteuse (solution à moindre coût) - les rapprochements ont une chance d'être plus pérennes car faits sur la base du volontariat et d'intérêts/visions partagés, ils pourraient conduire à terme à des fusions institutionnelles	- Cette solution n'est pas très ambitieuse, elle n'optimise pas les mutualisations et les regroupements à l'échelle du département - Elle est peu incitative par manque de leviers disponibles, notamment financiers. Il est probable que les rapprochements prennent du temps au gré des opportunités et des ententes entre ASP - Elle laisse sur le côté de la route bon nombre d'ASP, qui auront néanmoins toujours la possibilité de se raccrocher au dispositif (prendre le train en route).

2.3.3.2 Scénario intermédiaire

Au scénario précédent on rajoute les ASP en difficulté financière ou fragiles en les raccrochant à un pôle existant ou en créant un pôle s'il n'existe pas :

- soit en prenant en compte certaines synergies existantes « informelles » si elles existent : par exemple, les ASP ayant une secrétaire en commun, un prestataire ou des locaux communs,…

- soit en regroupant les structures à partir d'autres critères, par exemple la proximité géographique ou la typologie de structure (par exemple l'ASAMIA pourrait prendre en charge la gestion administrative pour le compte des ASA « rivières » voisines).

Il faudrait aussi prendre en compte dans ce scénario la situation particulière des ASL et le devenir des arrosages communaux.

Ce scénario impliquerait la création de postes au sein des pôles, existants ou à créer, pour pourvoir aux nouvelles missions.

Avantages	Inconvénients
- Ce scénario répond à l'ambition de ne laisser « aucune ASP seule », notamment les plus fragiles - Il optimise plus largement le recours à la mutualisation administrative en permettant	- Il faut plus « d'énergie » pour mettre en œuvre cette solution - Besoin de financement incitatif à la création ou confortement des pôles

le renforcement et la montée en compétence des pôles, les économies d'échelle, … - Il donne des chances et des bases solides aux fusions et restructurations futures en les préfigurant, et en laissant les ASP en bonne santé poursuivre leur route seule	- Les rapprochements restent plus incertains quant à leur pérennité, surtout du fait qu'on agrège des structures plutôt fragiles - Les fusions à terme n'iront peut-être pas de soi, il faudra trouver des leviers complémentaires pour les faire aboutir ? - Le nombre d'interlocuteurs reste le même et les potentiels problèmes liés aux ouvrages ne seront pas résolus pour autant.

2.3.3.3 Scénario ambitieux

On rajoute au scénario précédent **les ASP en bonne santé financière** de telle sorte que toutes les structures du département sont engagées à terme dans une forme de mutualisation de leur GA, c'est le scénario qui ne laisse « personne sur le bord de la route ».

Les pôles s'en trouvent renforcés en personnels et en moyens.

A terme, des rapprochements et fusions plus larges pourraient être envisagés au sein de ces nouvelles « entités administratives ».

Avantages	Inconvénients
- Ce scénario répond à la demande de ne pas laisser d'ASP seule - Il maximalise la mutualisation administrative à l'échelle du département - Il met en place une dynamique d'ensemble à l'échelle du département et peut permettre de préparer des fusions ou formes de rapprochement futures, éventuellement non « imaginables » actuellement	- Il faut injecter beaucoup d'énergie (et de financement) pour mettre en œuvre cette solution - Il s'agit d'une solution volontariste, un scénario plutôt impulsé (pour ne pas dire imposé) d'en haut, qui ne sera pas forcément accepté par les ASP - Les fusions à terme n'iront peut-être pas de soi, il faudra trouver des leviers complémentaires pour les faire aboutir

2.3.3.4 Scénarios subsidiaires ou variantes de scénarios

Les propositions de scénarios décrites précédemment s'organisent plutôt autour des pôles existants qu'elles viennent compléter là où ils existent et pour le reste en comblant les « vides » du territoire où il n'y a pas encore de mutualisations administratives.

Pour autant d'autres types des scénarios pourraient être envisagés et étudiés, éventuellement en tant que variantes des scénarios de base :

- Certains **pôles actuels pourraient s'étendre** au-delà de leur rayon d'influence ou limites administratives actuels : par exemple le SMGAS pourrait prendre en charge la gestion administrative des ASP « rivières »…
- Autre piste : mettre en place **un service départemental** (s'appuyant sur une structure existante ou pas) qui viendrait seconder les structures « orphelines ». Par exemple, la Fédération pourrait proposer aux ASP financièrement « fragiles » de prendre en charge leur gestion administrative. Inconvénient : on regroupe la gestion administrative de structures globalement en difficultés, ce qui ne crée pas forcément de bonnes conditions de gestion ; dans ce cas ce pourrait être un service temporaire proposé par la Fédération aux structures qui devraient à terme réintégrer un pôle.

2.3.3.5 Conclusion sur les scénarios « administratifs »

Les propositions de scénarios précédentes ne sont pas limitatives et peuvent être complétées par d'autres propositions du comité technique. De plus le contenu précis des scénarios, en termes de regroupement de structures, reste à préciser.

La figure suivante illustre le principe des différents niveaux de scénarios :

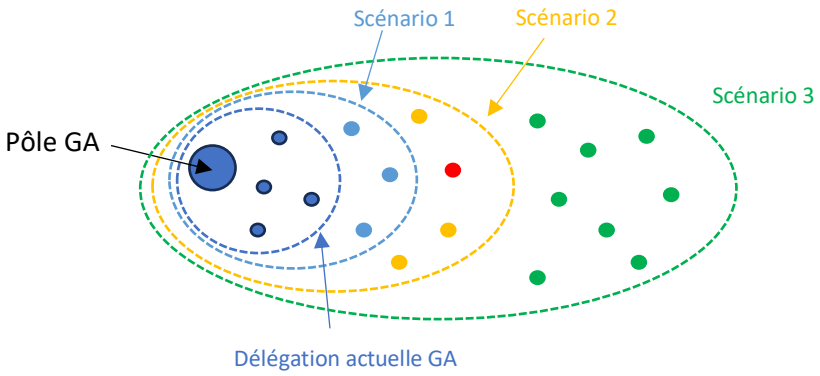

Figure 52 - Principes des différents scénarios de regroupement de la gestion administrative

Le tableau suivant représente la trame des regroupements qui serait à compléter par la liste des ASP incluses dans chaque scénario et rattachées aux différents « pôles » de gestion administrative, existants ou à créer :

Pôle(s) de mutualisation administrative (existant ou à créer)	**ASP confiant actuellement leur GA au pôle**	**Scénario 1** **Poursuite/renforcement des dynamiques actuelles**	**Scénario 2** **Appui aux ASP fragiles**	**Scénario 3** **Pas d'ASP « orpheline »**
SMGAS				
ASA Chateaurenard				

ASA Cie Craponne				
SICAS				
Etc..				

2.3.3.6 Réflexion sur la méthode de travail avec les ASP pour la suite

Pour la réussite de la démarche, il semble souhaitable de réfléchir à l'acceptabilité pour les ASP concernées des scénarios qui seront retenus, d'autant plus qu'ils auront un impact fort sur le devenir institutionnel des structures.

Or, il faut noter qu'à ce stade seules des pistes de solutions ont été présentées aux ASP lors du deuxième atelier du mois de Mai 2024, mais pas encore les scénarios qui en découleront.

Si on applique le déroulement de l'étude tel que prévu au marché, il s'agit à ce stade d'élaborer des propositions de scénarios faisant suite à la phase de concertation et qui répondent à l'attente des partenaires, pour aboutir au scénario retenu par le Comité de pilotage. Celui-ci serait ensuite présenté aux ASP lors du troisième atelier prévu à l'automne 2024, avec uniquement les modalités de mise en œuvre qui seraient alors mises en discussion.

Cette méthodologie présente le risque que le scénario retenu soit considéré comme imposé d'en haut et à ce titre rejeté par les ASP. Une alternative, dont le maître d'ouvrage pourrait se saisir, serait de rajouter une phase de concertation avant le comité de pilotage de choix du scénario. Cette phase complémentaire de concertation permettrait d'évaluer les scénarios auxquels les ASP seraient le plus susceptibles d'adhérer. Pour les différents scénarios, les partenaires institutionnels devraient aussi préciser les « leviers » qu'ils pourraient actionner pour susciter l'adhésion des ASP.

2.3.4 SCENARIOS DE CREATION DE POLES DE COMPETENCE D'APPUI AUX INVESTISSEMENTS

Comme pour la partie administrative et institutionnelle, plusieurs scénarios peuvent être imaginés dans cette partie, en fonction du niveau d'ambition.

Pour définir une typologie des scénarios envisageables, on peut partir comme précédemment des différents types de solutions qui existent actuellement pour les ASP quand elles ont des travaux à entreprendre sur leurs ouvrages, comme illustré sur la figure suivante :

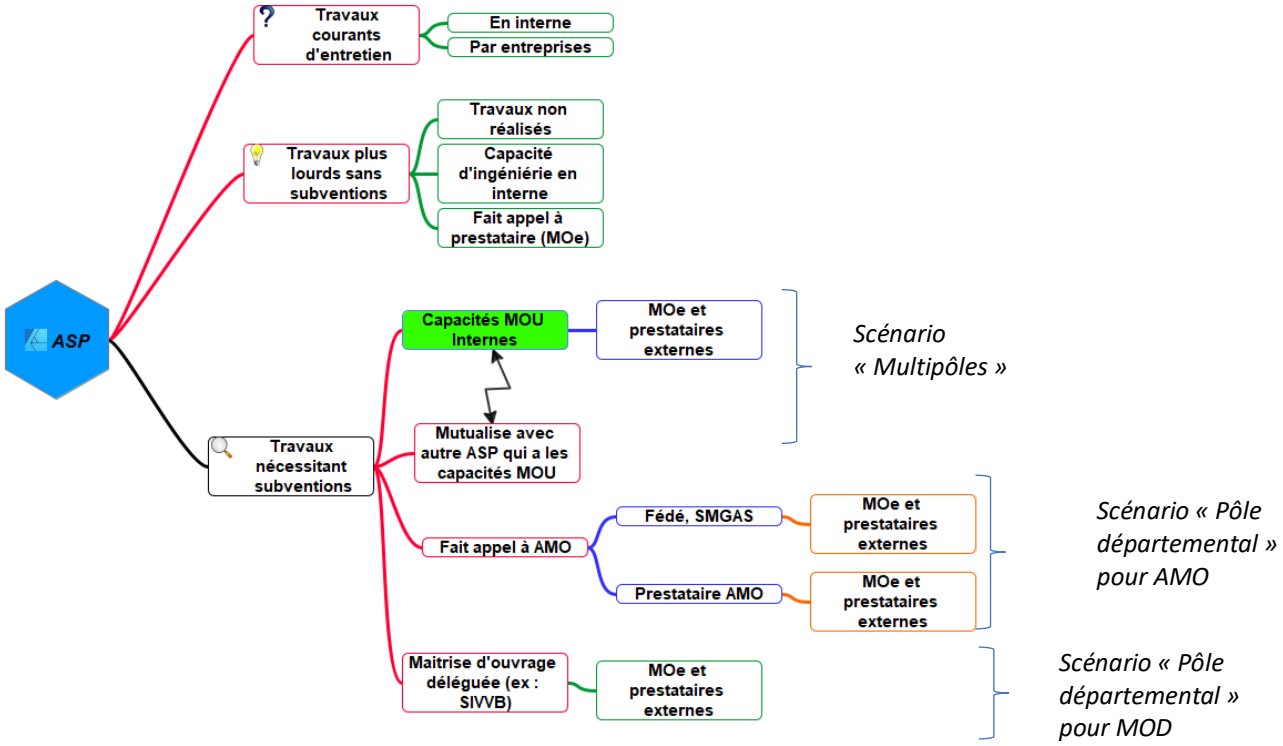

Figure 53 - Solutions existantes actuelles pour les ASP en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

A partir de cette analyse des besoins et pratiques actuelles en termes d'appui à la maitrise d'ouvrage, on peut déduire les grands types de solutions/scénarios qui pourraient permettre d'y répondre :

- Scénario multipôles : maitrise d'ouvrage basée sur de la mutualisation de compétences entre structures ;
- Scénario « Pôle départemental AMO » à même de proposer aux ASP de l'Assistance à MO pour leurs opérations ;
- Scénario « Pôle départemental MOD » pour porter la maitrise d'ouvrage déléguée par les ASP pour leurs études et travaux.

On rappellera ici la définition des deux grandes solutions existantes en matière d'appui à la maitrise d'ouvrage :

- **L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** désigne un contrat au moyen duquel un maître d'ouvrage public dispose des services d'une personne publique ou privée afin qu'elle effectue les études nécessaires et préalables à la réalisation d'un projet.

- **La Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD)** : le maître d'ouvrage délégué est la personne physique ou morale intervenant au nom du maître d'ouvrage dans les limites du contrat conclu avec celui-ci et qui exerce tout ou partie de ses missions lors d'une opération de travaux publics ou privés, telles que la conclusion des contrats, le suivi quotidien du chantier et l'accomplissement de tous les actes nécessaires à sa bonne marche.

2.3.4.1 Scenario multipôles calqué sur les pôles administratifs

Les scénarios multipôles consistent à renforcer ou créer des structures d'appui à une échelle locale plutôt que départementale. Pour cela deux possibilités peuvent être envisagées :

- Soit s'appuyer sur les **structures jouant le rôle de pôle administratif** ;
- Soit sur **les grands ouvrages hydrauliques** (et éventuellement sur les structures qui les gèrent).

L'idée serait de s'appuyer sur les structures existantes, jouant le rôle de pôles de gestion administrative (SMGAS, grosses ASA) en les dotant de nouvelles compétences leur permettant de venir seconder les ASP de leurs secteurs sur la partie technique (AMO,…) juridique (marchés/conventions…) financière (montage des dossiers et suivi des subventions).

Avantages	Inconvénients
- Plus facile à mettre en œuvre en s'appuyant sur dynamiques existantes et ASP « moteurs » - Cohérence avec la gestion administrative - Permettent de développer une offre à la carte et en fonction des besoins par secteurs qui peuvent être plus ou moins importants (l'étude technique le dira)	- Multiplie le nombre de pôles et de personnels compétents, risques d'une offre en appui technique hétérogène selon que certains secteurs auront su se doter et pas d'autre - Peu d'économie d'échelle - Montée en compétence moins ambitieuse dans la mesure où les postes seront moins spécialisés qu'au sein d'un pôle départemental (1 poste au sein d'un pôle local sera forcément multi-compétence) - Scénario plus sous contrôle des structures de chaque secteur et moins de possibilité pour la Fédé d'impulser, d'avoir des leviers pour faire avancer les choses

2.3.4.2 Scénario multipôles par grands ouvrages hydrauliques

Dans la même idée qu'un multipôle axé sur les synergies administratives actuelles, il s'agirait cette fois-ci de structurer des pôles à partir des grands ouvrages hydrauliques du territoire. pour la mise en œuvre de cette solution, l'idée serait de s'appuyer sur les structures gérant ces ouvrages, à savoir :

- ➔ Canal de Peyrolles,
- ➔ ASA Cie Craponne,
- ➔ SICAS et structures raccordées,
- ➔ Châteaurenard et Vigueirat central,
- ➔ Union Boisgelin Craponne,
- ➔ Système hydraulique de Camargue.

Avantages	Inconvénients
- Permettent de développer une offre à la carte et en fonction des besoins par secteurs qui peuvent être plus ou moins importants (l'étude technique le dira) - Permet de donner une grande cohérence hydraulique aux programmes de travaux et de fixer les priorités à l'échelle départementale	- Multiplie le nombre de pôles et de personnels compétents, risques d'une offre en appui technique hétérogène selon que certains secteurs auront su se doter et pas d'autres - Pas de correspondance totale entre pôles hydrau et pôles admin, pas de concordance avec gestion administrative - Peu d'économie d'échelle - Montée en compétence moins ambitieuse dans la mesure où les postes seront moins spécialisés qu'au sein d'un pôle départemental (1 poste au sein d'un pôle local sera forcément multi-compétences) - Ce scénario laisse de côté les ASA rivières - Nécessite de franchir certains freins et barrières « psychologiques » importants

2.3.4.3 Scénario « pôle départemental » d'AMO

Un pôle de compétence départemental proposant de l'AMO technique, juridique et financière aux ASP répondrait à une attente importante des ASP, telle qu'elle est ressortie de l'état des lieux et des votes sur les solutions lors des ateliers n°2.

Ce pôle pourrait s'appuyer sur une structure existante ou à créer. Par exemple, la FDSH pourrait porter cette mission, se renforcer en personnel et compétences pour proposer une AMO aux ASP (membres ou non).

Concernant le coût d'un tel dispositif, en première approche pour une pôle d'AMO agrégeant des compétences tech./jurid./financ., 3 à 5 ETP seraient nécessaires (cf. tableau en **Annexe 18** avec une estimation du coût, il reste à chiffrer les volets « animation » et « juridique » …)

Avantages	Inconvénients
- Permet d'avoir une économie d'échelle importante et un coût optimisé des services proposés à l'ensemble des structures - Permet une mutualisation optimisée de tous les sujets transversaux qui préoccupent les ASP - Possibilité d'avoir des postes spécialisés et qualifiés sur les différentes compétences - Permet de définir et gérer des programmes de travaux stratégiques à l'échelle départementale en lien avec les attentes des partenaires	- Coût de la solution et délai de mise en place pour qu'elle soit opérationnelle - Si le pôle ne s'appuie pas sur une structure existante il faut la créer ex nihilo - Difficultés de bien définir les ambitions et les limites des prestations proposées - La solution AMO ne solutionne pas forcément les cas de figure de petites ASA avec de gros travaux (y en a-t-il ?) qui même avec AMO ne pourront s'en sortir pour lancer et suivre les travaux (la solution de MOD serait alors plus adaptée pour elles)

2.3.4.4 Scénario « pôle départemental » de MOD

Cette solution correspond à une variante plus ambitieuse que le scénario précédent, toujours basé sur un échelon départemental, mais cette fois-ci la structure pourrait assurer la maitrise d'ouvrage déléguée (MOD) complète pour le compte des ASP (par exemple pour tous travaux supérieurs en montant à un certain seuil, ou pour certains types de travaux uniquement…)

A priori, ce pôle pourrait difficilement s'appuyer sur une structure existante, vu les spécificités statutaires, les responsabilités et la lourdeur du portage que cela implique. Une Union ou un GIP (qui peut inclure des ASL) pourraient par exemple être envisagés.

Avantages	Inconvénients
- Permet d'avoir une économie d'échelle importante et un coût optimisé des services proposés à l'ensemble des structures - Permet de décharger les ASP des phases les plus lourdes liées à la réalisation des études et travaux - Pôle de compétence spécialisé et dédié à la MOD avec des postes de spécialistes qualifiés pour mener à bien les opérations - Permet de planifier et gérer un programme de travaux stratégiques à l'échelle départementale en lien avec les attentes des partenaires et dans un délai maitrisé - Permet d'apporter une solution aux petites structures ne pouvant assurer seules la MO de leurs travaux	- Coût de la solution et délai de mise en place pour qu'elle soit opérationnelle - Responsabilités importantes du pôle en matière juridique, financière,… auquel les ASP délèguent temporairement leur maitrise d'ouvrage - Si le pôle ne s'appuie pas sur une structure existante il faut la créer ex nihilo

2.3.4.5 Autres scénarios intermédiaires

D'autres scénarios alternatifs pourraient être imaginés, à mi-chemin entre les deux solutions précédentes. On pourrait par exemple envisager un scénario avec deux grands pôles : 1 porté par le SMGAS pour l'Ouest du département et 1 autre pôle pour l'Est.

2.3.4.6 Dimensionnement du ou des pole(s) d'appui aux investissements

Pour le dimensionnement des futurs nouveaux services d'assistance aux investissements, qu'ils soient uni ou multipolaires, il conviendra de bien préciser leurs contours et limites (savoir ce qu'on veut leur faire faire ou ne pas faire) à savoir : définir avec précision les missions du pôle, la durée pour laquelle il est prévu (permanent ou à durée limitée), ses ambitions (par ex : couvrir un programme de travaux prioritaires structurants sur le département ou tous les travaux des ASP à l'horizon de 30 ans ?).

Il faudrait aussi prévoir la suite, comment y suppléera-t-on lorsqu'il sera dissous, comment se fera la remise d'ouvrages restructurés et à qui : il y a en effet un enjeu, auquel les financeurs sont attachés, de remettre les ouvrages réalisés à des structures aptes à les gérer, etc…

2.3.5 CONCLUSION : QUELS USAGES DE CES SCENARIOS ENVISAGER DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION ACCOMPAGNANT L'ETUDE ?

Les scénarios présentés ci-avant sont destinés à faire l'objet d'un échange avec le commanditaire et les services de l'Etat concernés. Les échanges avec ces partenaires devront permettre de les préciser et les affiner.

Il est en effet souhaitable d'avoir à l'esprit que **la troisième série d'ateliers de concertation doit absolument conserver une diversité de propositions alternatives** suffisantes pour être en cohérence avec le processus de concertation entamé lors des deux premières vagues d'ateliers. Rappelons que les responsables d'ASP ayant pris part à ces ateliers ont déclaré pour la plupart apprécier cette façon d'échanger autour des leurs situations et besoins/attentes.

Le principe de ces ateliers sera de présenter différents scénarios alternatifs et d'inviter les participants à réaliser une **analyse collective des forces et faiblesses** de ces scénarios, au regard des besoins/attentes exprimés lors de la seconde vague d'ateliers. Tout en précisant naturellement que les enseignements de ces échanges **ne vaudront pas décision** (mais alimentation et étaiement de celle-ci), qui résultera pour sa part de la valorisation des enseignements de l'ensemble des ateliers et du collectif des partenaires de cette étude.

Il restera à préciser le nombre et la tonalité des différents scénarios présentés (volet administratif et institutionnel d'une part et volet d'appui aux investissements de modernisation des ouvrages d'autre part) avec notamment l'intégration de deux **scénarios « bornes »** (scénarios statu quo et fusion généralisée) conçus davantage comme des aides à réfléchir de façon pragmatique que comme des hypothèses envisageables telles quelles.

ANNEXES

Annexe 1 - Liste des données bibliographiques

Annexe 2 - Liste des 117 ASP retenues pour l'étude (avec leurs 3 champs « identifiants »)

Code Prospe	Clef Hydra	SIREN	NOM	Forme juridique	Ville	Secteur
494	A1300301	211300033	Arrosages Communaux d'ALLEINS	collectivité locale	ALLEINS	Val de Durance
495	A1305301	211300538	Arrosages communaux de Mallemort	collectivité locale	MALLEMORT	Val de Durance
497	A1306302	211300637	Arrosages Communaux de MIRAMAS	collectivité locale	MIRAMAS	Crau
498	A1310305	211301031	Arrosages communaux de Salon-de-Provence	collectivité locale	SALON DE PROVENCE	Val de Durance
4255	A1306602	291301331	ASA Assainissement des Paluds de Noves	ASA	SAINT REMY DE PROVENCE	Alpilles Nord
2105	A1303402	291303097	ASA assainissement des terrains bas d'Eygalières	ASA	EYGALIERES	Alpilles Nord
6038	A1300413	291301166	ASA Canal d'irrigation du Bras Mort	ASA	ARLES CEDEX	Camargue
14490	ACC	200074136	ASA Compagnie de Craponne	ASA	SALON DE PROVENCE	Val de Durance
6398	A1309704	291302438	ASA d'assainissement de Centre Crau	ASA	ARLES CEDEX	Crau
6500	A1300422	291302230	ASA d'assainissement de la Sigoulette	ASA	ARLES	Camargue
8091	A1308903	291301646	ASA d'assainissement des Costières et Paluds de Saint Andiol	ASA	ST ANDIOL	Alpilles Nord
2104	A1304703	291300762	ASA d'assainissement d'Istres-Entressen	ASA	ISTRES	Crau
6501	A1300438	291302073	ASA d'assainissement du bassin des Saintes Maries de la Mer	ASA	SAINTES MARIES DE LA MER	Camargue
516	A1300412	291302214	ASA d'assainissement du canal de Fumemorte	ASA	LE SAMBUC	Camargue
8087	A1300431	291301133	ASA d'assainissement du Grand Plan du Bourg	ASA	ARLES	Camargue
2681	A1302902	291300994	ASA d'assèchement du Grand Fossé de Confoux	ASA	CORNILLON CONFOUX	Val de Durance
919	A1306704	291303089	ASA de Bressières Romarin	ASA	ORGON	Alpilles Nord
1764	A1308902	291301653	ASA de dessechement du Rabet de Saint Andiol	ASA	SAINT ANDIOL	Alpilles Nord
596	A1306701	200076792	ASA de la filiole de Saint Veran à Orgon	ASA	ORGON	Alpilles Nord
1077	A1303501	291301414	ASA de la grande ravine et du fossé Meyrol	ASA	EYGUIERES	Crau
1759	A1306703	291301554	ASA de la Péagère à Orgon	ASA	ORGON	Alpilles Nord
1164	A1300424	200087179	ASA de la Triquette	ASA	ARLES	Camargue
533	A1300501	291302750	ASA de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (ASAMIA)	ASA	AUBAGNE	Riviere
8095	A1309702	291302339	ASA de Rageyrol de Vergières	ASA	ARLES	Crau
934	A1306705	291301612	ASA des arrosants de Bazarde à Orgon	ASA	ORGON	Alpilles Nord
920	A1301801	291301703	ASA des arrosants de Cabannes	ASA	CABANNES	Alpilles Nord
2093	A1302402	291300929	ASA des Arrosants de CHARLEVAL	ASA	CHARLEVAL	Val de Durance
923	A1304702	291302313	ASA des Arrosants de Craponne à Istres	ASA	ISTRES CEDEX	Crau
1768	A1304901	291301398	ASA des arrosants de Craponne à Lamanon	ASA	LAMANON	Val de Durance
811	A1305102	291302776	ASA des arrosants de Craponne à Lançon	ASA	LANCON DE PROVENCE	Val de Durance
853	A1306901	291301026	ASA des arrosants de Craponne à Pelissanne	ASA	PELISSANNE	Val de Durance
528	A1302901	291301059	ASA des arrosants de Craponne de Cornillon-Confoux Saint Chamas	ASA	CORNILLON CONFOUX	Val de Durance
924	A1300502	291300069	ASA des arrosants de Gast et Longuelance à Aubagne	ASA	AUBAGNE	Riviere
588	A1300901	291301034	ASA des arrosants de La Barben	ASA	LA BARBEN	Riviere
580	A1304401	291301042	ASA des arrosants de la commune de Grans	ASA	GRANS	Crau
925	A1300401	291302602	ASA des Arrosants de la Crau	ASA	ARLES CEDEX	Crau
837	A1306401	291301695	ASA des arrosants de Mollégès	ASA	SAINT ANDIOL	Alpilles Nord
848	A1306601	291301372	ASA des arrosants de Noves	ASA	NOVES	Alpilles Nord
1665	A1307601	291301547	ASA des arrosants de PLAN D'ORGON	ASA	PLAN D'ORGON	Alpilles Nord
1167	A1308901	291301711	ASA des arrosants de Saint-Andiol	ASA	SAINT ANDIOL	Alpilles Nord
1168	A1300432	291302131	ASA des arrosants de Saint-Cézaire et Saliers	ASA	ARLES	Camargue
911	A1311601	291302099	ASA des arrosants de Verquières	ASA	VERQUIERES	Alpilles Nord
1148	A1303503	291300788	ASA des Arrosants d'Entressen	ASA	ISTRES	Crau
1181	A1306702	291303022	ASA des arrosants des Fumades à Orgon	ASA	ORGON	Alpilles Nord
931	A1303401	291301505	ASA des arrosants d'Eygalières	ASA	EYGALIERES	Alpilles Nord
1123	A1303502	291301422	ASA des Arrosants d'Eyguières	ASA	EYGUIERES	Crau
1144	A1303601	291302958	ASA des Arrosants d'EYRAGUES	ASA	EYRAGUES	Alpilles Nord
1002	A1303701	291300705	ASA des arrosants du canal de La Fare Les Oliviers	ASA	LA FARE LES OLIVIERS	Riviere
928	A1304201	291300101	ASA des arrosants du canal de Saint Pons à Gemenos	ASA	GEMENOS	Riviere
1161	A1300430	291302271	ASA des arrosants du petit Beaumont	ASA	ARLES	Camargue
1154	A1300426	291302321	ASA des arrosants du Petit Plan du Bourg	ASA	ARLES	Camargue
927	A1300427	291302347	ASA des arrosants et submersionnistes de Saliers	ASA	ARLES	Camargue
1757	A1310802	291302727	ASA des filioles Arvieux Saint Bernard à Tarascon	ASA	TARASCON	Alpilles Nord
193	A1310005	291301737	ASA des Paluds de Saint Remy	ASA	SAINT REMY DE PROVENCE	Alpilles Nord
8096	A1300420	291302628	ASA des Ségonnaux Nord Arles Trébon	ASA	ARLES	Alpilles Nord
2821	A1305201	291301752	ASA des Vidanges de Maillane	ASA	MAILLANE	Alpilles Nord
1688	A1308302	291301257	ASA des vidanges de Rognonas	ASA	ROGNONAS	Alpilles Nord
8098	A1300433	291302701	ASA d'irrigation de Coste Basse	ASA	ARLES	Crau
8088	A1300403	291301141	ASA d'irrigation de la Haute Crau	ASA	ARLES	Crau
1146	A1300425	291302354	ASA d'irrigation de la Petite Montlong	ASA	ARLES	Camargue
869	A1308301	291302826	ASA d'irrigation de Rognonas	ASA	ROGNONAS	Alpilles Nord
6506	A1300439	291302081	ASA d'irrigation des quartiers de Frigoules, Pioch et Grazier	ASA	ARLES	Camargue
6479	A1300409	291302578	ASA d'irrigation du Clos de la Vigne	ASA	ARLES CEDEX	Camargue
1115	A1309703	291302370	ASA du Bassin de la Chapelette	ASA	MOURIES	Crau
989	A1310501	291301604	ASA du BEAL du MOULIN de SENAS	ASA	SENAS	Alpilles Nord
917	A1308402	291300952	ASA du canal de Craponne à La Roque d'Anthéron	ASA	LA ROQUE D'ANTHERON	Val de Durance
3704	A1301402	291303014	ASA du canal de Gordes à Berre	ASA	BERRE L ETANG	Riviere
517	A1301401	291300697	ASA du canal de La Bosque à Berre l'Etang	ASA	BERRE L'ETANG	Riviere
1664	A1307401	200029114	ASA du Canal de Peyrolles	ASA	LE PUY SAINTE REPARADE	Val de Durance

Code Prospe	Clef Hydra	SIREN	NOM	Forme juridique	Ville	Secteur
3705	A1310308	291300986	ASA du canal des Alpines de Salon	ASA	SALON DE PROVENCE	Crau
1174	A1305801	291302115	ASA du canal d'irrigation de la Vallée des Baux	ASA	MAUSSANE LES ALPILLES	Crau
6504	A1300419	291302289	ASA du canal d'irrigation du Mas de Vert	ASA	ARLES CEDEX	Camargue
2118	A1310303	200026268	ASA du canal du Congrés des Alpines et du Canalet	ASA	SALON DE PROVENCE	Crau
1089	A1308401	291300945	ASA du canal du Moulin à LA ROQUE D'ANTHERON	ASA	LA ROQUE D'ANTHERON	Val de Durance
1060	A1300414	291302123	ASA du canal du Sambuc	ASA	ARLES	Camargue
2116	A1309201	291300770	ASA du Corps des arrosants de Saint Chamas Miramas	ASA	SAINT CHAMAS	Crau
1081	A1300701	291300580	ASA du corps des arrosants du Grand et du Petit Vallats à Auriol	ASA	AURIOL	Riviere
5092	A1304402	291301018	ASA du fossé de Farigoule à GRANS	ASA	GRANS	Crau
2713	A1310505	291301539	ASA du Plan de Senas	ASA	SENAS	Alpilles Nord
4253	A1310002	291302503	ASA du Réal à Saint Remy de Provence	ASA	SAINT REMY DE PROVENCE C	Alpilles Nord
1769	A1304902	291302032	ASA du Vallat Madame à Lamanon	ASA	LAMANON	Val de Durance
1760	A1310504	291301497	ASA du Vallat Meyrol à Senas	ASA	SENAS	Alpilles Nord
2112	A1300436	291301489	ASCO de dessechement des Marais des Baux	ASCO	ARLES	Crau
1102	A1300416	291302404	ASCO de la roubine de l'Aube de Bouic	ASCO	ARLES	Camargue
6499	A1300411	291302297	ASCO de l'égout de Roquemaure	ASCO	ARLES	Camargue
8089	A1301001	291301273	ASCO des Eaux de Ruissellement de Barbentane	ASCO	BARBENTANE	Alpilles Nord
513	A1304501	291301265	ASCO des Eaux de Ruissellement de Graveson	ASCO	BARBENTANE	Alpilles Nord
529	A1300408	291302396	ASCO des vidanges de Corrège et Camargue-Major	ASCO	ALBARON	Camargue
890	A1309401	291301786	ASCO des vidanges de Saint Etienne du Grès	ASCO	SAINT ETIENNE DU GRES	Alpilles Nord
1667	A1310003	200038339	ASCO des Vidanges de Saint Remy de Provence	ASCO	SAINT REMY DE PROVENCE	Alpilles Nord
748	A1310803	291301836	ASCO des Vidanges de Tarascon	ASCO	TARASCON	Alpilles Nord
8090	A1303602	291301364	ASCO des Vidanges d'Eyragues	ASCO	CHATEAURENARD	Alpilles Nord
1774	A1310004	291301778	ASCO des vidanges du Mas Blanc des Alpilles	ASCO	MAS BLANC DES ALPILLES	Alpilles Nord
1009	A1300404	291302206	ASCO du canal de Langlade	ASCO	ARLES	Crau
1053	A1300428	291302511	ASCO du canal du Japon	ASCO	ARLES CEDEX	Camargue
4236	A1302403	814798393	ASL des arrosants de Bonneval à Charleval	ASL	CHARLEVAL	Val de Durance
6482	A1310502	2	ASL des arrosants de caderache SENAS	ASL	SENAS	Val de Durance
14511	A1310313	0	ASL des arrosants de la Cabane	ASL	SALON DE PROVENCE	Val de Durance
2092	A1302401	782715072	ASL des arrosants de La Royère à Charleval	ASL	CHARLEVAL	Val de Durance
14510	A1310306	1	ASL des Biens neufs	ASL	SALON DE PROVENCE	Crau
14899	ASLALBARC	823734538	ASL d'irrigation d'Albaron	ASL	ARLES	Camargue
14894	A1310307	5	ASL du canal Joly	ASL	SALON DE PROVENCE	Crau
14895	A1309701	6	ASL du Fossé de Pillier	ASL	ARLES	Crau
14891	A1300406	291302610	ASL du Fossé de Servannes	ASL	ARLES	Crau
14892	A1300405	3	ASL du Fossé des Chanoines	ASL	ARLES	Crau
14897	ASLTOURT	348381724	ASL Irrigation de Tourtoulen	ASL	ARLES	Camargue
758	A1300437	291302537	Association de dessechement des Marais d'Arles	ASCO	ARLES	Camargue
8093	A1300423	291302149	Association foncière de rembrement de Mas Thibert	ASA	ARLES	Camargue
14793	A1304701	302610639	Compagnie des Alpines d'Istres et d'Entressen	privé	ISTRES	Crau
5584	A1310302	782773287	Oeuvre Générale de Craponne	Union	SALON DE PROVENCE	Crau
14893	A1310304	4	Oeuvre Générale des Alpines	Union	SALON DE PROVENCE	Alpilles Nord
2653	A1301802	291301679	Oeuvre Générale des Quatre Communes	Union	CABANNES	Alpilles Nord
1521	A1302702	291301380	Syndicat des Arrosants de la Durance à Chateaurenard	ASA	CHATEAURENARD CEDEX	Alpilles Nord
1540	A1310006	251300646	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Anguillon	collectivité locale	SAINT REMY DE PROVENCE	Alpilles Nord
1547	A1310001	251300620	Syndicat Intercommunal des Alpines Septentrionales	collectivité locale	SAINT REMY DE PROVENCE	Alpilles Nord
8094	A1310301	291302156	Union du canal commun Boisgelin Craponne	ASA	ARLES	Crau
1754	A1310801	291301828	Union du Vigueirat Central	Union	TARASCON	Alpilles Nord

Annexe 3 - Carte des ASP par secteurs

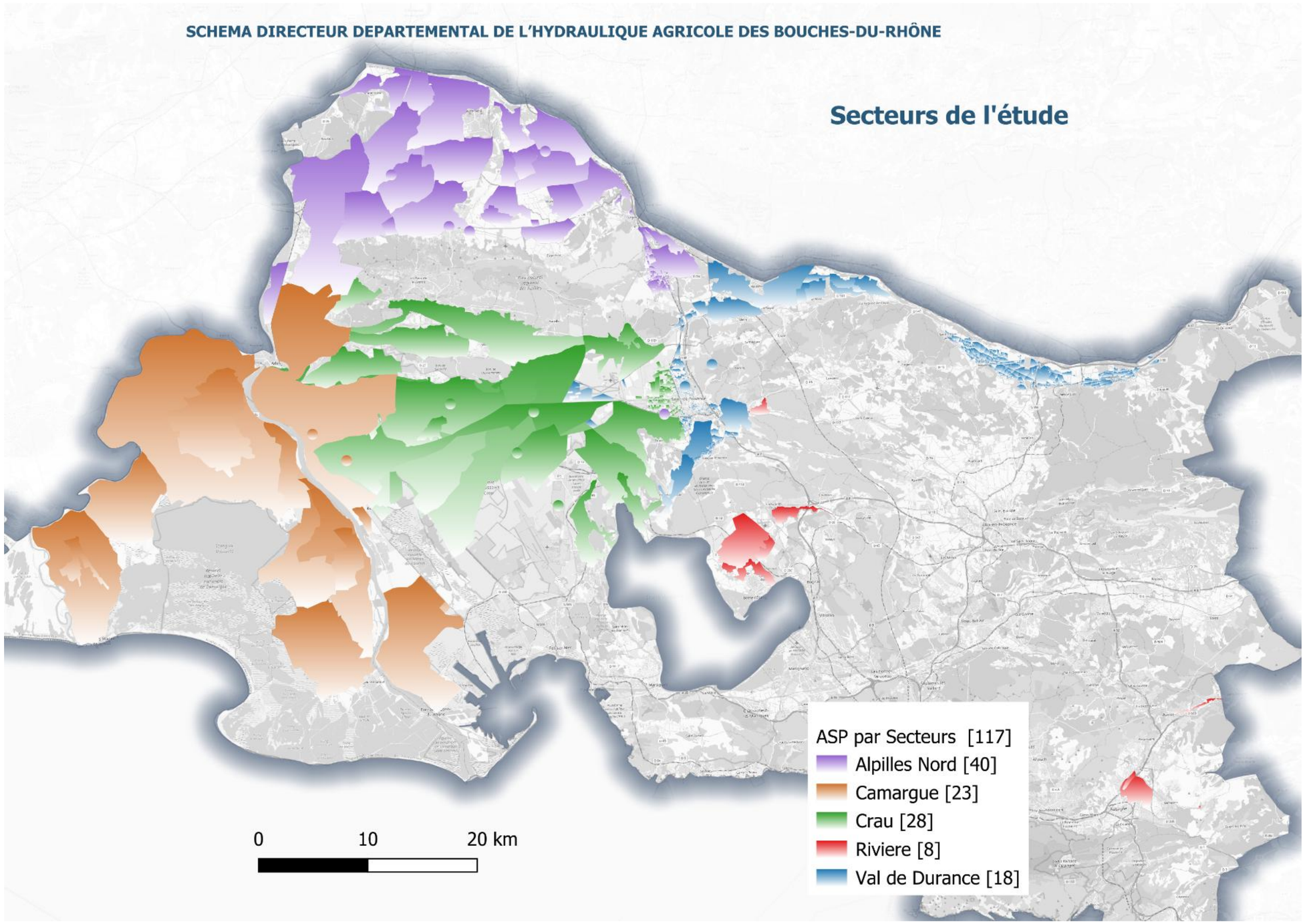

Annexe 4 - Carte des ASP par objet

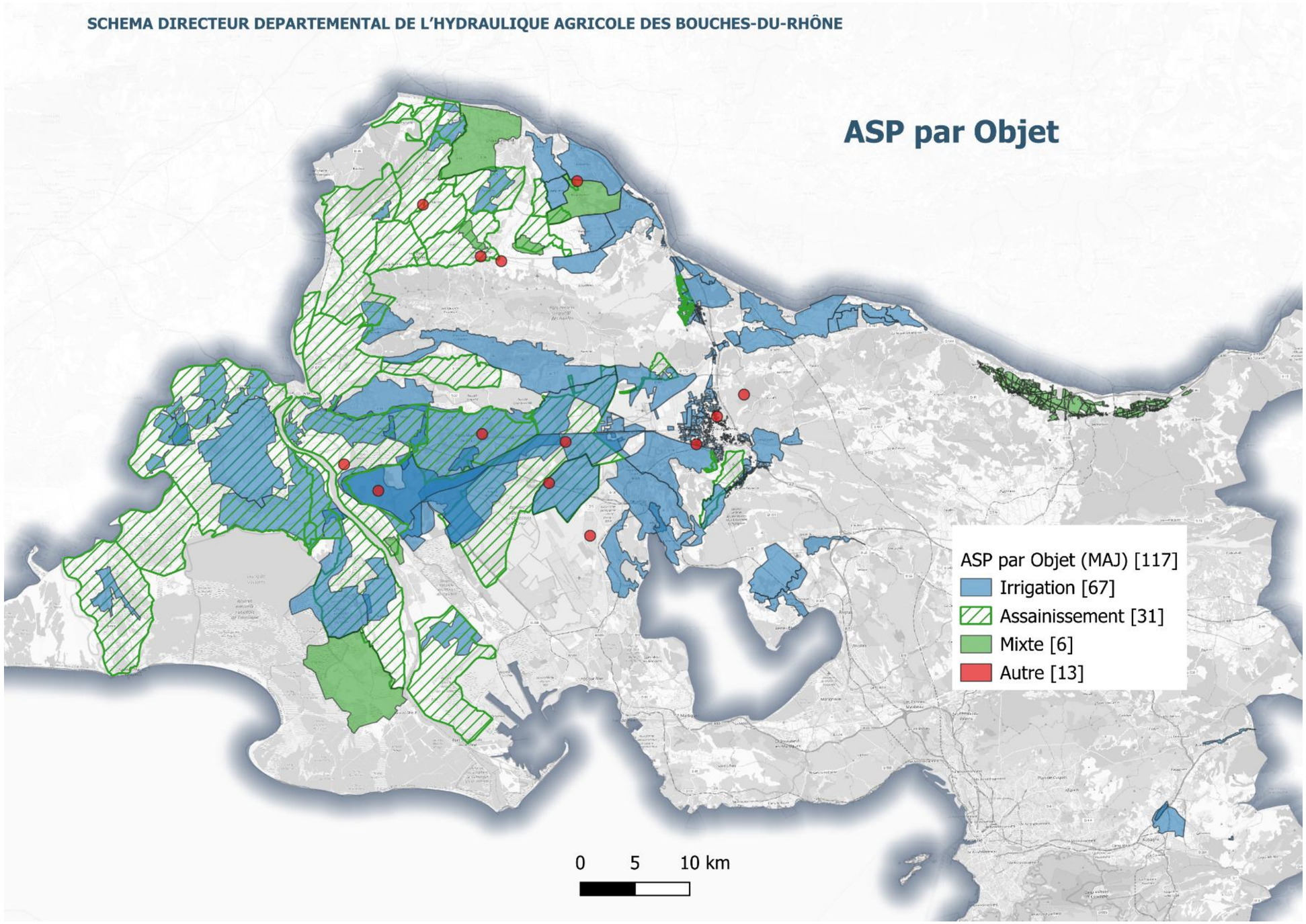

Annexe 5 - Carte des ASP selon leur forme juridique

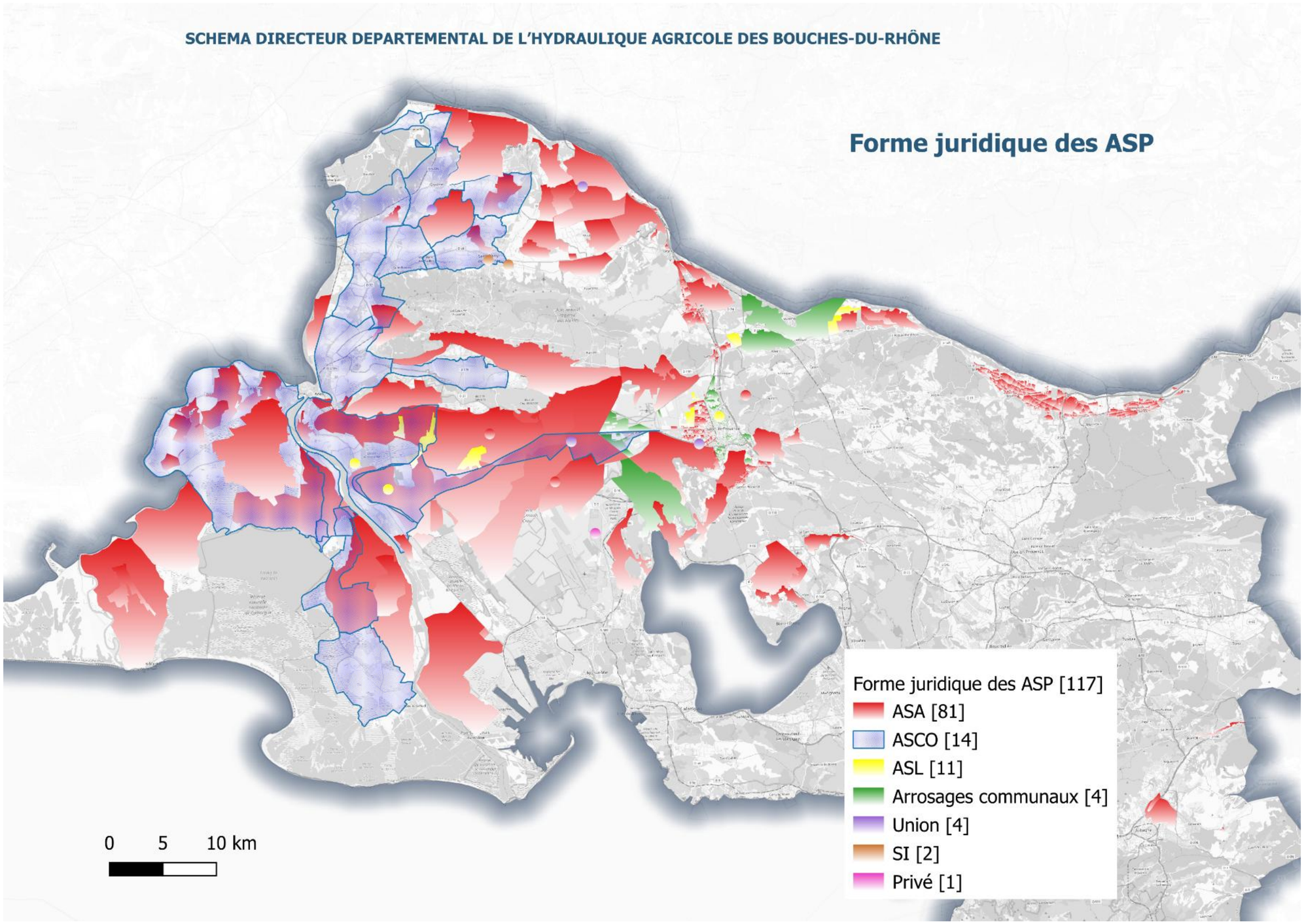

Annexe 6 - Exemple de questionnaire recto-verso prérempli avant envoi aux ASP

Secteur Crau

NOM **ASA des arrosants de la commune de Grans**

Forme juridique ASA

Objet Irrigation

Contacts

Nom	Fonction	Tel Bureau	Mobile	E-Mail
M. Jean-Louis REVERTER	Président	0672826252		syndicat.arrosants.grans@orange.fr
Mme Magali KELLER	Secrétaire	0490558054	0615764442	syndicat.arrosants.grans@orange.fr

Chiffres représentatifs

Surface périmètre syndical (ha)	1040	Nombre d'adhérents AGRI	672
Linéaire réseaux gravitaires (km)	22,564	Nombre de personnel ETP (Estimation)	0,41
Recettes de fonctionnement 2022	199 140 €	Endettement au 31/12/2022	39 335 €
Dépenses de fonctionnement 2022	180 744 €	Fond de roulement au 31/12/2022	212 492 €

Appartenance ou liens de fonctionnement avec d'autres structures (Union, Fédération, Syndicat Mixte...)

FD SYSTEMES HYDRAULIQUES 13 (FDSH 13)

OEUVRE GENERALE DE CRAPONNE

ASA COMPAGNIE DE CRAPONNE

Personnel travaillant pour le compte de votre ASP

Précisez la liste et les fonctions du personnel, au sein de votre structure ou éventuellement externalisé ?

Ce personnel est-il mutualisé avec d'autres ASP ? si oui précisez lesquelles :

ASA des arrosants de la commune de Grans

Mutualisations autres que pour du personnel

Avez-vous des mutualisations de moyens, matériels ou services avec d'autres ASP et lesquelles ?

Souhaits et intérêts de rapprochement avec d'autres structures

Avez-vous des projets de fusion, rapprochement, mutualisation en projet ou en cours avec d'autres ASP ? lesquelles et pour quoi, à quelle échéance ?

Avez-vous des souhaits de rapprochement avec d'autres ASP, lesquelles et dans quels objectifs ? précisez les intérêts convergents et motivations qui pourraient justifier ce(s) rapprochement(s) : intérêts technique, administratif ou géographique, même origine de l'eau, même type de rôle, de cultures sur le périmètre, bonne entente et même façon de fonctionner, mutualisations déjà existantes...

Projets d'investissement

Avez-vous un/des projets d'investissement sur vos ouvrages (confortement d'ouvrage, cuvelage, basse pression, pression, régulation, mesure des débits, etc.) ? Si oui pouvez-vous préciser succinctement lesquels et quels sont les objectifs associés ?

Existent-ils aujourd'hui des obstacles à la réalisation de ces projets ? Si oui lesquels ?

Annexe 7 - Carte des ASP du département des Bouches du Rhône en fonction de l'estimation de leur nombre de salariés

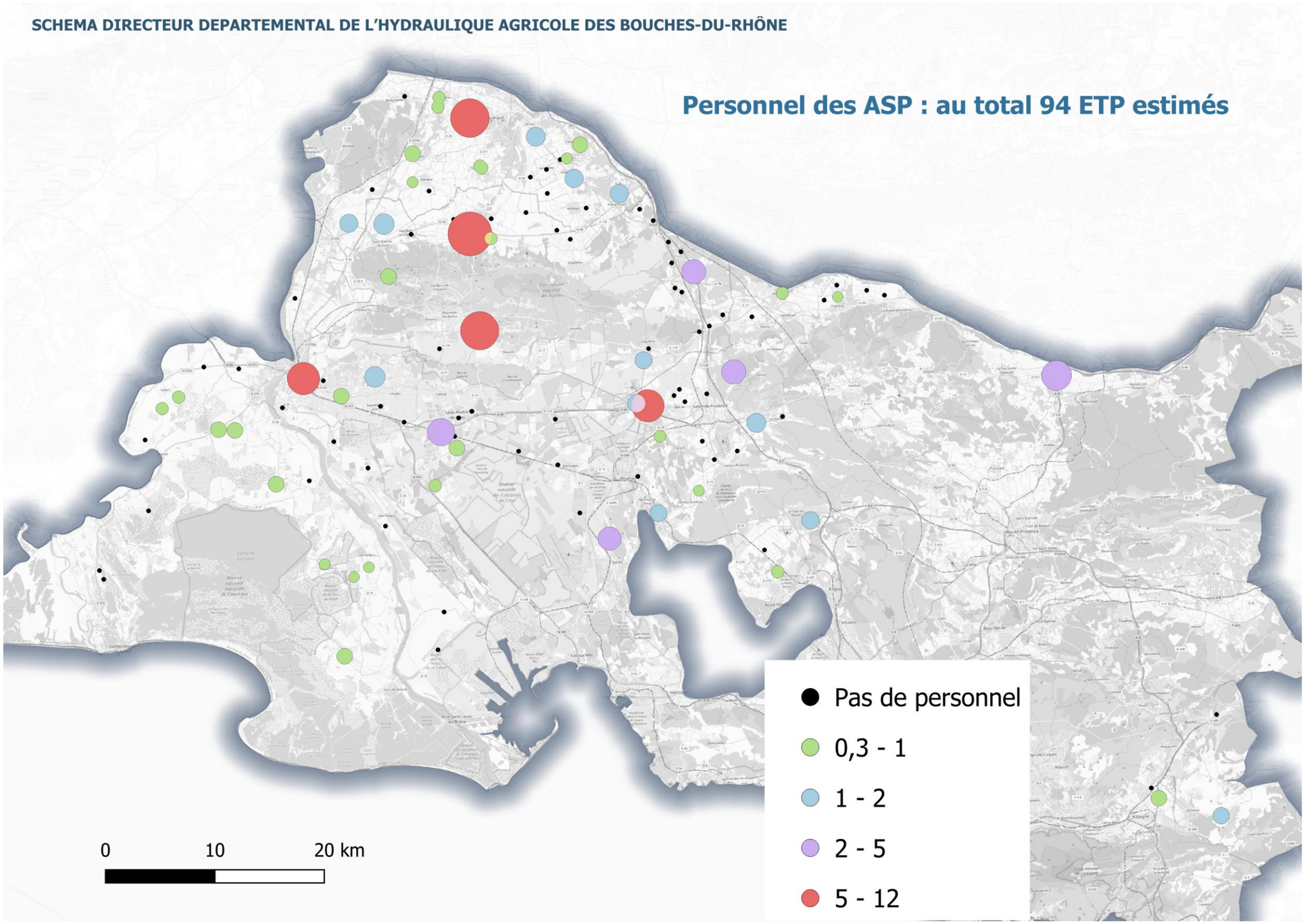

Annexe 8 - Données financières des ASP disponibles dans la BDD pour la période 2014-2022

SIREN	NOM	Total de RECFCT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
22	**ASP sans données financières**										
211300033	Arrosages Communaux d'ALLEINS	0									
211300538	Arrosages communaux de Mallemort	0									
211300637	Arrosages Communaux de MIRAMAS	0									
211301031	Arrosages communaux de Salon-de-Provence	0									
291300580	ASA du corps des arrosants du Grand et du Petit Vallats à Auriol	0									
814798393	ASL des arrosants de Bonneval à Charleval	0									
2	ASL des arrosants de caderache SENAS	0									
0	ASL des arrosants de la Cabane	0									
782715072	ASL des arrosants de La Royère à Charleval	0									
1	ASL des Biens neufs	0									
	ASL du canal Joly	0									
	ASL du Fossé de Pillier	0									
291302610	ASL du Fossé de Servannes	0									
	ASL du Fossé des Chanoines	0									
348381724	ASL Irrigation de Tourtoulen	0									
291302149	Association foncière de rembrement de Mas Thibert	0									
302610639	Compagnie des Alpines d'Istres et d'Entressen	0									
782773287	Oeuvre Générale de Craponne	0									
	Oeuvre Générale des Alpines	0									
251300646	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Anguillon	0									
251300620	Syndicat Intercommunal des Alpines Septentrionales	0									
823734538	ASL d'irrigation d'Albaron	0									
6	**ASP avec au moins les données récentes (2020-2022)**										
200087179	ASA de la Triquette	4						1	1	1	1
200074136	ASA Compagnie de Craponne	4						1	1	1	1
200076792	ASA de la filiole de Saint Veran à Orgon	6				1	1	1	1	1	1
291302156	Union du canal commun Boisgelin Craponne	8	1	1		1	1	1	1	1	1
291300697	ASA du canal de La Bosque à Berre l'Etang	8	1	1	1	1		1	1	1	1
291302396	ASCO des vidanges de Corrège et Camargue-Major	8	1	1	1	1	1		1	1	1
89	**ASP avec données sur la totalité de la période 2014-2022**										
291302750	ASA de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (ASAMIA)	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300705	ASA des arrosants du canal de La Fare Les Oliviers	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301703	ASA des arrosants de Cabannes	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301265	ASCO des Eaux de Ruissellement de Graveson	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301273	ASCO des Eaux de Ruissellement de Barbentane	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301604	ASA du BEAL du MOULIN de SENAS	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300929	ASA des Arrosants de CHARLEVAL	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301380	Syndicat des Arrosants de la Durance à Chateaurenard	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301414	ASA de la grande ravine et du fossé Meyrol	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301422	ASA des Arrosants d'Eyguières	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300788	ASA des Arrosants d'Entressen	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301042	ASA des arrosants de la commune de Grans	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302958	ASA des Arrosants d'EYRAGUES	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302313	ASA des Arrosants de Craponne à Istres	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
200029114	ASA du Canal de Peyrolles	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302602	ASA des Arrosants de la Crau	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301679	Oeuvre Générale des Quatre Communes	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
200026268	ASA du canal du Congrés des Alpines et du Canalet	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301059	ASA des arrosants de Craponne de Cornillon-Confoux Saint Chamas	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302115	ASA du canal d'irrigation de la Vallée des Baux	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301372	ASA des arrosants de Noves	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301018	ASA du fossé de Farigoule à GRANS	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301547	ASA des arrosants de PLAN D'ORGON	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300945	ASA du canal du Moulin à LA ROQUE D'ANTHERON	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300952	ASA du canal de Craponne à La Roque d'Anthéron	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301026	ASA des arrosants de Craponne à Pelissanne	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300101	ASA des arrosants du canal de Saint Pons à Gemenos	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300069	ASA des arrosants de Gast et Longuelance à Aubagne	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302099	ASA des arrosants de Verquières	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300770	ASA du Corps des arrosants de Saint Chamas Miramas	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301711	ASA des arrosants de Saint-Andiol	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301398	ASA des arrosants de Craponne à Lamanon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301695	ASA des arrosants de Mollégès	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302776	ASA des arrosants de Craponne à Lançon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301505	ASA des arrosants d'Eygalières	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291303097	ASA assainissement des terrains bas d'Eygalières	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291303022	ASA des arrosants des Fumades à Orgon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301653	ASA de dessechement du Rabet de Saint Andiol	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301646	ASA d'assainissement des Costières et Paluds de Saint Andiol	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291303014	ASA du canal de Gordes à Berre	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301034	ASA des arrosants de La Barben	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300994	ASA d'assèchement du Grand Fossé de Confoux	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300762	ASA d'assainissement d'Istres-Entressen	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301497	ASA du Vallat Meyrol à Senas	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301554	ASA de la Péagère à Orgon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301539	ASA du Plan de Senas	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291303089	ASA de Bressières Romarin	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301612	ASA des arrosants de Bazarde à Orgon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302339	ASA de Rageyrol de Vergières	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301141	ASA d'irrigation de la Haute Crau	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302206	ASA du canal de Langlade	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1

291302370	ASA du Bassin de la Chapelette	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302438	ASA d'assainissement de Centre Crau	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291300986	ASA du canal des Alpines de Salon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301786	ASCO des vidanges de Saint Etienne du Grès	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301828	Union du Vigueirat Central	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301364	ASCO des Vidanges d'Eyragues	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302826	ASA d'irrigation de Rognonas	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301257	ASA des vidanges de Rognonas	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302727	ASA des filioles Arvieux Saint Bernard à Tarascon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301331	ASA Assainissement des Paluds de Noves	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302503	ASA du Réal à Saint Remy de Provence	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302578	ASA d'irrigation du Clos de la Vigne	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302297	ASCO de l'égout de Roquemaure	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302214	ASA d'assainissement du canal de Fumemorte	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302032	ASA du Vallat Madame à Lamanon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301166	ASA Canal d'irrigation du Bras Mort	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301836	ASCO des Vidanges de Tarascon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
200038339	ASCO des Vidanges de Saint Remy de Provence	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301778	ASCO des vidanges du Mas Blanc des Alpilles	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302123	ASA du canal du Sambuc	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302404	ASA de la roubine de l'Aube de Bouic	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301737	ASA des Paluds de Saint Remy	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302289	ASA du canal d'irrigation du Mas de Vert	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302628	ASA des Ségonnaux Nord Arles Trébon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301752	ASA des Vidanges de Maillane	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302230	ASA d'assainissement de la Sigoulette	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302354	ASA d'irrigation de la Petite Montlong	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302321	ASA des arrosants du Petit Plan du Bourg	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302347	ASA des arrosants et submersionnistes de Saliers	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302511	ASCO du canal du Japon	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302271	ASA des arrosants du petit Beaumont	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301133	ASA d'assainissement du Grand Plan du Bourg	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302131	ASA des arrosants de Saint-Cézaire et Saliers	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302701	ASA d'irrigation de Coste Basse	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291301489	ASA de dessechement des Marais des Baux	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302537	Association de dessechement des Marais d'Arles	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302073	ASA d'assainissement du bassin des Saintes Maries de la Mer	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
291302081	ASA d'irrigation des quartiers de Frigoules, Pioch et Grazier	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
117	**ASP au total**										

Annexe 9 - Carte des résultats de l'analyse de la santé financière des ASP

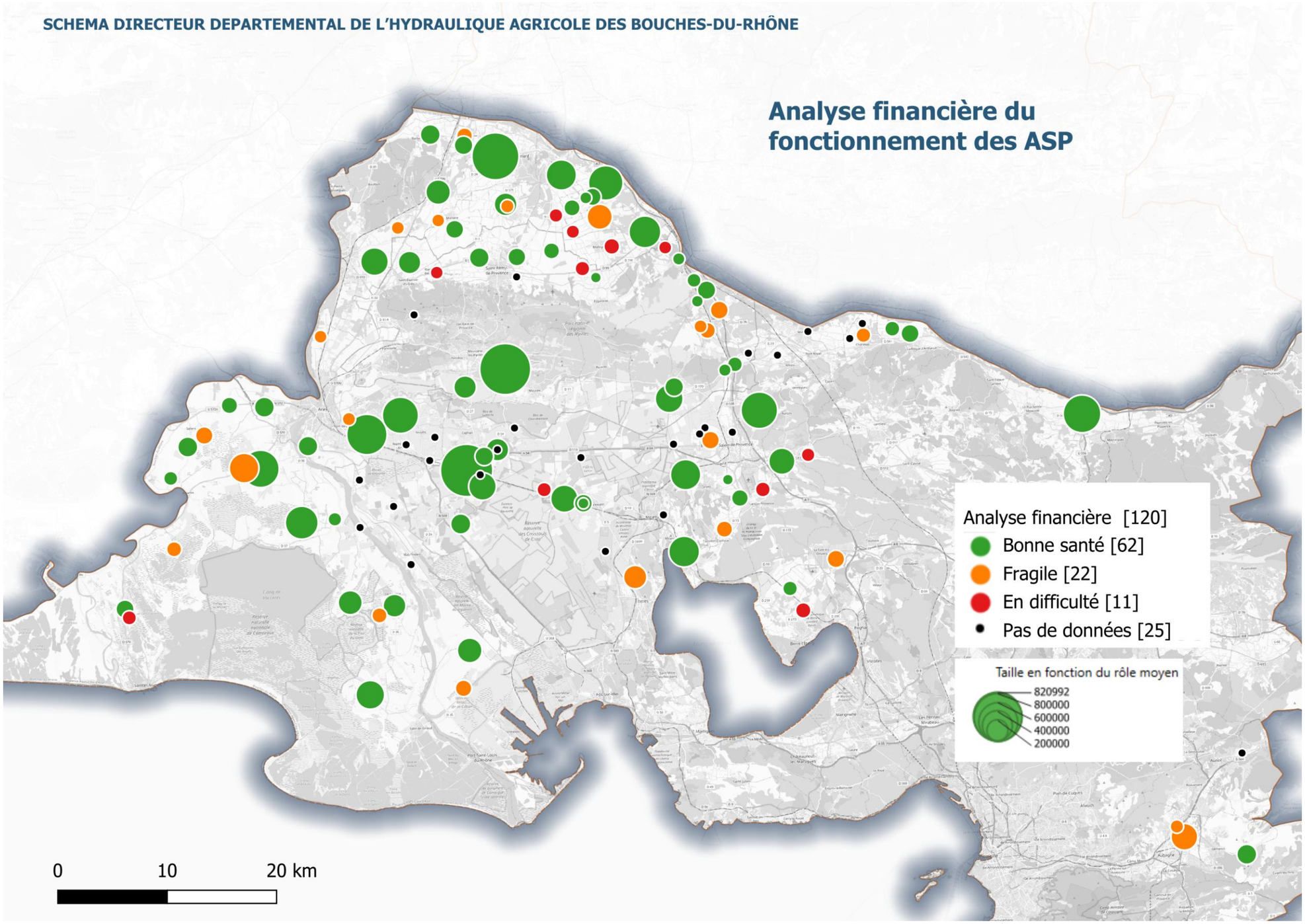

Annexe 10 - Détails des résultats de l'analyse financière des ASP

NOM	ROLE MOY 2020-2022	EPBRUT MOY 2020-2022	EPNETTE MOY 2020-2022	FONDROU 2022	IMP 2019	IMP 2022	DET3112 2022	DEPINV MOY 2018-2022	Note EP Brute	Note EP Nette	Note totale EP	Note FDR	Note IMP	NOTE FONCTIONNE	Classement FONCTIONNEMEN
ASA des arrosants de Craponne à Lançon	38973,58	-5019,093333	-5019,093333	7303,95	6563,47	3561,79	0	0	0	0	0	0	2	2	C
ASA du canal de Gordes à Berre	50966,66667	-6901,573333	-6901,573333	18040,1	14280	3140	0	0	0	0	0	0	2	2	C
ASCO des vidanges du Mas Blanc des Alpilles	0	-3811,923333	-3811,923333	429,88	230,77	230,77	0	0	0	0	0	2	0	2	C
ASA de la filiole de Saint Veran à Orgon	3219,403333	-69,85666667	-69,85666667	3824,29	1281,26	2786,7	0	0	0	0	0	2	0	2	C
ASA des arrosants de Mollégès	57845,11	-15656,44	-15656,44	43914,68	35365,72	16940,38	0	442	0	0	0	1	2	3	C
ASA assainissement des terrains bas d'Eygalières	34120,45333	-2013,336667	-2013,336667	40303,49	24939,79	37544,87	0	112,08	0	0	0	2	0	2	C
ASA des arrosants de La Barben	13303,69	-1758,62	-1758,62	28224,11	2807,32	5131,85	0	0	0	0	0	2	1	3	C
ASA Assainissement des Paluds de Noves	14665,45333	-1904,066667	-1904,066667	21048,31	7116,63	9549,08	0	477,48	0	0	0	2	1	3	C
ASA d'assainissement du bassin des Saintes Maries de la Mer	26104,28667	-1636,07	-1636,07	50245,17	6441,66	12960,49	0	0	0	0	0	2	1	3	C
ASA d'assainissement des Costières et Paluds de Saint Andiol	7564,093333	-1309,713333	-1309,713333	57798,32	1684,29	4356,67	0	0	0	0	0	2	0	2	C
ASA d'assainissement de Centre Crau	29919,36667	-2845,043333	-2845,043333	417972,58	81060,43	102192,32	0	0	0	0	0	2	0	2	C
ASA des Ségonnaux Nord Arles Trébon	517,03	-2546,963333	-2546,963333	4707,33	1008,85	1042,85	0	0	0	0	0	2	2	4	B
ASA d'irrigation de Coste Basse	6876,85	-740,8866667	-740,8866667	12358,09	2860,57	2546,35	0	0	0	0	0	2	2	4	B
ASA des Arrosants d'EYRAGUES	10133,35333	-2697,83	-2697,83	12134,39	6111,71	5073,33	0	0	0	0	0	2	2	4	B
ASA du Plan de Senas	62190,00667	-6116,416667	-6116,416667	54279,5	3332,15	9385,1	0	0	0	0	0	2	2	4	B
ASA des arrosants et submersionnistes de Saliers	93159,78667	22178,26667	20537,74667	75818,38	5385,55	35706,94	9078,44	2186,428	1	1	2	2	0	4	B
ASA des filioles Arvieux Saint Bernard à Tarascon	3405,79	-1752,683333	-1752,683333	17916,64	1999,41	1301,1	0	0	0	0	0	2	2	4	B
ASA du Vallat Meyrol à Senas	4521,16	-9,3	-9,3	26188,34	770,1	943,92	0	0	0	0	0	2	2	4	B
ASA des Arrosants de CHARLEVAL	35334,15667	-1977,273333	-1977,273333	70192,14	11349	11353,76	0	382,4	0	0	0	2	2	4	B
ASA des vidanges de Rognonas	57235,84	-899,9433333	-899,9433333	94895,57	3587,22	9142,79	0	0	0	0	0	2	2	4	B
ASA des arrosants de Craponne de Cornillon-Confoux Saint Chamas	67633,69	-792,11	-792,11	106625,87	4189,82	8410	0	0	0	0	0	2	2	4	B
ASA des Arrosants de Craponne à Istres	214828,4433	-2452,72	-5903,873333	395814,64	147906,96	111393,64	0	9898,744	0	0	0	2	2	4	B
ASCO des vidanges de Corrège et Camargue-Major	348178,7833	116190,6767	-25305,49667	306534,68		77520,85	0	103801,31	1	0	1	2	1	4	B
ASA des arrosants de Gast et Longuelance à Aubagne	9571,05	2913,703333	2913,703333	41093,25	1903,5	5000,39	0	0	1	1	2	2	0	4	B
ASA d'assainissement du Grand Plan du Bourg	73986,21667	40375,88	40375,88	142305,17	7781,51	91184,76	0	3023	1	1	2	2	0	4	B
ASA du canal des Alpines de Salon	97992,35333	39993,03333	39993,03333	231776,49	55218,95	112380,88	0	456	1	1	2	2	0	4	B
ASA des arrosants de Saint-Andiol	254158,8933	93613,91667	93613,91667	560061,9	32981,9	143756,74	0	0	1	1	2	2	0	4	B
ASA de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (ASAMIA)	285663,96	106009,2633	102435,53	458657,9	152719,87	321851,33	0	7781,812	1	1	2	2	0	4	B
ASA du BEAL du MOULIN de SENAS	103077,99	-4034,84	-4034,84	214392,33	49476,48	24290,62	0	18273,736	0	0	0	2	2	4	B
ASA d'assainissement de la Sigoulette	44299,96333	16175,22667	16175,22667	118001,6	1108,64	41484,4	0	7564,68	1	1	2	2	0	4	B
Union du Vigueirat Central	0	17378,87	17378,87	585243,27	0	0	0	0	1	1	2	2	0	4	B
ASA des arrosants du canal de La Fare Les Oliviers	91466,22333	-2357,09	-2357,09	1073463,72	80448,05	58009,95	113	25049,934	0	0	0	2	2	4	B
ASA d'assainissement du canal de Fumemorte	46067,16333	11822,27333	11822,27333	246930,15	31080,09	72282,11	0	13385,404	1	1	2	2	0	4	B
ASA d'irrigation de la Haute Crau	327990,66	39809,01333	6475,68	316034,75	101726,98	102113,35	600000	155015,534	1	1	2	2	2	6	A
ASA du canal d'irrigation de la Vallée des Baux	774071,31	48922,87333	48922,87333	909353,06	51571,88	97236,98	522307,67	94312,042	1	1	2	2	2	6	A
ASA du Canal de Peyrolles	364388,74	61493,86667	40409,91	344753,92	48514,31	57976,83	131962,9	22564,792	1	1	2	2	2	6	A
ASA Compagnie de Craponne	336578,5833	86190,32333	82132,88667	1002303,82	22242,74	62661,92	713350	53954,215	1	1	2	2	1	5	A
ASA des arrosants de la commune de Grans	202552,5833	11869,47333	2143,79	212492,24	42224,24	58225,61	39334,84	824,32	1	1	2	2	2	6	A
ASA des arrosants du Petit Plan du Bourg	51905,45667	6384,763333	6079,4	43320,49	5602,72	8610,43	3239,18	861,326	1	1	2	2	2	6	A
ASA d'irrigation du Clos de la Vigne	12999,46	5327,153333	1083,773333	5470,65	4000	0	2187,61	0	1	1	2	1	2	5	A
ASA des arrosants des Fumades à Orgon	12400,53333	4101,903333	4101,903333	13557,19	118,04	1921,95	0	0	1	1	2	2	1	5	A
ASA du fossé de Farigoule à GRANS	1980,9	13,33	13,33	2618,87	1980,9	2035,29	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA des arrosants d'Eygalières	2036,656667	122,9666667	122,9666667	2653,08	2018,86	594,58	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA du Vallat Madame à Lamanon	6685,99	1600	1600	12630,98	2470,23	792,33	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA du canal du Congrés des Alpines et du Canalet	150331,9067	19492,04	19492,04	121665,27	839,43	174,39	0	7098,826	1	1	2	2	2	6	A
ASCO des Vidanges d'Eyragues	85736,76	9375,926667	9375,926667	52541,36	19406,87	25992,24	0	13154,14	1	1	2	1	2	5	A
ASA du Corps des arrosants de Saint Chamas Miramas	211379,75	72949,15333	63503,54667	732427,99	155547,49	92774,58	606663,18	237005,566	1	1	2	2	2	6	A

NOM	ROLE MOY 2020-2022	EPBRUT MOY 2020-2022	EPNETTE MOY 2020-2022	FONDROU 2022	IMP 2019	IMP 2022	DET3112 2022	DEPINV MOY 2018-2022	Note EP Brute	Note EP Nette	Note totale EP	Note FDR	Note IMP	NOTE FONCTIONNE	Classement FONCTIONNEMEN
Association de dessechement des Marais d'Arles	433824,1233	62505,80667	57048,01333	638878,53	289102,46	334762,68	27631,14	1040,9	1	1	2	2	1	5	A
ASA de Bressières Romarin	40706,47667	2567,91	2567,91	27003,81	12514,16	-68,12	0	10593	1	1	2	1	2	5	A
Syndicat des Arrosants de la Durance à Chateaurenard	636224,7633	90302,22667	90302,22667	625455,1	53159,71	102135,2	0	221546,166	1	1	2	2	2	6	A
ASA des arrosants de Craponne à Lamanon	16861,52	503,8033333	503,8033333	35384,75	1365,49	3884,45	0	0	1	1	2	2	1	5	A
ASA des arrosants de Verquières	24940,88667	5245,656667	5245,656667	47492,96	1797,06	7112,47	0	0	1	1	2	2	1	5	A
ASA de la grande ravine et du fossé Meyrol	43662,71	5639,013333	5639,013333	74014,17	11002,84	16973,94	0	0	1	1	2	2	1	5	A
ASA des arrosants de Cabannes	289005,24	42298,49333	42298,49333	717065,65	49952,79	114807,25	0	6100,974	1	1	2	2	1	5	A
ASA de la Péagère à Orgon	4454,43	745,3166667	745,3166667	18298,65	319,33	347,2	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA de dessechement du Rabet de Saint Andiol	5006,15	1756,343333	1756,343333	29448,65	44,5	87,5	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA des arrosants de Bazarde à Orgon	6183,576667	1989,286667	1989,286667	18318,41	297,75	656,24	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASCO de l'égout de Roquemaure	10623,87667	435,5433333	435,5433333	22517,34	5204,04	5420,43	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA des Paluds de Saint Remy	23276,95333	846,2933333	846,2933333	59964,99	27352,87	5511,81	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA des arrosants du petit Beaumont	26252,44	6175,92	6175,92	56634,33	24479,93	18829,55	0	1520	1	1	2	2	2	6	A
ASA des Vidanges de Maillane	37784,28667	6906,03	6906,03	99056,46	15509,87	4731,12	0	226,14	1	1	2	2	2	6	A
ASA du canal de Craponne à La Roque d'Anthéron	38617,16667	2922,896667	2922,896667	73527,53	4331,73	8096	0	128,228	1	1	2	2	2	6	A
ASCO des Eaux de Ruissellement de Barbentane	54244,39	4169,713333	4169,713333	64118,11	9920,65	14449,57	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA des arrosants de Saint-Cézaire et Saliers	55637,57	3391,113333	3391,113333	61737,87	39142,62	34914,47	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASCO des Eaux de Ruissellement de Graveson	109244,0467	9666,556667	9666,556667	159825,38	8972,83	18934,12	0	347,04	1	1	2	2	2	6	A
ASA Canal d'irrigation du Bras Mort	111274,63	14849,88667	14849,88667	144162,61	106452,92	20155,49	0	3207,156	1	1	2	2	2	6	A
ASA des arrosants de Craponne à Pelissanne	133627,3467	7264,34	7264,34	221220,87	52612,04	52378,69	0	148,8	1	1	2	2	2	6	A
ASA du canal de Langlade	154602,63	27726,84	15393,50667	206032,84	84425,62	89794,43	0	7400	1	1	2	2	2	6	A
ASA d'irrigation de la Petite Montlong	253914,38	116204,57	116204,57	541586,12	204160,06	108815,26	0	10696,694	1	1	2	2	2	6	A
ASA des arrosants de PLAN D'ORGON	231896,1833	65239,64	48614,36667	568356,78	14707,3	35731,7	18297,46	26324,676	1	1	2	2	2	6	A
ASA des Arrosants d'Entressen	36652,5	21854,95333	21854,95333	84373,21	2607,34	1756,58	0	4826,3	1	1	2	2	2	6	A
ASA des arrosants du canal de Saint Pons à Gemenos	54565,59	2730,036667	2730,036667	76948,36	36788,65	12262,67	0	7703,336	1	1	2	2	2	6	A
Union du canal commun Boisgelin Craponne	82257	16648,93333	16648,93333	190136,94	7994,93	10413,91	0	8981,32	1	1	2	2	2	6	A
ASCO des vidanges de Saint Etienne du Grès	82717,14667	17705,46667	17705,46667	220894,72	40502,84	41909,73	0	13700,034	1	1	2	2	2	6	A
ASA des Arrosants de la Crau	820992,22	163660,5433	163660,5433	835732,68	173490,42	179340,51	0	161182,086	1	1	2	2	2	6	A
ASA de la roubine de l'Aube de Bouic	102394,07	60398,18333	56351,74	348015,4	29868,92	60257,54	105413,04	6822,284	1	1	2	2	1	5	A
ASCO du canal du Japon	172431,57	81980,08	79888,89667	336190,36	75419,45	115735,87	74334,45	48027,858	1	1	2	2	1	5	A
ASA de la Triquette	353565,7867	75176,76667	21843,43333	425715,1	273781,11	132799,11	24000	145266,4075	1	1	2	2	2	6	A
ASA des Arrosants d'Eyguières	159199,8833	4299,32	4299,32	457040,68	87089,96	114770,73	0	49926,294	1	1	2	2	1	5	A
ASA du canal de La Bosque à Berre l'Etang	16023,77667	6882,506667	6882,506667	47764,71	15260,97	10332,71	0	5175	1	1	2	2	2	6	A
ASA du canal d'irrigation du Mas de Vert	54966,05333	20671,29667	20671,29667	128192,83	17772,55	10304,49	0	18968,668	1	1	2	2	2	6	A
ASCO des Vidanges de Saint Remy de Provence	53129,19333	10455,89	10455,89	160581,08	13725,13	22373,3	0	0	1	1	2	2	1	5	A
ASA de dessechement des Marais des Baux	83376,20333	44506,56667	44506,56667	315682,24	66150,66	87323,21	0	0	1	1	2	2	1	5	A
ASCO des Vidanges de Tarascon	156631,1333	18136,98	18136,98	595343,68	94151,35	129309,55	0	0	1	1	2	2	1	5	A
ASA d'assainissement d'Istres-Entressen	2876,05	2785,366667	2785,366667	60988,53	12548,47	1627,6	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA d'assèchement du Grand Fossé de Confoux	28552,43667	11199,09	11199,09	138810,76	23568,24	620,89	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA d'irrigation de Rognonas	43156,42667	5545,463333	5545,463333	261227,29	11040,67	15316,71	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA du Bassin de la Chapelette	43194,96667	20034,63667	20034,63667	535931,46	93502,69	83023,29	0	0	1	1	2	2	2	6	A
ASA des arrosants de Noves	201804,2533	53999,6	53999,6	644590,27	18189,47	30194,88	0	-33859,028	1	1	2	2	2	6	A
ASA du canal du Sambuc	86717,55	45704,99	41118,7	308571,3	35968,76	38349,79	86241,13	11223,162	1	1	2	2	2	6	A
ASA de Rageyrol de Vergières	57630,13667	24689,45	24689,45	184512,04	2850,42	18583,12	0	10595	1	1	2	2	1	5	A
ASA du canal du Moulin à LA ROQUE D'ANTHERON	17764,29	2098,333333	2098,333333	73868,79	722,64	1424,71	0	2220	1	1	2	2	2	6	A
ASA d'irrigation des quartiers de Frigoules, Pioch et Grazier	38812,74667	6410,756667	6410,756667	280729,46	76620,38	44832,53	0	4123,562	1	1	2	2	2	6	A
Oeuvre Générale des Quatre Communes	32834,71	11193,3	11193,3	433378,18	0,06	0,06	0	8043,354	1	1	2	2	2	6	A
ASA du Réal à Saint Remy de Provence	36018,05667	25224,65	25224,65	174830,81	4815,26	5801,48	0	31233,6	1	1	2	2	2	6	A

Annexe 11 - Carte de la gestion administrative mutualisée

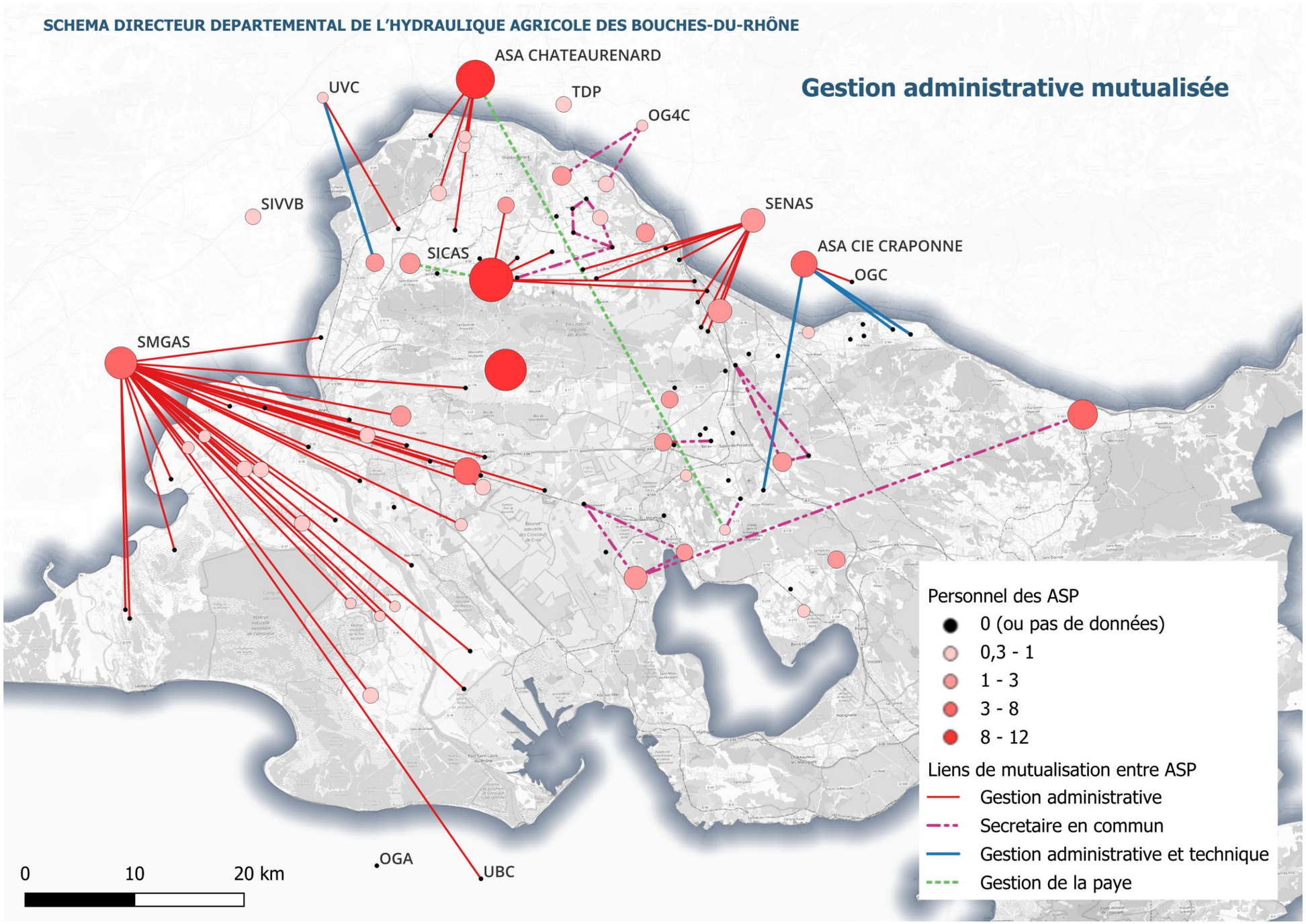

Annexe 12 - Carte des pôles de gestion administrative déléguée et des ASP rattachées

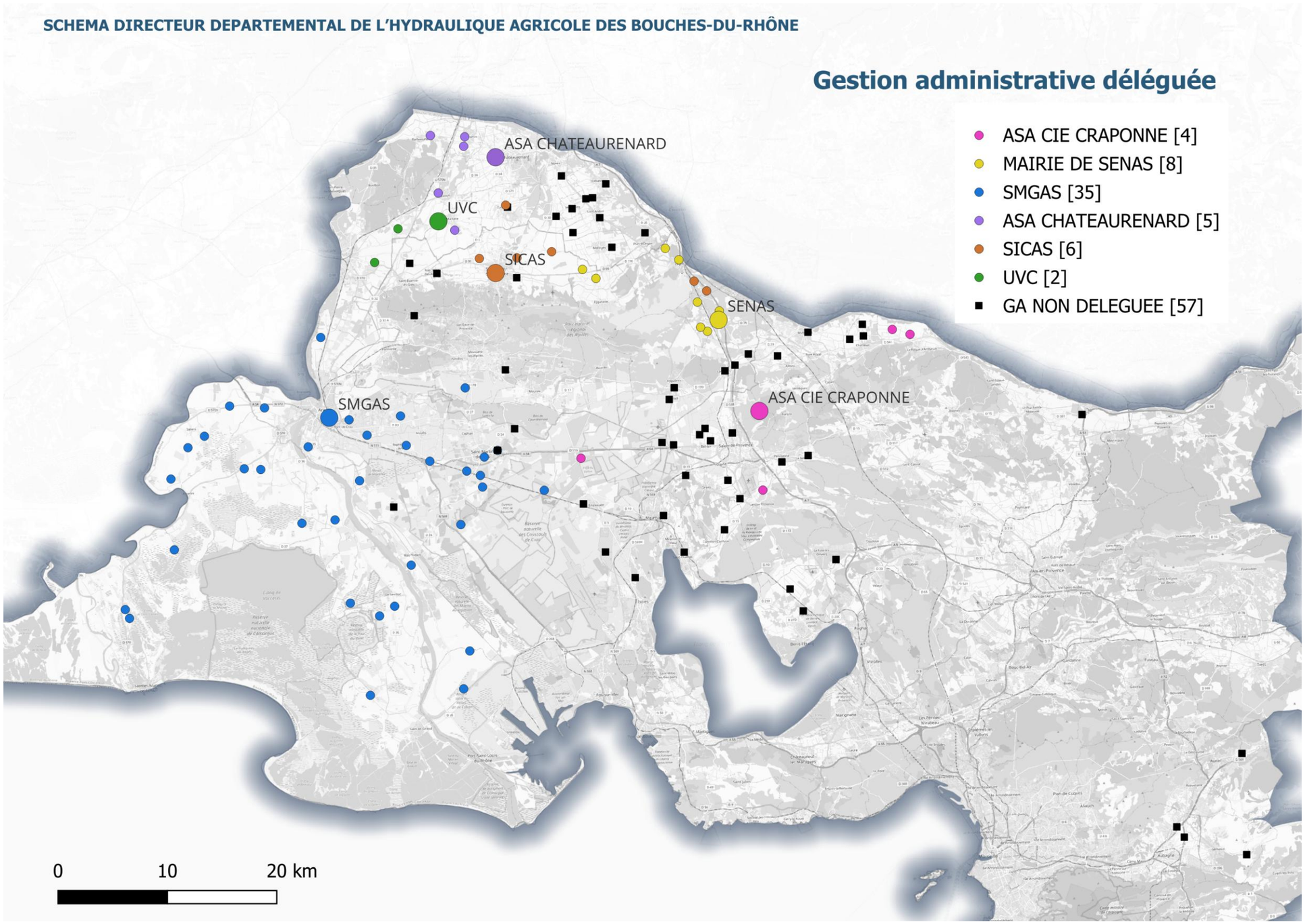

Annexe 13 - Carte de la gestion administrative directe et du personnel des ASP

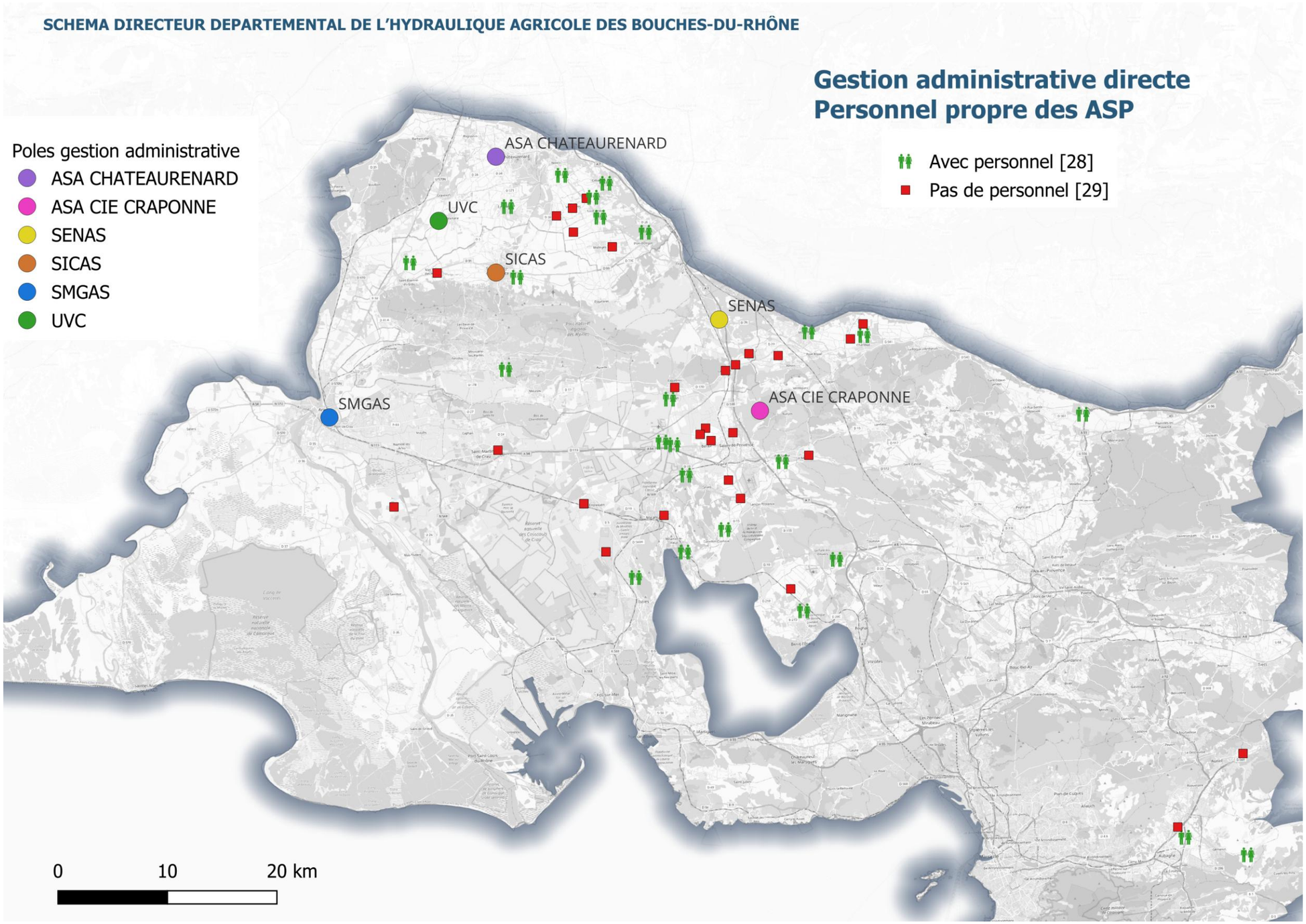

Annexe 14 - Carte des mutualisations "techniques" existantes entre ASP

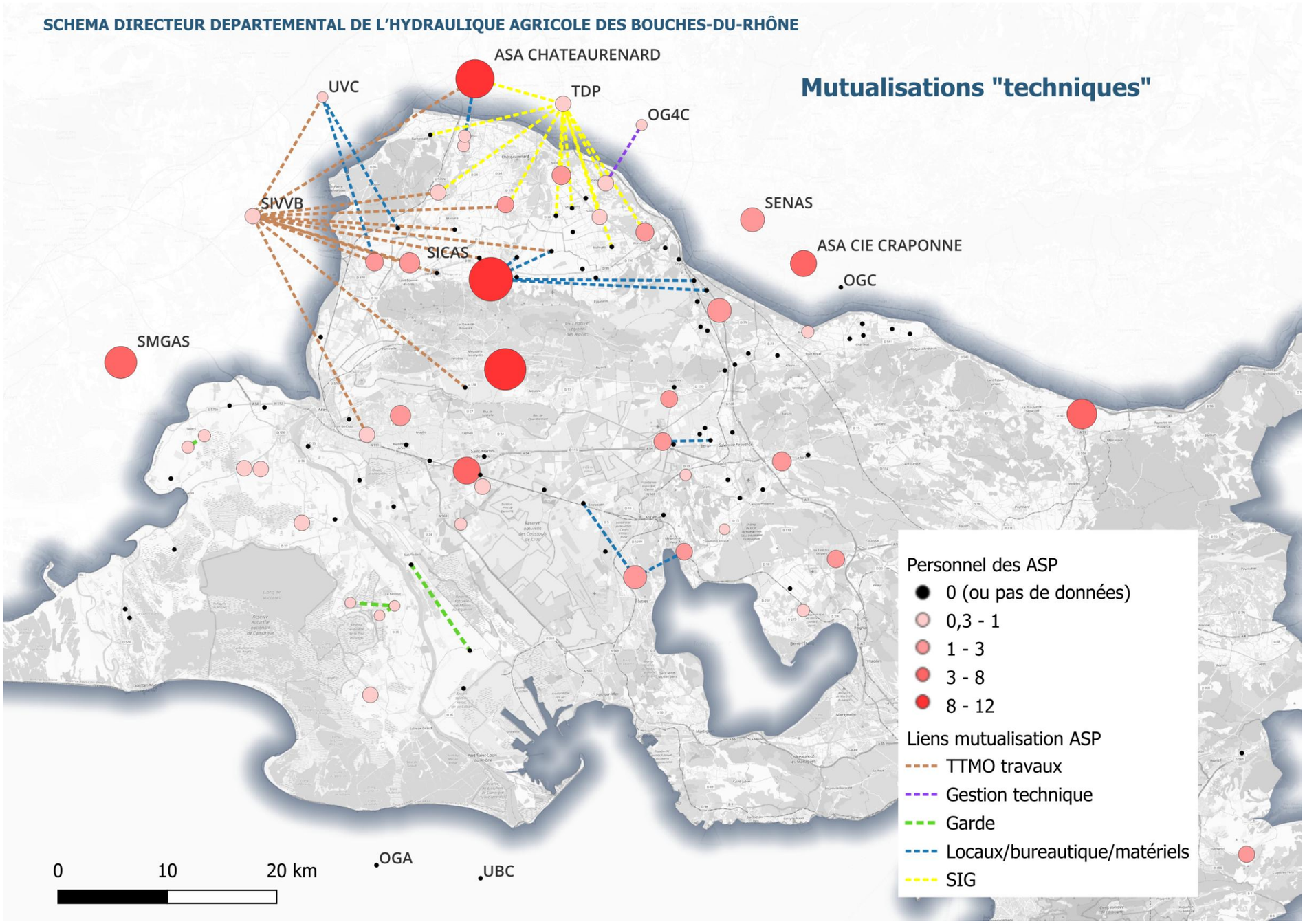

Annexe 15 - Carte de la gestion mutualisée des droits d'eau et ouvrages communs

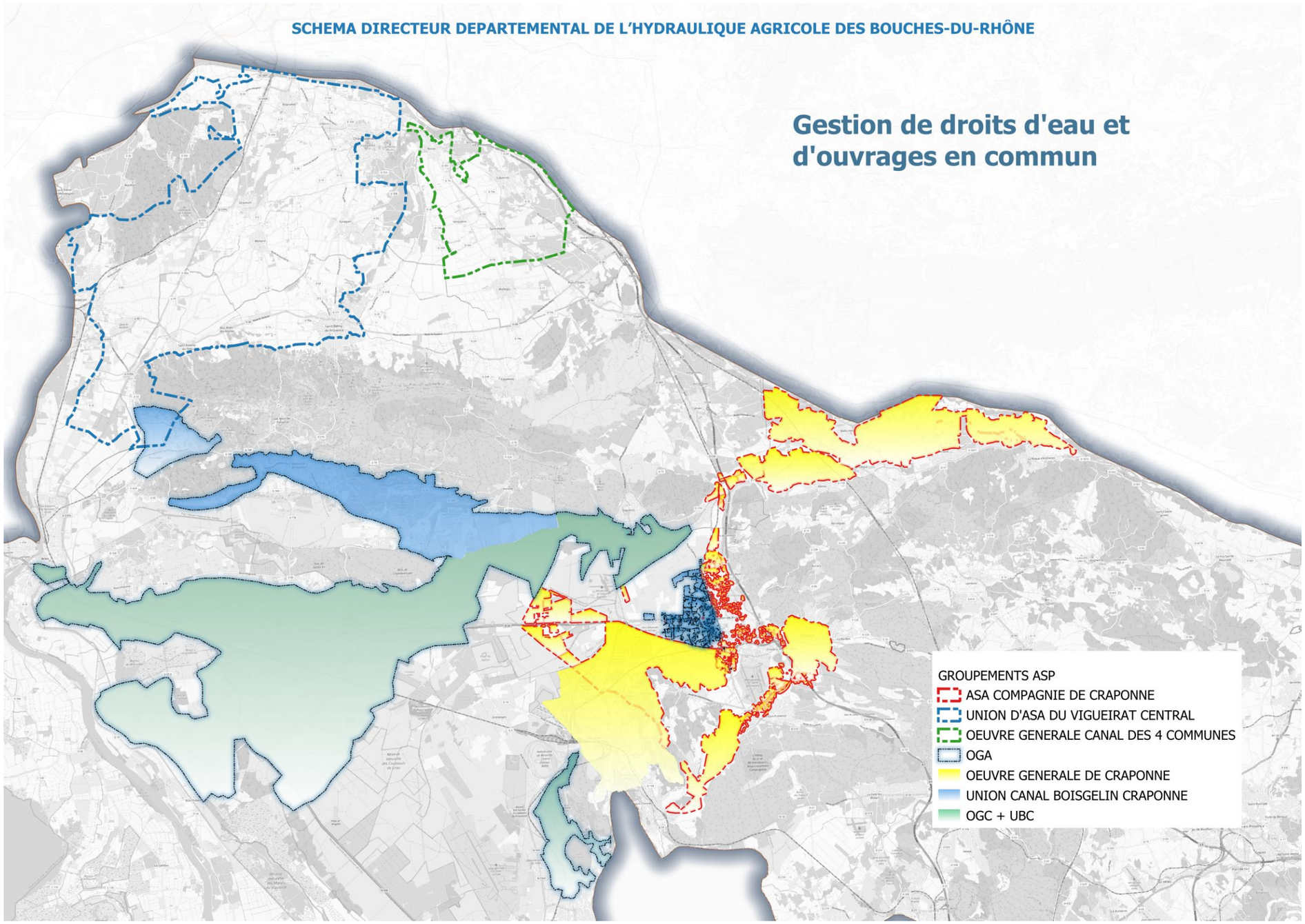

Annexe 16 - Comptes-rendus des premiers ateliers de concertation (mars 2024)

Annexe 17 - Comptes-rendus des deuxièmes ateliers de concertation (mai 2024)

Annexe 18 – Ebauche des missions et ETP d'un pôle technique départemental d'AMO

Missions	Temps nécessaire *Jours*	Compétences	Hypothèse de financement
Hydrométrie			
Bilan des mesures de prélèvement	25	Hydrométrie	ASA
Bilan des mesures de restitutions	25		ASA
Rex sur dispositifs de mesure	10		ASA
Appui sur mise en œuvre de 100 points de mesure	200	AMO voire MOE	ASA et financeurs, sur programme de travaux
Suivi du fonctionnement des points de mesure	20 /an		
Assistance à maîtrise d'ouvrage d'investissements			
Appui à la constitution des dossiers de subvention (10 dossiers par an)	60/an	Canaux gravitaires, AMO	ASA et financeurs (sur financement des études)
Investissements de confortement d'ouvrages (1.5 M€/an) *2 à 2.5% du montant des investissements*	80/an	Canaux gravitaires, AMO	ASA et financeurs, sur programme de travaux
Investissement de régulation et économies d'eau (3 M€/an) *2 à 2.5% du montant des investissements*	140/an	Régulation de réseaux gravitaires, AMO	ASA et financeurs, sur programme de travaux
Retour d'expérience et diffusion thématique régulation	50 / an		ASA
Entretien des canaux			
Analyse des modalités et coûts d'entretien	50		ASA
Appui pour mises en commun concernant l'entretien (marchés communs, comparaison de coûts, partage de matériel, etc.)	20 /an		ASA

Appui technique travaux courants	50 /an		ASA
Animation du groupe de travail gouvernance, modèle économique, périmètre	A chiffrer		ASA
Appui juridique			
Conventions avec les autres collectivités	A chiffrer		
Autres sujets	A chiffrer		

Total :

310 jours à passer sur 2 ans

Et 420 jours/an sur mission récurrentes

Soit environ 575 jours/an soit environ 3 ETP dont 1.5 à 2 ETP partiellement financé sur programmes de travaux

Soit 230 k€/an au total.

En considérant 60 k€ financés sur programme de travaux et 60k€ sur appui de l'Agence, du CD13, de la métropole, etc.

Reste 110 k€/an à financer par les ASA soit 1% du rôle annuel au niveau départemental et 75 cts/ha irrigué.